

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern, 2. April 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

HAUPTPROTOKOLL der Sitzung vom 23./24. März 1992,
09.30 - 12.15 , 14.00-16.45 und 08.00-12.05 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger, Bircher Silvio, Bircher Peter (ersetzt am 23.3. Frau Segmüller), Caccia, Columberg (24.3.), Darbellay (ersetzt Maitre), Eggly, Fischer-Hägglingen, Frey Walter, Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz, Rebeaud, Ruckstuhl (ersetzt Oehler), Ruffy, Scheidegger (24.3.), Segmüller (24.3.), Steffen, Vollmer, Wyss (24.3.)

Entschuldigt: Columberg (23.3.), Scheidegger (23.3.), Wyss (23.3.), Ziegler Jean

Weitere Teilnehmer:

Bundespräsident Felber, Vorsteher EDA (23.3.)

R. Schaller, Generalsekretär EDA (beide Tage)

1. Staatssekretär Blankart, Direktor BAWI, EVD

2.1 Botschafter Simonin, EDA

H. Thévoz, EDA

2.2 Botschafter Nordmann, EDA

Th. Wiederkehr, DEH, EDA

2.3 Minister Godet, EDA

D. Woker, EDA

3. Frau I. Apelbaum, EDA

H. De Cocatrix, EDA

Ph. Boillat, BJ, EJPD

4./5. J.-D. Vigny, EDA

P. Widmer, EDA

6. Botschafter Simonin, EDA

D. Woker, EDA

8./9. D. Metzger, Direktor ESTV, EFD

G. Menétrey, ESTV, EFD

Kommissionssekretariat: A. Aebi, H. Weber

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte, H. Baessler (f)



TAGESORDNUNG

1. Kurzorientierung über die neuesten Aktualitäten
2. Aktualitäten
 - 2.1 Algerien
 - 2.2 Der Erdgipfel von Rio (Juni 1992)
 - 2.3 Die Anerkennungspolitik des Bundesrates: Der Fall Mazedonien
3. Europarat
(Siehe Teilprotokoll 1)
 - 3.1 91.081 n Konventionen des Europarates. 5. Bericht
 - 3.2 92.019 n Europarat 1991. Tätigkeiten der Schweiz
 - 3.3 92.013 n Bericht der Schweizer Parlamentarier
Delegation beim Europarat über die 43.
Session der Parlamentarischen Versammlung
4. 91.433 n Pa.Iv. Bundesgesetz für Menschenrechte
(Bäumlin)
(Siehe Teilprotokoll 2)
 - 4.1 Anhörung der Initiantin
 - 4.2 Beschluss über das weitere Vorgehen
5. 92-3 Petition Vorsorgeprinzip zur Sicherung der
Menschenrechte
(Siehe Teilprotokoll 2)
6. Auslandsreisen der Aussenpolitischen Kommission 1992
(Siehe Teilprotokoll 3)
7. Vorbereitung der Sitzung vom 21. April 1992
(Siehe Teilprotokoll 3)
8. 92.007 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit
Bulgarien
(Siehe Teilprotokoll 4)
9. 92.014 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit
Finnland
(Siehe Teilprotokoll 4)
10. Verschiedenes
(Siehe Teilprotokoll 3)

ORDRE DU JOUR

1. Brèves communications sur les dernières actualités
2. Actualités
 - 2.1 Algérie
 - 2.2 Le sommet de la Terre à Rio (juin 1992)
 - 2.3 La politique de la reconnaissance du Conseil fédéral:
Le cas de la Macédoine
3. Conseil de l'Europe
(Voir procès-verbal particulier 1)
 - 3.1 91.081 n Conventions du Conseil de l'Europe.
5e rapport
 - 3.2 92.019 n Conseil de l'Europe 1991. Activités de la
Suisse
 - 3.3 92.013 n Rapport de la délégation parlementaire
suisse auprès du Conseil de l'Europe sur la
43e session de l'Assemblée parlementaire
4. 91.433 Iv.Pa. Politique des droits de l'homme. Loi
(Bäumlin)
(Voir procès-verbal particulier 2)
 - 4.1 Audition de l'auteur de l'initiative
 - 4.2 Décision sur les suites à donner
5. 92-3 Pétition Principe de prévoyance pour la
sauvegarde des droits de l'homme
(Voir procès-verbal particulier 2)
6. Les voyages à l'étranger de la Commission de
politique extérieure en 1992
(Voir procès-verbal particulier 3)
7. Préparation de la séance du 21 avril 1992
(Voir procès-verbal particulier 3)
8. 92.007 é Double imposition. Convention avec la
Bulgarie
(Voir procès-verbal particulier 4)
9. 92.014 é Double imposition. Convention avec la
Finlande
(Voir procès-verbal particulier 4)
10. Divers
(Voir procès verbal 3)

1. Kurzorientierung über die neuesten Aktualitäten

M. Rebeaud: Dans le procès-verbal de notre séance du 20 février 1992, à la page 26, vous me faites parler du programme des Etats-Unis pour l'environnement. Il s'agissait des Nations Unies.

M. Felber, président de la Confédération:

L'Iran. Je commencerai par la situation née des difficultés que nous rencontrons avec l'Iran. Le 23 décembre 1991, sur ordre de la police fédérale, le ressortissant iranien M. Sarhadi était arrêté à Berne à la demande de la France qui le soupçonne d'être mêlé à l'assassinat de M. Chapour Bakhtiar. Nous avons pris note de cette demande et été informés de l'arrestation de M. Sarhadi. Nous avons ainsi rempli nos obligations juridiques et légales en ce sens que les accords internationaux d'extradition nous obligent à arrêter ces citoyens sur demande d'un Etat étranger pour pouvoir éventuellement les extraditer. A l'époque, M. Sarhadi avait été découvert par notre police comme étant à Berne. Il travaillait à l'ambassade d'Iran sans statut diplomatique; il était au bénéfice d'un visa de tourisme, d'ailleurs arrivé à échéance. Il aurait pu et dû échapper à toute arrestation s'il avait été au bénéfice des immunités diplomatiques. Cela n'était pas le cas. Depuis l'Iran se fait menaçante, elle a d'abord demandé que nous le relâchions, ce qui était impossible, puis que nous le soumettions en Suisse à l'interrogatoire du juge d'instruction français. Les juges français ne peuvent pas se rendre en Suisse même pour une commission rogatoire; pour interroger un prévenu, pour pouvoir l'inculper, celui-ci doit se trouver en France. L'Office fédéral de la police a décidé, après instruction de l'affaire, d'extrader M. Sarhadi. Son avocat a fait recours auprès du Tribunal fédéral. L'affaire est donc à nouveau suspendue, mais nous avons toujours informé l'Iran que toutes les voies légales et juridiques seraient respectées par nous, c'est-à-dire arrestation, premier recours, instruction, décision, recours au Tribunal fédéral. Toute la procédure peut encore durer quelques semaines, voire quelques mois.

La difficulté est que nous subissons une très forte pression iranienne, voire un certain nombre de menaces, pour une affaire qui ne nous concerne pas directement. C'est une affaire entre la France et l'Iran puisque ce citoyen iranien est soupçonné d'avoir participé et organisé l'assassinat de M. Bakhtiar en France. Nous ne savons pas non plus si M. Sarhadi sera en définitive inculqué. On pourrait très bien l'extrader et les Français, une semaine plus tard, pourraient le libérer en disant qu'il a été interrogé et qu'aucune preuve n'a été trouvée. Nous serions dans ce cas les seuls à avoir maintenu une certaine sévérité. Nous pensons que nous avons raison dans notre position, nous devons respecter nos engagements internationaux et c'est ce que nous répétons à nos interlocuteurs iraniens.

Nous avons constamment informé l'Iran que nous ne jugions pas M. Sarhadi, mais que nous appliquions les règles internationales. L'Iran a néanmoins créé certaines difficultés. Rappelez-vous à la fin de l'année passée l'annonce de la fermeture de notre ambassade. On ne pouvait plus y travailler, des cordons de police empêchaient toute personne d'y entrer. Suite à cette fermeture, l'Iran a réagi très rapidement et a

retiré ses cordons; le travail a pu reprendre normalement. Il y a également eu des chicanes sur le plan des relations économiques, c'est-à-dire que les entreprises suisses qui devaient avoir des papiers d'exportation, des visas spéciaux pour leurs représentants ne pouvaient pas les obtenir ou les obtenaient avec difficulté auprès de la représentation iranienne à Berne. Nous devons malheureusement constater que cela se poursuit et que les pressions contre notre ambassade et notre personnel diplomatique sont à la limite du supportable. Nos représentants à Téhéran ont depuis Noël l'interdiction absolue de quitter la ville de Téhéran. Cette situation est difficile. Téhéran est une ville laide, totalement polluée, où il n'existe aucune possibilité de vie sociale ni culturelle, dans laquelle il est parfois difficile d'accepter tous les ennuis et toutes les embûches créés par le régime lui-même. Par exemple, si l'épouse d'un de nos collaborateurs oublie de mettre son foulard suffisamment sur les cheveux, elle subit des remarques et il faut s'expliquer. C'est un monde dur, difficile, fermé, sans contact. La seule possibilité pour nos collaborateurs était de pouvoir aller skier dans les montagnes au-dessus de Téhéran et de quitter de temps en temps cette ville pour se rendre ailleurs où la situation est beaucoup plus souple et plus agréable, je pense en particulier à Ispahan. Nos collaborateurs sont donc condamnés à rester à Téhéran, ce qui est contraire aux Conventions de Vienne. Nous avons protesté, convoqué à plusieurs reprises l'ambassadeur d'Iran à Berne. Je tiens à préciser que celui-ci défend vigoureusement notre point de vue et à la limite il est lui-même menacé par son gouvernement. Telle est la situation pour l'instant. Nous avons décidé de prendre des mesures et des sanctions similaires vis-à-vis de l'ambassade d'Iran comme les Conventions de Vienne nous y autorisent après en avoir informé le gouvernement via l'ambassade, c'est-à-dire une limitation des déplacements du personnel. Nous n'allons pas mettre un cordon de police autour de l'ambassade, nous n'aurons pas les moyens de tout contrôler. C'est une mesure indicative que nous donnons, nous ferons des pointages et surveillerons pendant quelques jours en espérant une véritable réaction. Ces mesures ont été annoncées et entreront en vigueur à partir du 31 mars 1992. Si la situation devait s'aggraver, nous serions dans l'obligation de rappeler notre personnel d'Iran avec la difficulté que représente notre mandat de défense des intérêts américains. Notre but est de ne pas exagérer les tensions de manière à ce qu'on ne fasse pas à travers la presse internationale un drame à propos de nos relations avec l'Iran. On essaie de rester calme, mais il faut réagir. Nous avons demandé à nos compatriotes et aux entreprises suisses qui ont des contrats en Iran d'être attentives et de ne pas envoyer trop de monde en visite actuellement. Tout cela précède comme par hasard les élections générales qui auront lieu en Iran le 10 avril prochain. Selon certaines indications il est vraisemblable que la situation va s'améliorer selon les résultats des élections. Jusqu'à présent et hormis l'interdiction de circuler, nous n'avons pas été l'objet de mesures particulières de la part du gouvernement, il n'y a pas eu d'escalade dans les remarques et les critiques. C'est la presse iranienne qui fait tous les jours du bruit en Iran.

La Libye. A la suite des deux accidents d'avions, à Lockerbie et au Tchad, les Libyens ont été largement soupçonnés, voire accusés, d'en être les auteurs et on a demandé le jugement de deux citoyens Libyens actuellement retenus en Libye. Les choses n'évoluant pas, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France exigent que ces deux citoyens soient extradés de manière à ce qu'eux puissent les juger.

Il y a là un élément particulier. Demander à un pays l'extradition de ses propres concitoyens est contraire au droit public. Cette demande des pays occidentaux a été faite suite au constat que la Libye ne procède pas au jugement de ces deux personnes. Actuellement et c'est là que nous sommes intéressés, le Conseil de sécurité des Nations Unies sera appelé à voter une résolution qui demande trois choses: la réduction du personnel des ambassades libyennes dans l'ensemble des pays du monde, l'embargo total, c'est-à-dire l'arrêt des vols de toutes les compagnies aériennes en direction et en provenance de la Libye, l'interdiction totale d'exporter des armes.

Quels seraient les risques si les Nations Unies votaient cela? Il est certain que dans le monde maghrébin, en Tunisie en particulier, mais aussi en Algérie, la tension va monter, le fondamentalisme va utiliser cette condamnation de la Libye à ses propres fins et en faveur de ses propres intérêts en disant qu'une fois de plus le monde condamne les Arabes et le monde arabe. On peut imaginer le discours facile à tenir et peut-être même dans une certaine mesure justifié dans ce cas-là.

L'ambassadeur de Tunisie à Berne que j'ai rencontré la semaine dernière est très inquiet. Ce qui va se passer en cas d'embargo c'est que les Libyens qui doivent partir vont passer en Tunisie pour prendre l'avion à Tunis où les Tunisiens seront incapables de tout contrôler. A côté de ce point difficile, le renforcement des idées intégristes et fondamentalistes, y compris en Tunisie où elles sont relativement faibles, est un élément grave. Cela peut amener à une cohésion du monde arabe sur ce point de cristallisation. La Ligue arabe essaie d'éviter cela et de trouver une autre solution pour juger ces deux individus sans passer par une résolution des Nations Unies.

La position de la Suisse est la suivante. A l'heure actuelle, même si nous désirons qu'une autre solution soit trouvée, nous ne pourrions pas ne pas suivre une résolution unanime du Conseil de sécurité. Cela signifierait renoncer aux trois vols hebdomadaires de Swissair en direction de Tripoli. Pourquoi ne pourrions-nous pas ne pas suivre cette résolution? Tout d'abord pour nos propres intérêts parce que toute la Communauté internationale serait engagée et elle estimerait que nous contournons les mesures qu'elle a décidées si nous ne les suivons pas. Ensuite cela coûterait très cher à Swissair qui étudie dans toute une série d'Etats occidentaux le droit d'atterrissage et qui serait naturellement boycottée et exclue de toutes ces possibilités si elle continuait de rallier Tripoli.

Nous attendons encore les évolutions de la situation au cours de ces prochaines heures.

Les négociations internationales. Vous connaissez les plus importantes négociations internationales qui vont s'ouvrir ou qui sont ouvertes et nous n'allons pas y revenir. Une négociation nouvelle est inscrite à votre ordre du jour, il

s'agit du Sommet de la Terre de Rio. Je me dispense d'en parler maintenant. Nous n'avons sans cela pas de négociation ouverte ou prévue au cours de l'année 1992. Aucune négociation n'est signalée dans le domaine de la sécurité sociale, en matière d'entraide judiciaire, de double imposition. Il y a des accords de circulation aérienne sur lesquels je reviendrai. Dans le domaine des indemnisations, la Chine nous offre de rouvrir les négociations des Suisses qui auraient été spoliés. Ce sont les seules négociations qui dépendent directement du département des Affaires étrangères.

En ce qui concerne la CSCE, le Sommet d'Helsinki aura lieu au mois de juillet prochain. Le 24 mars s'ouvre la quatrième réunion du suivi de cette conférence qui est une réunion de préparation du Sommet lui-même. Au cours de ce Sommet nous allons agir dans deux directions: premièrement le renforcement des structures de la CSCE, en essayant de maintenir une continuité et une coordination entre les différents organes et surtout les organes politiques de la CSCE, et deuxièmement l'élaboration d'un certain nombre d'instruments nécessaires à la gestion des crises. Dans ce domaine, la Suisse, avec la Finlande et la Suède, aura une série de propositions. Voilà très brièvement ce qui nous attend. Il y aura la création d'un Comité directeur et la reprise du problème du règlement pacifique des différends. Une solution franco-allemande est venue s'ajouter à la solution Suisse. Elle est pratiquement identique, un peu plus souple sur un point, et nous pourrions la soutenir. Nous allons reprendre le problème des minorités nationales et éventuellement désigner un Haut-commissaire de la CSCE pour les minorités. Il y aura des propositions touchant d'autres domaines, l'environnement - la Finlande fera une proposition d'inscrire dans le document d'Helsinki des mesures relatives en particulier à l'évaluation de la mise en oeuvre des engagements et à l'échange d'informations - les Casques verts, idée reprise par mon collègue Allemand M. Genscher. Ce sont les principaux problèmes qui occupent la réunion préparatoire. Ils n'engagent pas d'accords internationaux mais constituent une consolidation de ce qui a déjà été préparé au cours des précédentes conférences.

La Yougoslavie. En envoyant son contingent militaire de Casques bleus en Yougoslavie, l'ONU a en même temps demandé à un certain nombre de pays de participer à l'action de maintien de la paix. Il nous avait été demandé d'envoyer 4 observateurs militaires et 30 policiers civils. Nous avons immédiatement répondu au Secrétaire Général de l'ONU que les observateurs militaires étaient à notre disposition et que le DMF pouvait en envoyer rapidement. Par contre, nous n'avons pas de policiers à disposition. On nous demandait 30 policiers pour un laps de temps de six mois à une année. Après consultation, les cantons ont répondu avec des explications tout à fait convaincantes, "nous ne sommes pas prêts à faire cela, nos gens ne sont pas formés, ce n'est pas notre travail, nous ne formons pas une force nationale, les policiers ne se connaissent pas suffisamment entre eux, il y a des problèmes de langue (on exigeait l'anglais)". Nous avons obtenu l'accord pour une quinzaine de policiers civils, mais pour une durée plus courte que celle qui nous était demandée. Pour cette raison, nous avons préféré annoncer à l'ONU que nous renoncions à cette opération. D'autre part nous avons reçu des Nations Unies

l'avis qu'il y avait assez de policiers engagés. Nous avons préféré signaler aux Nations Unies que notre effort se porterait plutôt dans le domaine logistique et que nous étions prêts à mettre à disposition du matériel ou des spécialistes, soit des communications, soit des transports, issus du Corps suisse d'aide en cas de catastrophes, éventuellement de l'armée. Voilà ce qui s'est passé, les 4 observateurs militaires étant naturellement engagés.

Parmi les négociations engagées, il y a encore celle en matière de trafic aérien. Des négociations avec plusieurs Etats de la CEI vont avoir lieu en 1992, les plus importantes étant avec la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Ces négociations ont pour but de clarifier la situation dans le domaine du trafic aérien entre ces Etats et la Suisse. Pouvons-nous poursuivre les relations qui étaient établies avant? Les accords seront-ils repris? Faudra-t-il en signer de nouveaux, faudra-t-il les étendre? Il faudra probablement établir de nouveaux accords bilatéraux de trafic aérien. Un accord modèle rédigé par l'Office fédéral de l'aviation civile sert de base pour les pourparlers. Cet accord règle les droits de trafic, la sécurité de l'aviation et toutes les modalités techniques relatives à l'introduction des services aériens. Il y a encore des questions de taxation, de douane, de transfert des revenus ainsi que les clauses finales habituelles. Il faudra multiplier par autant de pays qu'il y en a dans la CEI les clauses qui existaient avec la seule Union soviétique. Dans le cas de l'Ukraine et de la Russie, il s'agit pour la Suisse de maintenir les destinations de Kiev, Moscou et Saint-Pétersbourg, pour la Biélorussie on vise Minsk comme nouvelle destination. Il faut donc s'assurer que le droit de survol du territoire de ces Etats est maintenu et cela relève d'une importance primordiale pour les services aériens en direction de l'Orient. Nous entamerons également des négociations du même type avec les trois Républiques Baltes dès cette année. Pour l'instant il n'existe aucun accord bilatéral avec ces pays. Swissair se rend à Vilnius sur la base d'un accord provisoire qui doit être consolidé. Nous avons à reprendre les accords de trafic aérien avec la Slovénie et la Croatie qui doivent reprendre à leurs comptes les accords signés avec l'ensemble de la Yougoslavie. Il semble que nous pourrions poursuivre sur l'accord actuel. A part le maintien des destinations, Ljubljana, Zagreb, Dubrovnik, il faudra assurer les droits de survol du territoire de ces Etats en direction du Proche Orient.

Blankart: Einige ergänzende Bemerkungen zum Aussenwirtschaftsbericht: Letzten Freitag habe ich in Prag das Freihandelsabkommen zwischen den EFTA-Staaten und der Tschechoslowakei für die Schweiz unterzeichnet - ein wirtschaftlich wichtiger und symbolisch-historisch wesentlicher Akt, liegt doch Prag westlicher als Wien, gehört doch das alte Böhmen und Mähren eigentlich zu dem europäischen Kernland. In der Zwischenkriegszeit ist die Tschechoslowakei fast so industrialisiert gewesen wie die Schweiz, und damals haben sehr enge wirtschaftliche Beziehungen bestanden. Diese gilt es nun wieder aufzubauen; unter den mitteleuropäischen Staaten hat die Tschechoslowakei sicher die besten Chancen, in absehbarer Zeit wieder ein moderner Industriestaat zu werden.

Letzten Monat hat in Cartagena die UNCTAD-Konferenz VIII stattgefunden; die UNCTAD ist die Nord-Süd-Organisation der UNO- Generalversammlung, bei der die Schweiz Vollmitglied ist - die grösste internationale Organisation der Welt überhaupt. Diese UNCTAD-Konferenz stand auch unter dem positiven Einfluss des Zusammenbruchs der Regime im Osten. Wie auch die Weltbank und der Währungsfonds ist sie weniger politisiert als früher, und es besteht vor dem Hintergrund einer recht eindrücklichen Verbrüderungsatmosphäre der feste Wille, konkrete Probleme konkret anzugehen. Entsprechend hat sich die UNCTAD bereit erklärt, den Follow up der UNCED-Konferenz in Rio zu übernehmen, insofern als die Trias Handel, Entwicklung und Umweltschutz betroffen ist. Sämtliche Staaten haben den Wunsch geäußert, dass die UNCED nicht ihrerseits wieder eine neue internationale Organisation schafft, sondern dass die bestehenden Organisationen zu diesem Zwecke benutzt werden.

Eine sehr interessante Uebung betraf die Rohstoffe. Am Anfang der Konferenz hat die kolumbianische Ausseministerin beiläufig den Vorschlag gemacht, eine Welt-Rohstoff-Konferenz zu lancieren. Diese Idee ist angesichts der früheren Erfahrungen eher auf Ablehnung gestossen, worauf mich der kolumbianische Präsident gebeten hat, einen Text auszuarbeiten und mit den kritischen Staaten auszuhandeln. Es ist uns gelungen, einen Text auszuarbeiten, der nach einigen Hesitationen selbst von den Amerikanern akzeptiert worden ist. Der Text sieht vor, dass die Rohstoffkommission der UNCTAD New-marked-oriented-approches - das ist der Kernausdruck - an die Hand nehmen wird, um das offensichtlich bestehende Rohstoffproblem, für das die UNCTAD zuständig ist, mit neuen Methoden anzugehen. Falls dann genügend Einigkeit und Aussicht auf eine erfolgreiche Konferenz besteht, würde letztere einberufen. Das könnte ungefähr in vier Jahren der Fall sein. Wir sind sehr glücklich über diese Lösung, denn die Rohstoffproblematik ist für die Entwicklungsländer dramatisch, und alle Staaten dieser Welt tragen auch eine Mitverantwortung für den relativen Misserfolg der bisherigen Rohstoffkonferenz.

Hier zeigt sich einmal mehr, wie vernetzt das UNO-System arbeitet: Die Rohstoffkonferenz wird in der UNCTAD vorbereitet und letztlich von der UNCTAD durchgeführt, aber in der Zwischenzeit wird das Dossier an die Generalversammlung der UNO und an die Weltbank weitergereicht, die ihrerseits Inputs organisatorischer und entwicklungspolitischer Natur geben müssen, und in diesen beiden Gremien sind wir dann völlig abwesend, weil wir nicht Mitglied sind, und so können wir die wichtige Rolle, die wir in Cartagena gespielt haben, nicht weiterführen. Je länger die heutige Situation dauert, umso störender und bedauerlicher wird unsere Absenz in der Weltbank und in der UNO-Generalversammlung.

Zur Energiecharta: Wie Sie dem Aussenwirtschaftsbericht haben entnehmen können, wurde die Energiecharta, die unter Leitung meines Stellvertreters von einer Equipe der Bundesverwaltung ausgehandelt worden ist, am 17. Dezember 1991 von Bundesrat Ogi unterzeichnet. Es handelt sich dabei um eine politische Absichtserklärung mit dem Ziel, den Wiederaufbau und die Restrukturierung der Energiewirtschaft in Mittel- und Osteuropa sowie in der GUS zu fördern. Ein gesamteuropäischer Energiemarkt soll geschaffen, ein sicheres Investitionsklima stimuliert und damit die Voraussetzungen für das Engagement privater Investoren verbessert werden. Derzeit wird über ein Basisabkommen verhandelt - es bezweckt einen gemeinsamen Grundlagenbereich der Energie- Handels- und Wirtschaftspolitik - sowie über verschiedene

Sektorenabkommen. Hier geht es um Fragen des Umweltschutzes, der Kohlenwasserstoffe, der Sicherheit von Kernkraftwerken usw.

Zur Idee, Freihandelsabkommen mit Israel bzw. mit den Golfstaaten abzuschliessen: Mit Israel sind Verhandlungen im Gange. Wir planen zusammen mit den anderen EFTA-Staaten auf Beamtenebene auch Kontakte mit dem Golf-Kooperationsrat aufzunehmen. Dabei sollen Vorabklärungen für die Möglichkeiten eines Abschlusses eines Freihandelsabkommens vorgenommen werden. Für mich selbst ist das nicht ein Prioritätsdossier, kann aber mittel- oder längerfristig interessant werden.

Zu Albanien, Kroatien und Slowenien: Ein im August 1991 verhandeltes Investitionsschutzabkommen mit Albanien ist heute unterschriftsreif. Wir warten mit der Unterschrift zu, bis sich die Lage in Albanien etwas beruhigt hat. Kroatien und Slowenien haben ihr Interesse am Investitionsschutz und an Doppelbesteuerungsabkommen mit der Schweiz angemeldet. Wir werden sobald wie möglich Verhandlungen aufnehmen.

Zur GUS: Mit der UdSSR bestand ein umfangreiches Vertragsnetz, das von den Nachfolgestaaten vorläufig angewandt wird. Das Vertragsnetz muss jedoch der neuen Situation angepasst werden, sei es nur der Rechtssicherheit wegen, aber auch weil die bestehenden Verträge zu sehr auf die frühere Kommandowirtschaft ausgerichtet waren; z.B. gilt das Doppelbesteuerungsabkommen nur für natürliche Personen, nicht für private Firmen, die damals nicht existiert haben.

M. Felber, président de la Confédération: J'ai encore trois communications récentes.

La plupart des Etats occidentaux s'apprêtent à reconnaître la Géorgie. Pour la Suisse la situation est différente puisque nous avons reconnu la Géorgie le 23 décembre 1991 en même temps que les autres Républiques, mais nous avons différé la communication de cette reconnaissance. Nous ne sommes pas sous la pression de devoir la reconnaître par un acte authentique. La décision formelle est prise avec la possibilité de la communiquer le moment venu. Cela pourra suivre assez rapidement dès que M. Chevardnadze, le nouveau président du Conseil d'Etat de la Géorgie, tiendra la situation en main et que les Etats occidentaux prendront la décision.

Par rapport à l'Iran on me communique que le représentant d'une maison suisse a disparu à Téhéran. On ne sait pas s'il s'agit d'une arrestation ou d'un enlèvement mais cela vous montre que la pression existe. J'espère qu'il s'agit d'un accident ou d'un incident. Notre ambassade a été saisie de cela et a déjà fait les démarches nécessaires auprès du Ministère des Affaires étrangères iranien. Dans ce pays il n'y a aucun respect du droit et on utilise toutes les méthodes.

Toujours en Iran, la situation du CICR est devenue très délicate. Le CICR y menait deux actions, à savoir d'une part une action traditionnelle dans ses compétences qui est l'échange de prisonniers de guerre entre l'Iran et l'Irak et d'autre part la visite de prisonniers politiques iraniens. En ce qui concerne cette deuxième opération des divergences de point de vue importantes, relatives au libre accès à certains prisonniers, sont apparues ces derniers temps et ont conduit à une suspension temporaire des visites décidée par le gouvernement. Samedi matin, le chef de la délégation du CICR à

Téhéran a été convoqué chez le vice-ministre des Affaires étrangères qui lui a lu une note arrêtant la suspension immédiate de toutes les activités du Comité en Iran et donnant un délai d'une semaine à tous les délégués pour quitter le pays. Les raisons officielles sont la dérogation de la délégation au cadre de ses pouvoirs et devoirs tels que prévus dans les Conventions de Genève, la violation de l'arrangement conclu entre l'Iran et le CICR. Les raisons officieuses données par le vice-ministre dans la discussion sont l'abus de confiance, la précipitation des actions, les pressions sur l'Iran. Le vice-ministre a également dit que l'Iran s'était trompée et qu'elle n'aurait jamais dû accepter le CICR dans ses prisons et l'approche inamicale de la Suisse ainsi que des pays occidentaux à la Commission des droits de l'homme à Genève, le CICR étant accusé de se faire l'instrument de ces diverses inimitiés. Il y a vraisemblablement un "link" très apparent entre l'affaire Sarhadi et cette décision à l'encontre du CICR. Ce dernier ne souhaite pour l'instant pas d'intervention officielle de notre part, voulant rester dans le cadre des Conventions de Genève et de sa position juridique assez forte. Je vous serai reconnaissant de considérer ces informations récentes sur l'Iran comme confidentielles afin de ne pas gêner les Parties en discussions.

Präsident: Da Bundespräsident Felber morgen nicht bei uns sein wird, möchte ich jetzt noch eine Verfahrensfrage aufwerfen, für die seine Anwesenheit erforderlich ist. Die Kommission hat gewünscht, an der Sitzung vom 21. April den Integrationsbericht behandeln zu können. Die Aussenpolitische Kommission des Ständerates hat den gleichen Wunsch geäußert, und die Präsidenten der Räte, Herr Nebiker und Frau Meier, haben dieses Anliegen dem Bundesrat vorgebracht. Am 8. April zieht sich der Bundesrat zu einer Klausur über den Integrationsbericht zurück. Wäre der Bundesrat bereit, diesen Bericht so rasch wie möglich an die Kommission herauszugeben?

M. Felber, président de la Confédération: Je ne peux pas répondre définitivement au nom du Conseil fédéral. Nous avons reçu ces lettres, nous parlerons après-demain de la question précise posée par les deux commissions et les présidents des deux Chambres de pouvoir disposer de ces rapports. Il est vrai que le Conseil fédéral a décidé d'inscrire cela à l'ordre du jour de sa séance spéciale du 8 avril où seuls des problèmes européens seront traités. C'est là qu'il décidera de la publication de ce rapport qui est un rapport du Conseil fédéral. Il doit donc être lu, analysé, corrigé et adopté par le Conseil fédéral avant d'être distribué. Cette demande est claire et précise, nous ne pouvons évidemment pas vous distribuer un rapport imprimé, mais personnellement je demanderai que l'on respecte le vœu de vos commissions. Je ferai cette proposition mercredi de manière à ce que le Conseil fédéral puisse le 8 avril au soir vous donner une réponse.

2. Aktualitäten

2.1 Algerien

M. Simonin: Je vous propose d'abord un rappel des événements, puis M. Thévoz fera quelques remarques sur l'impact des récents

événements d'Algérie sur les pays du Magreb et enfin je vous informerai sur la problématique algéro-helvétique, à savoir la question de l'Algérie comme pays sûr (safe country).

Au premier tour des élections législatives qui ont eu lieu le 26 décembre 1991, le FLN s'est vu surpris, sinon piégé, par l'avance impressionnante du Front islamique du salut, le FIES. Sur 430 sièges, 188 ont été au FIES, c'est à dire 48 % des suffrages, 25 % au Front des forces socialistes, et seulement 15 % au FLN. Il y avait de fortes probabilités pour qu'au deuxième tour, prévu le 16 janvier, une majorité absolue, voire une majorité des trois quarts, se dessine en faveur du FIES. Le FIES aurait ainsi pu modifier la constitution et réaliser son dessin qui serait de renverser la démocratie. Le FIES n'a jamais caché le but d'installer une République islamique en Algérie. L'ampleur du succès intégriste n'a pas tardé de laisser un doute sur "l'acceptabilité" d'un régime fondamentaliste musulman en Algérie. A cinq jours du second tour le président démissionne, un Haut Conseil de sécurité est installé, qui annule le premier tour des élections et dissout l'Assemblée. Le Conseil gère toutes les questions d'ordre public et de sécurité bien que la Constitution de 1989 soit toujours en vigueur, mais sans Parlement ni président. On prétend ainsi combler un vide juridique. L'armée est amenée à assumer les tâches de police, de protection de l'ordre civil et la sécurité des citoyens. L'armée devient ainsi le principal pilier d'un régime qui, par le biais du coup d'Etat de facto du 11 janvier, admet avoir perdu la première confrontation électorale pluraliste de l'histoire algérienne. Le 14 janvier le Haut Conseil de sécurité crée un Haut Comité d'Etat, présidé par M. Boudhiaf, qui exerce "l'ensemble du pouvoir confié par la Constitution au président". Un Conseil consultatif national est formé et complète cet édifice institutionnel. C'est une sorte de parlement d'ersatz. Nous constatons que le processus démocratique algérien est interrompu. Tout se passe comme si le FLN qui avait gouverné sans partage pendant trente ans avait manqué l'occasion, bien fragile j'en conviens, d'une possible cohabitation de plusieurs forces, à la fois le Parlement qui aurait été dominé par le FIES, le président de la République issu du FLN, l'armée et le Conseil constitutionnel. Les putschistes d'Alger ne peuvent échapper tôt ou tard à une obligation de reprendre le chemin de la légalité et des réformes. Les événements d'Algérie nous semblent démontrer que des élections libres et démocratiques ne sont pas une panacée ni une fin en soi. Comme ailleurs, en ex-URSS et en Afrique, la démocratie en tant qu'imposition de la volonté de la majorité se doit d'être complétée par la protection réelle des droits de l'homme.

Il serait erroné de simplifier et de faire une sorte d'amalgame de tous les fondamentalismes. Le fondamentalisme algérien est fort différent de sa version tunisienne et encore davantage de sa version iranienne. En Algérie, le FIES a rassemblé au premier tour une très large part de mécontents, de déçus du FLN et du régime en place. Ils ont été beaucoup plus contestataires, vu la situation économique et financière de l'Algérie, que fidèles aux mosquées et aux mollahs. C'est d'ailleurs la thèse officielle telle qu'elle a été présentée par le Premier ministre au président de la Confédération à Davos. Selon lui, 80 % des Algériens rejettent une société intégriste. Pour lui les élections du 26 décembre 1991 ont

simplement signifié une sorte de traumatisme des Algériens qui se sont sentis au bord du gouffre, au bord du précipice et s'il y a eu faute de la part du gouvernement algérien c'était d'avoir fait preuve d'un trop grand laxisme à l'égard des ennemis de la démocratie. Il y avait par centaines des mosquées qui étaient devenues de véritables forteresses du FIES et de la subversion. La démocratie naissante ne pouvait tolérer l'anti-démocratie souvent violente et le FIES pourrait être dissout ou interdit. C'est ce qui s'est passé dans l'intervalle. Dans un premier temps on voit que les dirigeants algériens ont cru pouvoir asphyxier le FIES en douceur. On a vu ensuite que le FIES a été décapité et n'a plus pu contrôler ses troupes qui se sont lancées pour une période assez courte dans une sorte de guérilla urbaine. Naturellement la situation ne s'est pas améliorée avec l'Etat d'urgence qui a été proclamé le 9 février. L'Etat policier tente d'asseoir sa légitimité par la force et avec toute la panoplie d'une législation d'exception, loi sur les suspects, détention sans jugement, couvre-feu, etc. La presse est elle-même touchée. Le FIES est dissout le 4 mars. Quel est l'impact de ces événements sur la politique du Maghreb pris dans sa totalité?

M. Thévoz: Je m'occupe au Secrétariat politique des questions liées à l'Islam, un espace géographique qui va de la Mauritanie à l'Indonésie, mais plus particulièrement des questions arabes, donc du Moyen Orient et du Maghreb. Avant de juger une situation dans le monde arabe il faut se garder d'un certain nombre d'a priori. Notre société évolue vers une forme de matérialisme qui laisse peu de place au religieux. La société musulmane constate chez elle l'échec du matérialisme et tente de se retremper dans un bain originel qui n'a pas d'autre solution que l'Islam. Il faut de notre part se garder d'un certain théologo-centrisme, c'est-à-dire obligatoirement voir dans toute situation et toute évolution de situation dans le monde arabe une question religieuse. Il n'y a pas un Islam monolithique dont la mission principale serait pour les populations inscrites dans ce monde géographique de se venger de l'Occident. Il y a un Islam nécessaire comme débat intellectuel, moral et religieux et il y a un Islam récupéré par toute une série de pouvoirs, que ce soit un pouvoir en place ou des pouvoirs de contestation, pour leur propre légitimité. Il faut aussi savoir qu'il n'y a pas de séparation entre l'église et l'état sauf en Islam chiite. C'est assez caractéristique du monde islamique que de voir que ce qui se passe en Algérie où un pouvoir essaie de priver une opposition de ses arguments religieux pour la réduire à néant. Si on regarde de quoi est constitué le FIES on s'apercevra que la caractéristique première des mollahs qui entendent l'animer, c'est leur peu de connaissance en matière de religion. Si on regarde de plus près qui milite au sein du FIES, on s'apercevra qu'il y a aussi des laïcs qui, pour s'en prendre à la légitimité du pouvoir en place, ont besoin de la caution religieuse et acceptent le chapeau de l'Islam pour en découdre avec les islamistes à l'intérieur du mouvement. C'est donc une situation relativement complexe et qui ne fait pas appel aux paramètres politiques que nous utilisons. Je vous rappelle que le mot politique n'existe pas pour l'Islam et que l'on a tort de mettre en parallèle un monde rationnel et cartésien qui est le nôtre et un monde idéal qui recherche son propre avenir dans

le passé puisque le but de la société "politique" de l'Islam est le retour à la Cité des Khalifes qui est un modèle originel.

En ce qui concerne la sécurité du Maghreb, premièrement l'arrimage de tous les pays du Maghreb à l'Europe communautaire est pour la Libye, la Mauritanie, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, le point numéro un de la diplomatie de ces Etats. On peut attendre de cette constatation, une politique vis-à-vis des minorités islamiques qui aille à la fois dans le sens d'une quête d'une solution définitive vis-à-vis de cette contestation, mais aussi dans le sens d'un certain respect d'une opposition qui ne sera pas issue de ce milieu islamique. On a vu, depuis l'oppression dont est victime le FIES, le gouvernement tunisien accélérer son processus de rapprochement avec l'opposition qui jusqu'à maintenant a eu à souffrir du gouvernement central. Elle peut maintenant passer pour une opposition acceptable étant donné qu'elle a pris ses distances par rapport à l'opposition religieuse. De même au Maroc, on voit Hassan II, extrêmement contesté, qui risque de sortir indemne de l'affaire du Sahara, proposer une réforme constitutionnelle que tout le monde attend depuis longtemps, y compris et bien qu'ils soient assez peu connus les mouvements islamistes du Maroc. En Algérie, on verra M. Boudhief rechercher dans l'opposition des gens qui sont non seulement acceptables pour l'occident mais qui n'ont pas cherché la caution des islamistes.

Les événements d'Algérie vont dans le sens d'un rapprochement des gouvernements actuels tunisien, marocain, algérien et aussi libyen, qui doivent défendre les chances de l'arrimage de leurs pays à la Communauté, mais aussi peut-être en direction de l'accélération de réformes constitutionnelle et politique à l'intérieur de ces pays. La menace intégriste est perçue de manière aussi diffuse au Maroc qu'en Tunisie. Elle est d'autant plus mal perçue qu'elle est diffuse, mais elle se concentre actuellement sur un point très particulier. L'Iran a été considérée jusqu'à maintenant comme un danger également au sein des pays musulmans puisque qu'elle propage une forme de doctrine musulmane qui est minoritaire. Depuis un certain temps, on constate que l'Iran a non seulement renoncé à propager la révolution et l'instauration d'un Etat chiite mais en plus elle épouse toutes les formes d'opposition religieuse, qu'elles soient chiite, sunnite ou rahmafite. C'est cela que les gouvernements du Maghreb craignent et contre quoi ils tentent de lutter, à savoir l'appui offert par l'Iran à toutes les formes de subversion religieuse et même pas forcément religieuse qui animent les pays arabes. A ce titre le Soudan est devenu un pays extrêmement inquiétant puisqu'il sert depuis peu de porte-avions à ce redimensionnement de l'impérialisme iranien pseudo religieux dans la région, vis-à-vis du Proche Orient et du Maghreb. Il y a de très fortes présomptions pour que le Soudan serve de base arrière à tous les mouvements contestataires, religieux ou non, des autorités en place à Tunis, à Tripoli ou même au Maroc.

Les gouvernements du Maghreb ont peur de devoir compter sur leurs arrières avec un pays qui n'est plus véritablement maître de son destin mais qui sert de repère à l'internationale islamique, qui d'ailleurs a été créé là-bas conjointement avec le gouvernement du Soudan et les fondamentalistes de Téhéran.

M. Simonin: Le 18 mars 1991 le Conseil fédéral rangeait l'Algérie au nombre des "safe countries", c'est-à-dire des pays sûrs, à l'abri de persécutions au sens de la loi sur l'asile. Il basait sa décision sur les incontestables efforts démocratiques qui se sont déroulés en Algérie. L'évolution de la situation a amené le Conseil fédéral à reconsidérer sa position et à retirer le prédicat de "safe country" à l'Algérie. La loi sur l'asile fait obligation au Conseil fédéral d'examiner périodiquement ses décisions concernant les pays sûrs.

Quels ont été les effets de cette décision? Déjà en juin 1991 les collaborateurs de l'Office fédéral des réfugiés avaient des instructions internes de traiter les demandes d'asile selon la procédure individuelle ordinaire, c'est-à-dire un examen approfondi et détaillé et non pas un examen accéléré. La révocation du 19 février de cette année ne change donc rien à la procédure d'asile. Par contre les effets sur la politique extérieure sont assez importants. Nos relations avec l'Algérie ont toujours été bonnes, nous avons suivi avec beaucoup d'attention et de satisfaction les efforts en direction d'une démocratisation qui ont été faits par le gouvernement algérien, mais aussi les efforts de tous les pays du Maghreb, également dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe, efforts qui les rapprochent de l'Europe des Douze. Compte tenu de la situation actuelle des droits de l'homme en Algérie et cependant dans notre intérêt et dans l'intérêt de la crédibilité de sa politique, le Conseil fédéral se devait de réagir aux récents événements survenus en Algérie. Il est évident que l'Algérie a interprété la décision du Conseil fédéral comme une mesure politique de défiance. J'ai reçu l'ambassadeur d'Algérie quelques jours après cette décision et il a exprimé non seulement son inquiétude mais aussi le risque de voir se refroidir les relations bilatérales entre Berne et Alger. Il est malaisé pour un interlocuteur algérien de comprendre que cette mesure était une mesure d'administration interne qui s'applique uniquement dans le domaine de l'asile et qui en principe ne devrait pas avoir d'influences négatives sur nos relations bilatérales. En réalité il y a eu un impact négatif. A l'extérieur le qualificatif de "safe country" est interprété comme un signal politique positif et inversement si le Conseil fédéral se voit pour une raison ou une autre et particulièrement pour des raisons de protection des droits de l'homme obligé de retirer ce qualificatif; cela a naturellement des conséquences négatives proportionnelles. Il est normal que le pays se considère un peu comme puni ou comme victime d'un geste inamical.

Frau Bäumlin: Wissen Sie, wie es weitergeht mit den Internierungslagern in der Wüste für die Leute, die während der Ereignisse vor dem 2. Wahlgang festgenommen worden sind? Werden die Menschenrechte beachtet? - Wie ist der Zusammenhang zwischen den Vorgängen in Algerien und den Flüchtlingslagern der Polisario im Süden von Algerien? Besteht die Gefahr, dass Algerien den Sarawi nahelegt, algerisches Territorium zu verlassen?

M. Ruffy: J'appartiens à cette génération qui a plongé dans la politique étrangère à cause de l'Algérie. L'évolution de ce pays a eu quelque chose de dramatique parce que nous avons cru au futur démocratique de l'Algérie. Nous avons assisté à la

dérive du FLN et à la montée d'une bourgeoisie qui a trahi la cause démocratique et populaire initiale. Le FIES réagit aussi devant une certaine corruption, sentiment exacerbé par le fait que la jeunesse, très nombreuse, ne trouve pas de travail. On peut espérer que le gouvernement transitoire de M. Boudhiaf arrivera à une solution acceptable mais rien n'est sûr.

(à M. Simonin) Avons-nous une évaluation des effets de la guerre du Golfe sur la progressive avancée, pour ne pas dire prise de pouvoir, des mouvements intégristes dans les différents pays et dans le monde?

M. Rebeaud: Ma question fait appel au jugement politique que le Conseil fédéral pose sur l'ensemble de ces événements. J'ai été frappé des explications données sur la nature variée des divers intégrismes.

J'ai réagi assez sévèrement vis-à-vis de la tolérance dont nous avons fait preuve à l'égard du coup d'Etat algérien. Même en Suisse, la majorité pourrait un jour choisir de donner le pouvoir à quelqu'un qui veut restreindre les pouvoirs du peuple, c'est encore de la démocratie même si c'est dangereux. Courons-nous le risque de voir l'Occident démocratique soutenir systématiquement des régimes autoritaires parce que ces régimes et la bourgeoisie qui les soutient ou qui les arme entendent maintenir des contacts commerciaux? C'est un danger que l'affaire du Chili il y a vingt ans nous a aussi montré. La volonté de tenir des rapports commerciaux dans le style de l'économie de marché ne va pas forcément de pair avec le respect de la démocratie. Comment voyez-vous cela et dans quelle mesure la Suisse est-elle tenue de suivre des Etats comme la France et les Etats-Unis? Quelle marge de manoeuvre nous laisse notre neutralité politique dans le jugement que nous pouvons porter sur ces pays? Le Conseil fédéral dit-il actuellement autre chose que le gouvernement français?

M. Simonin: (à Mme Bäumlín) Selon le ministre de l'intérieur qui a fait récemment un bilan officiel des affrontements entre islamistes et forces de l'ordre, il y a eu 103 morts dont 31 parmi les forces de l'ordre, 414 blessés et, ce qui vous intéresse, 6'786 personnes ont été arrêtées et sont actuellement en détention dans 7 camps en Algérie. Très rapidement différentes organisations et notamment la Ligue algérienne des droits de l'homme ont dénoncé les conditions de détention dans différents camps. Nous savons de source officielle qu'il n'y aurait pas eu de bavures graves, pas de torture, pas de mauvais traitements, mais il est vrai que les conditions de détention sont fort difficiles. Certaines organisations, comme la Ligue algérienne des droits de l'homme, Amnesty International, la Croix-Rouge algérienne, devraient en principe pouvoir visiter ces camps. J'ai appris ce week-end que la Croix-Rouge a été autorisée à visiter les camps ce qui devrait donner une garantie que tout ne peut pas se passer selon la volonté des dirigeants:

M. Felber, président de la Confédération: A la question de savoir si l'Algérie va retirer son soutien au peuple Sahraoui, il faut se remémorer ce qu'a dit M. Thévoz qui est un connaisseur de l'Islam. Il a fait un exposé très général et philosophique sur les tendances. C'est pour nous indispensable de les connaître, sans quoi nous nous tromperons et nous nous

heurterons toujours à des mentalités tellement différentes. Vous avez sans doute retenu de son exposé que la volonté politique des dirigeants de tout le Maghreb - Libye, Tunisie, Algérie, Maroc, voire Mauritanie - à travers l'Union du Maghreb arabe est de maintenir une cohésion dans les politiques de ces pays et d'établir les relations les meilleures possibles avec le monde occidental, plus particulièrement peut-être la Communauté européenne. Par conséquent, dans le conflit qui oppose les dirigeants marocains aux Sahraouis, on a pu vérifier, comme c'était déjà le cas avant les incidents des élections générales en Algérie, que le gouvernement algérien se démobilisait, qu'il n'était plus engagé dans la lutte, qu'il favorisait les relations entre les Etats maghrébins et qu'il laissait aux Nations Unies le soin d'aboutir à une solution dans le problème du Sahara occidental. Pour l'instant nous n'avons pas d'autres informations, mais le gouvernement provisoire actuellement en place en Algérie va probablement poursuivre la même route et ne pas s'engager en faveur d'une des deux parties au conflit.

M. Thévoz: (à M. Ruffy) J'ai un peu de peine à voir un lien implicite entre les résultats de la guerre du Golfe et la montée des fondamentalistes. La défaite des Irakiens a accentué le sentiment de déconvenue de l'ensemble du monde arabe face à l'Occident. Le monde arabe a passé par toute une série de défaites, traumatisme colonial souvent mais aussi échec de la révolution technologique. Le monde arabe a toujours essayé de prendre ce qu'il y avait de meilleur chez nous et de l'adapter. Le fait qu'un pays arabe ait cédé, malgré l'appui d'une coalition arabe, à des armées occidentales va renforcer cette amertume. La personnalité même de Saddam Hussein empêche que le monde arabe entier en fasse a posteriori le héros de cette tentative d'affrontement et d'ultime bataille. Dans le monde arabe, Saddam Hussein n'est pas populaire malgré ses allures de tribun que, par exemple, Hafez el Assad n'aura jamais. C'est difficile de penser que Saddam Hussein bénéficie encore d'autant de soutien que pendant la guerre alors même que celui-ci était relativement modéré au moins si l'on compte le nombre d'Etats qui se sont rangés derrière les Occidentaux. Il est aussi vrai qu'à l'occasion de la guerre du Golfe les populations des pays arabes ont été très critiques à l'égard de leurs propres gouvernements, qui eux avaient eu tendance à composer avec l'Occident. C'est une réponse en nuance que j'aimerais vous apporter.

Je crois qu'on ne peut pas imaginer de lien direct entre la défaite de l'Irak et la montée des intégristes. Les intégristes n'ont pas soutenu l'Irak et de leur côté on a toujours considéré la croisade de Saddam Hussein contre le Koweït comme un élément de "real politic", mot que les intégristes n'aiment pas. La deuxième constatation est que depuis la défaite de Saddam Hussein il n'y a eu aucune arrivée au pouvoir des fondamentalistes dans les pays arabes. Si je passe en revue les pays où les fondamentalistes sont associés au pouvoir, je m'aperçois qu'il n'ont pas été les artisans d'un soutien à Saddam Hussein. Par exemple en Jordanie, on constate qu'on a eu très peur quand les élections libres ont donné 30 % des sièges aux fondamentalistes, mais on s'est aussi aperçu que ce n'est pas eux qui ont soutenu Saddam Hussein pendant la guerre et qu'au contact des autres parlementaires, ils ont adopté un

profil relativement bas en se disant qu'ils ont beaucoup à apprendre quitte, peut-être, à utiliser leur nouveau savoir à des fins purement religieuses après. Je ne crois pas non plus que les intégristes en Irak aient soutenu Saddam Hussein, pas plus qu'ils n'aient tiré profit de sa chute.

La déception du monde arabe suite à la défaite de Saddam Hussein s'ajoute à un sentiment pré-existant et elle n'a pas ajouté beaucoup d'eau au moulin des fondamentalistes. Par contre, ceux qui contestent davantage les gouvernements en place, que ce soit en Egypte ou au Maroc, voyant que sur le plan laïc on ne faisait pas de progrès et qu'on ne renversait pas l'ordre des choses, que ce soit l'ordre "imposé" par l'Occident ou l'ordre imposé à l'intérieur d'un pays par le gouvernement, ont de plus en plus besoin de la caution de la religion pour proposer un modèle alternatif à des pouvoirs jugés de manière générale dans le monde arabe de discrédités et incapables

M. Felber, président de la Confédération: (à M. Rebeaud) La Suisse et le Conseil fédéral ne se sont trouvés que très en retrait par rapport aux prises de position des pays de la Communauté en particulier de la France. La preuve c'est que la décision de retirer la qualité de "safe country" à l'Algérie a été comprise par le gouvernement actuel comme un désaveu de la politique qu'il entreprend. Nous n'avons manifesté, ni dans un sens ni dans l'autre, en restant relativement prudents. Je comprends votre réaction, c'est un fait qu'une démocratie qui permet à une majorité anti-démocratique de prendre le pouvoir est encore une démocratie. Le même phénomène s'est produit en Iran où l'on pouvait objectivement se réjouir de la prise du pouvoir par les fondamentalistes dont on ne connaissait pas une forme de perversion qui s'exprime aujourd'hui dans la politique internationale. On sait qu'en Iran les droits ne sont pas généreusement respectés, que dès le moment où ils cherchent et obtiennent des appuis même relativement fragiles, ils ont tendance à les utiliser. Nous sommes donc enclins à ne pas nous exclamer de joie quand des mouvements intégristes islamiques sont amenés à prendre le pouvoir. C'est simplement le chat échaudé qui craint l'eau froide. Dans le cas de l'Algérie, nous n'avons pas manifesté de satisfaction à voir ces élections rendues caduques et au contraire nous avons pris après coup la décision de lui retirer le statut de "safe country". Cela nous a valu beaucoup de pression de la part du gouvernement algérien actuel qui essaie de vendre sa politique pro-occidentale, auquel nous avons systématiquement répondu qu'il fallait que la marche vers la démocratie soit reprise le plus rapidement possible.

2.2 Der Erdgipfel von Rio (Juni 1992)

Präsident zu Herrn Schaller: Während wir auf die Herren Nordmann und Wiederkehr warten, könnten Sie uns vielleicht die Frage beantworten, ob das Departement mit dem Auftritt von Herrn Hayek in New York etwas zu tun hat?

Schaller: Ich bin nicht informiert darüber, ob unsere spezialisierten Dienste informiert waren. Für uns war das nie ein Thema. Ich gehe eher davon aus, dass das eine Eigenaktion der Verantwortlichen auf der UNO-Seite war, die einen etwas populären

Auftritt von Herrn Hayek bewusst ins Auge gefasst haben. Es geht ja auch darum, dass die UNO Geld suchen muss, um diesen Erdgipfel von Rio finanzieren zu können.

Präsident: Unabhängig vom Namen Hayek stellt sich ja die Frage, ob in der Politik jetzt auch das Sponsoring Einzug hält. Das ist immerhin etwas Neues.

M. Nordmann: La Suisse participera à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio du 3 au 14 juin 1992, soit vingt ans après la première conférence au niveau mondial sur l'environnement qui avait eu lieu à Stockholm. Cette conférence est aussi appelée Sommet de la terre en raison de la participation des chefs d'Etat et des gouvernements du monde entier et parce que sa thématique est vitale pour notre planète.

Le concept à la base de la conférence est le développement durable que la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a ainsi défini: c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. On attend de la CNUED, trois documents, plus exactement une Charte de la terre qui stipulerait les droits et devoirs fondamentaux des Etats et des individus, un programme d'action qui s'appelle l'Agenda 21, agenda pour le vingt et unième siècle en vue d'adapter les décisions de la Charte de la terre aux réalités concrètes et aux possibilités; on pense que cette conférence servira de cadre à l'adoption de deux conventions importantes, une sur le climat et l'autre sur la diversité biologique.

Située à l'articulation entre l'environnement et le développement, à un moment où de graves menaces planent sur notre planète, détérioration de l'équilibre climatique mondial, couche d'ozone, démographie, déforestation, endettement, etc., la Conférence de Rio devrait marquer tant pour la Suisse que pour la communauté internationale le début d'un nouveau dialogue entre pays industrialisés et pays en développement. Elle se distingue des autres conférences de ce genre par deux aspects fondamentaux. Le passé a vu se tenir de nombreuses conférences sectorielles, sur le commerce, sur l'eau, sur l'environnement. La CNUED tâchera de tirer la leçon politique des relations entre ces secteurs. Cette conférence débouchera aussi selon toute vraisemblance sur la décision de mettre progressivement en oeuvre un plan d'action globale. Elle ne marquera pas une fin mais le début d'une nouvelle entreprise qui devrait permettre l'évolution actuelle de la situation politique mondiale.

La 4e et dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence de Rio se tient actuellement à New York. Ce comité a pour tâche de négocier la Charte de la terre et l'Agenda 21. Ces deux documents devraient être finalisés à New York et être simplement approuvés à Rio. Le comité se trouve à mi-chemin de son travail et il est encore difficile de savoir dans quelle mesure il pourra accomplir la tâche qui lui a été assignée. Jusqu'ici les travaux ont progressé de manière satisfaisante sur les aspects concrets et techniques. C'est ainsi que les passages relatifs à la désertification, à l'environnement des régions de montagnes, aux eaux usées sont examinés de manière constructive et mis au point sans grandes difficultés. Il y a par contre des difficultés importantes dans la négociation sur

les objectifs, c'est-à-dire sur la Charte et sur les questions de financement. Une évaluation des besoins financiers pour réaliser l'Agenda 21 a été faite par le secrétariat de la conférence. Selon ces calculs qui sont évidemment approximatifs, il faudrait un triplement des aides financières aux pays en développement pour leur permettre de faire face aux exigences de leur développement et en plus assurer une stabilisation de leur environnement. Les pays en développement nous disent clairement qu'ils ne sont pas en mesure d'entreprendre cette tâche qu'ils accompliraient en partie au moins pour rendre service à l'ensemble de la communauté internationale, c'est le cas en particulier pour les mesures touchant au maintien des ressources animale et végétale, et qu'ils ont besoin d'un effort très substantiel de coopération de la part des pays industrialisés. Tout montre qu'il y a une distance considérable entre ce que les pays en développement attendent sur ce point de la Conférence de Rio et ce que les pays industrialisés sont en mesure de faire. La Suisse possède déjà, grâce au crédit de programme de 300 millions de francs décidé l'an dernier pour les mesures spéciales en matière d'environnement, d'un instrument financier qui lui permet de prendre des engagements, ce qui est confortable. Ces problèmes ne seront probablement pas réglés à la Conférence préparatoire de New York car du côté occidental on se heurte à une attitude assez restrictive de la part des Etats-Unis qui, à ce stade, ne veulent pas entendre parler d'un financement supplémentaire. Tout le monde est d'accord pour faire glisser certaines ressources additionnelles vers ce problème environnement/développement à travers des mécanismes existants. Or les pays en développement demandent de nouveaux mécanismes qu'ils pourraient cogérer avec les pays industrialisés. Quand je parle de mécanismes existants, je fais allusion à la facilité globale de l'environnement qui est un instrument créé au sein de la Banque mondiale avec la collaboration du CNUED et du programme des Nations Unies pour l'environnement. Il s'agirait d'augmenter les ressources mises à disposition de cette facilité de manière à financer les décisions qui mettraient la Conférence de Rio en termes d'encouragement au développement durable. On est encore très loin d'une position proche entre les pays en développement et les pays développés et c'est probablement une affaire qui sera portée devant la conférence elle-même. Je crois qu'il faut être très réaliste face à l'approche de cette conférence. Elle soulève une très grande attente dans de nombreux milieux. Il est peu probable que cette attente sera récompensée. Il s'agit en fait de problèmes sérieux qui touchent à l'avenir de la planète et qui doivent être abordés dans un esprit de rigueur et de réalisme. C'est dans ce sens que la délégation suisse oeuvre déjà au comité préparatoire.

Präsident: Wieviele Vertreter der Schweiz gehen nach Rio - wieviele davon von offizieller Seite und wieviele von privaten Organisationen? Was sind das für Organisationen? Haben im Vorfeld des Rio-Gipfels Konsultationen stattgefunden zwischen der offiziellen Schweiz und den privaten Organisationen, die dort teilnehmen? Wenn ja, in welcher Form? - Welche konkreten Zielsetzungen hat eigentlich die Schweizer Regierung an diesem Rio-Gipfel? Persönlich habe ich bei allem Verständnis für diesen Gipfel ein etwas komisches Gefühl, nämlich das Gefühl, dass eine solche Mammutveranstaltung wahrscheinlich wenig Effizienz hat, und ich frage mich, ob dieses

Experiment gelingen kann. Wie gedenkt man überhaupt in diesen wenigen Tagen vorzugehen, hat man sich auch mit Fragen der Arbeitstechnik auseinandergesetzt? Oder wird man einfach palavern und am Schluss etwas herauszufinden, das schon jetzt bekannt ist, und nach dem dann einige brave Länder sich auszurichten versuchen, während andere überhaupt nichts tun?

Frey Walter: Ich habe keine Fragen; ich habe Wünsche. Mein erster Wunsch wäre, dass die Vertreter des Bundesrates in Rio keine politischen Absichtsprogramme bekannt geben, an denen sie dann nachher wieder gemessen werden. Wir haben sehr schlechte Erfahrungen gemacht mit solchen politischen Absichtsprogrammen - ich denke an CO₂, an die nicht erfüllbare Zielvorstellung in bezug auf die Treibhausgase. Zweitens möchte ich unsere Delegationsteilnehmer bitten, nur bei unbestrittenen internationalen Konventionen - wenn es solche überhaupt gibt - mitzumachen.

Steffen: Ich habe mit Interesse gelesen; man wolle ein weltweites wirtschaftliches Wachstum unter Respektierung ökologischer Grenzen. Ist hier nicht ein Widerspruch? Jedes Wachstum hat ökologische Folgen; wie will man dies unter einen Hut bringen?

Frau Grendelmeier: Ich teile die Skepsis von Herrn Rychen bis zu einem gewissen Grad; aber vergessen Sie nicht, dass "Stockholm" damals sehr viel ausgelöst hat, dass wir heute in einer sehr viel schwierigeren Situation sind als ehemals und dass man eben etwas unternehmen muss. Die Tatsache, dass so lange Vorbereitungszeit eingeräumt wurde, scheint doch zu zeigen, dass man endlich weltweit begriffen hat, dass wir auf einem Pulverfass sitzen, das, fernab von kriegerischen Auseinandersetzungen, uns selber in die Luft sprengen könnte. Das scheint mir wichtig genug, dass man eine - meinerwegen etwas überdimensionierte - Konferenz ins Auge fasst. Hauptsache ist, dass die Dritte Welt mit dabei ist und ihre Wünsche anmelden kann.

Zu Herrn Frey, der keine politischen Absichtserklärungen wünscht: Der Bundesrat kann das sagen, was er in der Schweiz gesagt hat, sonst würde er sich ja unglaublich machen. Wir können uns nicht einerseits feiern lassen als relativ fortschrittliches Land, um dann zurückzukrebsen und zu sagen: Nein, so haben wir das nicht gemeint. Ich würde im Gegenteil den Bundesrat bitten, deutlich zu sein und konkret zu sagen, was möglich ist. Auch wenn wir noch sehr am Anfang stehen, haben wir doch einige Resultate aufzuweisen. Es ist dort keineswegs der Platz, Bescheidenheit und Zurückhaltung zu üben; eher müssen die Dinge, die bei uns bereits funktionieren, aufgezeigt werden, weil das beispielgebend sein könnte.

M. Rebeaud: Le danger de la Conférence de Rio est qu'elle démontre la situation dramatique de la planète et en même temps l'incapacité tout aussi dramatique des Nations Unies de faire quelque chose de concret. Je ne suis pas placé pour juger si ce pessimisme est justifié, mais on le sent partout. Je crois que la Suisse doit dire et faire quelque chose dans la mesure où elle en est convaincue. S'il ne faut pas trop dire pour pouvoir agir, je préfère qu'on ne dise pas trop et qu'on agisse effectivement, mais si on ne dit rien pour ne rien faire alors c'est très grave.

M. Felber a mentionné tout à l'heure les Casques verts. A quel genre d'entreprises concrètes la Suisse pourrait-elle collaborer de manière à faire quelque chose dans la bonne

direction indépendamment de la mollesse nécessaire des résolutions qui seront adoptées à Rio?

Dans le projet qu'il a élaboré M. Wiederkehr souhaite que, quels que soient les résultats de Rio, la Suisse prenne l'initiative en collaboration avec le programme des Nations Unies à Genève, dans le style de ce que vous avez appelé les Casques verts. Cela consisterait à former des gens et à mettre des forces à disposition, notamment dans le domaine de la formation et de la pédagogie, pour en Suisse, et surtout dans le tiers monde, augmenter la capacité de comprendre les problèmes environnementaux et offrir ponctuellement une aide technique, logistique ou autre. Le Conseil fédéral prendra-t-il une initiative en appelant les autres à y collaborer au cas où la Conférence de Rio ne donnerait lieu à rien de tangible?

M. Eggly: Une des suites de la Conférence de Rio sera-t-elle l'établissement d'un secrétariat et est-il question que celui-ci se tienne à Genève?

Frau Bär: Ich habe in dem umfangreichen Katalog der Ziele der Schweizer Delegation für Rio den Massnahmenkatalog vermisst, den es dann innerhalb unseres Landes braucht, um die Politik, die wir postulieren, auch in unserem Lande umzusetzen. Wenn ich etwa lese, dass wir für die ganze Welt das Verursacherprinzip postulieren, und daran denke, was wir in unserem Lande machen, finde ich das etwas peinlich. Ich vermisse auch einen Hinweis darauf, welche Schlüsselrolle die Frauen in dieser ganzen Entwicklung spielen. Auf die Rolle der Frauen, die heute weltweit die ökologischen Trümmer aufräumen müssen, ist überhaupt kein Hinweis gemacht worden.

1. Frage, zu Punkt 11, Einbezug nichtstaatlicher Kreise: Weshalb gibt es hier eine Differenz mit nichtgouvernementalen Organisationen, die genau hier mitarbeiten wollen und nicht können? - 2. Frage: Hat die Entlassung von Minister Lustenberger in Brasilien irgend eine negative Auswirkung auf diesen Gipfel?

Zu Herrn Frey: Unsere Bundesräte fahren nach Rio nicht an einen Autosalon, sondern an einen Gipfel, wo es global um die Umwelt geht. "Die Welt brennt" steht in einem Papier für Rio, und es ist gerade die Aufgabe des Bundesrates, hinzufahren, um politische Absichtserklärungen abzugeben mit dem Ziel, sie innenpolitisch auch umzusetzen. Ein bernischer Regierungsrat hat gestern gesagt: "Die Utopisten sind heute die einzigen Realisten."

Bircher Silvio: Sicher stellt die Grösse einer Konferenz ein Problem dar; ich möchte sogar sagen: Je grösser die Konferenz, desto schlechter ist sehr wahrscheinlich deren Rendement. Aber bei diesem Gipfel muss bereits die Tatsache, dass schon 2 1/2 Jahre lang intensiv an der Vorbereitung gearbeitet wurde, als Erfolg gewertet werden. Man kann die Abhaltung der Konferenz selbst nicht trennen von dieser Vorbereitungsphase, und das ist für mich bereits ein Erfolg. - Man muss auch sehen, dass die Kluft zwischen den Zielen der Industrieländer in bezug auf die Erhaltung der Umwelt und dem Verhalten der Entwicklungsländer je länger je mehr verständlich ist. Diese Konferenz muss nicht zuletzt dazu dienen, einen Bogen zu schlagen zwischen den umweltpolitischen Zielen der sog. Entwicklungsländer und den Industriestaaten. Dazu wird diese Konferenz sicher einen Impuls geben. - Frage: Ist in dieser Vorbereitungsphase eine europäische Koordination der Arbeiten erfolgt? Das wäre sicher

sinnvoll, und je besser diese Koordination ist, desto grösser wird der Erfolg der Handlungsanweisungen, die von Rio ausgehen werden, sein.

Frau Nabholz: Ich kann nicht verstehen, dass man nun am Vorabend dieses Gipfels solche Unkenrufe in die Welt setzt; die Tatsache an und für sich, dass sich die Weltgemeinschaft trifft, um diese brennenden Fragen auf diesem Niveau zu behandeln, finde ich schon etwas Positives. Ich kann mich nicht der Meinung anschliessen, dass sich die Schweiz davon dispensieren könnte, Stellung zu beziehen. Wir haben etwas einzubringen, wir haben aber auch sehr viel zu lernen. Es wäre unrealistisch zu glauben, dass ein Staat eine unpolitische Position einnehmen kann. - Fragen: Wie gross ist die offizielle Delegation? Wie gedenkt man in Rio zu arbeiten? Als Teilnehmerin an einer UNO-Konferenz habe ich selbst einmal erfahren, wie schwierig es für die Schweizer Delegation immer ist, auf dem internationalen Parkett zu arbeiten, da man eher bescheiden ist in bezug auf die Dotation.

Offenbar wird ja parallel zur Staatenkonferenz ein Forum mit den NGO's abgehalten; ich glaube, dass es ganz wichtig wäre, dass auch Vertreter der offiziellen Delegation an den Manifestationen der NGO's teilnehmen, weil wahrscheinlich dort die interessanteren Dinge passieren als an der offiziellen Konferenz. Es würde mich interessieren, ob hier eine Koordination auch mit den schweizerischen NGO's vorgesehen ist; wenn nicht, würde ich sehr empfehlen, hier Kontakte herzustellen.

Frau Bäumlin: Ich möchte anschliessen an die Aussage von Herrn Nordmann, dass man nach zwanzig Jahren, in denen man sich mit dieser Problematik befasst, weiss, dass Lösungsversuche nicht sektoriell gemacht werden dürfen; die Lösungsversuche müssen so vernetzt werden wie die Probleme selbst. Frage: Wie steht es innenpolitisch mit dieser Vernetzung, z.B. zwischen den verschiedenen Departementen? Ich komme auf diese Frage, weil ich am 12. Dezember eine Interpellation eingereicht habe mit dem Titel: "UNCED-Biodiversitätskonvention als Fallbeispiel kohärenter Nord-Süd-Politik." Ich habe leider bis heute keine Antwort erhalten, und die Zeit drängt. Nachdem bereits die letzte Vorbereitungskonferenz in New York läuft, kommt die schriftliche Antwort des Bundesrates sowieso zu spät in diesem Bereich. - Meine Hauptbesorgnis teile ich mit dem Direktor der UNEP; er hat zusammen mit dem Vorsitzenden der intergouvernementalen Arbeitsgruppe für Biodiversität offenbar letztes Jahr geäussert, dass, wenn das GATT und das OMPI mit der Patentierbarkeit von Lebewesen so weitermachen wie bisher, dann brauche es die Konferenz von Rio gar nicht mehr. Frage: Was hat nun die Rio-Konferenz für einen Einfluss auf die Haltung der Schweiz beim GATT und beim OMPI?

Wie bereits geäussert wurde, besteht die Gefahr, dass der Rio-Gipfel in erster Linie eine grosse Show wird, in der die wirklichen Probleme untergehen könnten. Deshalb stelle ich folgende Fragen auch noch: Was passiert bei den materiellen Interessen, die auch einen gewissen Ausgleich finden müssen, und zwar nicht nur als Beteuerungen auf dem Papier? Wird nach Rio weitergearbeitet, und wie? Wie wird die Zusammenarbeit zwischen dem BAWI, der DEH und dem BUWAL aussehen? Es geht darum, wie der Zugang zu den genetischen Ressourcen geregelt wird; die Patentierungspolitik wird Saatgutmonopole zur Folge haben, was in einem krassen Gegensatz steht zum sog. freien Welthandel, wie er im GATT angestrebt wird. Wird diese sehr zentrale Frage in Rio diskutiert werden?

Mühlemann: Ich habe mich gefragt, warum gerade unsere Kommission sich mit diesem globalen Umweltschutzgipfel beschäftigt. Als Mitglied dieser Kommission bin ich vor allem daran interessiert, Auskunft zu erhalten über die Ergebnisse. Ich glaube nicht, dass in dem riesigen Wirbel, der da entstehen wird, die Medienberichte alle glaubwürdig sind. Fragen: Wer ist als Vertreter der Schweiz ständig präsent? Wer ist der Delegationsleiter? Wer ausser der offiziellen Delegation ist dort noch anwesend? Je nach dem können wir dann beurteilen, wie berichtet wird. Bestehen Beziehungen zwischen der offiziellen Delegation und der Gruppe um Stephan Schmidheiny, der sich ja an der Vorbereitung sehr beteiligt hat. Wie ist die Verbindung zu den europäischen Staaten, insbesondere zu Deutschland, das ja sehr grosses Gewicht auf diesen Gipfel legt?

M. Felber, président de la Confédération: Nous ne pouvons pas aujourd'hui vous donner les résultats d'une conférence dans laquelle toute une série de problèmes importants sont posés, problèmes qui ne trouveront pas de solution définitive au cours de la Conférence de Rio. Une Conférence au Sommet est l'endroit où les délégations des pays, au plus haut niveau, s'engagent à choisir une voie commune; ils doivent ensuite trouver des instruments qui permettent de la suivre. M. Nordmann a très clairement démontré qu'il y a encore toute une série de questions ouvertes et de confrontations entre les pays qui participeront. La Conférence de préparation en cours est la dernière d'une série qui ont mis au point le catalogue des questions qui devaient être discutées. L'important à retenir c'est que c'est la première fois qu'il ne s'agit pas d'une conférence sectorielle. On ne va pas, Mme Bäumlín, discuter de la bio-diversité parce que ce n'est pas une conférence sur la bio-diversité, mais c'est un des éléments qui va être introduit parce qu'il est important, de même que le climat, le développement, l'appui aux pays en développement. Tout doit être lié et cette tentative est peut-être trop vaste mais elle devait être tentée une fois sinon on perdait précisément la cohérence entre les différentes politiques qui étaient menées au niveau du développement, au niveau scientifique, au niveau de la protection de l'environnement et au niveau de l'application juridique des règles internationales. On a essayé de mettre le tout dans une enveloppe plus vaste ce qui rend beaucoup plus difficile la préparation de la conférence ainsi que sa conclusion qui, sans être pessimiste, restera je pense très générale avec l'indication des secteurs qui ont intéressé les participants.

Qui composera la délégation suisse? Selon ce qui sera maintenu au programme, selon l'importance de tel ou tel chapitre, nous serons accompagnés d'un certain nombre de spécialistes. Le Conseil fédéral doit encore désigner la délégation suisse pour le Sommet de Rio. La seule chose qu'il a désignée c'est la direction de la délégation qui revient au président de la Confédération. Comme c'est un sujet double, environnement et développement, le conseiller fédéral M. Cotti y participera également. Nous ne serons pas ensemble à Rio. La délégation sera dirigée par le président de la Confédération au moment du Sommet, quand tous les chefs d'Etats s'expriment et elle sera dirigée par M. Cotti au moment où les problèmes d'environnement seront traités, ce qui implique que nos départements ont étroitement collaboré dans la préparation de ce dossier et dans les conférences de préparation. D'autre part le personnel de

l'ambassade de Suisse à Brasilia sera à Rio de Janeiro et le grand Consulat de Suisse de Rio de Janeiro sera sur le plan technique à notre disposition.

(à M. Bircher Silvio) Les ministres de l'environnement des pays de l'OCDE se sont réunis en une conférence spéciale au niveau ministériel au mois de décembre dernier afin de préparer la Conférence de Rio et d'avoir un échange de vues sur les positions respectives des pays industrialisés. La délégation suisse ne sera pas très nombreuse. On choisira dans les différents offices les spécialistes qui ont dirigé et analysé le dossier et qui ont fait toute une série de propositions qui sont d'ores et déjà sur la table du Conseil fédéral. Ces propositions spécifiques de la Suisse vont des mesures en faveur du maintien des bases naturelles nécessaires à la vie, à l'intégration entre l'environnement global de la terre et le développement, ce qui est un des problèmes les plus complexes; il faudra trouver de nouveaux instruments économiques à mettre en place, internationaliser des coûts externes parce qu'en définitive certains pays du tiers monde sont les victimes d'une exploitation dont nous avons besoin. Il y a le problème de la responsabilité commune, une politique en matière de démographie qu'il faudra tenter de cerner, le soutien aux pays en développement mais aussi aux pays de l'ex-URSS et de l'Europe centrale, le problème des mécanismes de financement, la question des transferts de technologies - les pays en voie de développement disent: si vous voulez que nous puissions protéger notre environnement, vous devez faciliter l'acquisition par nos Etats des technologies modernes, plus douces pour l'environnement - le problème du désendettement, celui de l'agriculture et enfin l'engagement des institutions non gouvernementales.

(à M. Frey) Le Conseil fédéral ne fera pas de déclaration dans le vide mais naturellement il devra dire quelque chose, il devra s'engager dans les voies que nous avons choisies et nous allons appuyer les solutions qui nous paraissent les meilleures et qui correspondent à nos capacités, y compris financières. Le problème des Casques verts est posé et je le lie à la réponse que je donne à M. Eggly. Cette question intéresse plus directement l'Office fédéral de la protection de l'environnement avec lequel nous sommes en liaison. Un siège pourrait être trouvé au secrétariat ou à côté du secrétariat permanent qui s'occuperait des problèmes d'environnement et de développement. Nous sommes candidats, Genève est la ville qui pourrait recevoir ces institutions. Le travail pratique se fera après Rio au fur et à mesure des années, dans tous les domaines que nous avons énumérés. La candidature de Genève semble être en bonne voie et est perçue comme une bonne candidature par l'ensemble des pays en raison de la proximité des institutions de l'ONU et de la proximité géographique avec l'Afrique, l'Europe de l'Est et l'Europe centrale. Le canton de Genève est quant à lui intéressé à recevoir ce type d'organisations internationales.

Le ministre du Brésil a été démissionné parce qu'il était en total désaccord avec la politique de son gouvernement et il a été remplacé par quelqu'un de très proche du président qui traitait déjà le dossier de la Conférence de Rio avant de devenir ministre.

M. Nordmann: Pour une coopération entre la Confédération et les organisations privées qui s'occupent de l'environnement, nous avons à deux reprises, en novembre et en février, organisé un forum qui a permis d'exposer largement les vues. Un contact existe entre les organisations privées (ONG) qui se sont constituées elles-mêmes en secrétariat pour la Conférence de Rio. Une troisième rencontre est prévue à fin avril sous forme d'un séminaire de deux jours qui permettra d'approfondir certains thèmes et d'analyser les résultats de la Conférence préparatoire de New York.

La participation éventuelle des organisations non gouvernementales n'est pas plus décidée que ne l'est la composition de la délégation suisse. Nous examinons de très près ce que font les autres pays pour avoir un élément d'appréciation. Côté administration, le désir de coopérer, de recueillir des avis et de donner des informations existe et s'est déjà concrétisé à plusieurs reprises.

Wiederkehr: Die bevorstehende Konferenz von Rio steht keineswegs allein in der Welt; abgesehen von den Vorbereitungsarbeiten sind schon vorher viele Schritte gemacht worden. Das Montreal-Protokoll z.B. über die Reduzierung der ozon-schichtgefährdenden Stoffe, bei der auch die Schweiz dabei ist, funktioniert schon seit einiger Zeit. Ich möchte auch auf die Basler Konvention über die Lagerung und den Transport gefährlicher Abfälle hinweisen und auf das Sites-Abkommen über den Schutz gefährdeter Tier- und Pflanzenarten - also es sind schon viele, allerdings sektorische, Schritte gemacht worden.

Diese Konferenz, die eine Folge des Brundtland-Berichts und der Stockholm Konferenz ist, wird umso komplexer, als jetzt die Entwicklungs- und die Umweltproblematik zusammengebracht werden. Dadurch entstehen Programme wie die "Agenda 21" mit Ziffern von 125 Milliarden Dollar pro Jahr, die natürlich in erster Linie Entwicklungsbedürfnisse abdecken sollen. Die Entwicklungsländer haben klar gesagt, dass, wenn sie keine Entwicklung haben, sie auch wenig tun können für ihre Umwelt. Die Komplexität wird natürlich noch dadurch gesteigert, dass die ganze Welt dabei ist. Frau Grendelmeier hat darauf hingewiesen, dass es nicht nur darum gehen kann, in den Entwicklungsländern etwas zu machen. Das heisst im Klartext, dass wir vermutlich zurückschrauben müssten.

Was die Resultate angeht: Sicher wird es auch konkrete Resultate geben; man erwartet Unterzeichnungen von gewissen Abkommen. Eine Konvention, die in Vorbereitung steht, ist eine internationale Waldkonvention; mindestens der Entscheid darüber, wie über diese verhandelt wird, soll in Rio gefällt werden.

Ein weiteres, wichtiges Element wurde auch schon erwähnt: die Sensibilisierung dafür, dass wir in einer gemeinsamen Welt leben, und dass das Umweltbewusstsein mit Entwicklung verbunden ist. Rio kann nicht ein Abschluss sein; vielmehr wird dort entschieden, wie wir weitermachen sollen. Das gilt auch für uns in der Schweiz.

Ein wichtiger Punkt ist die Kohärenz der schweizerischen Haltung. Die Komplexität und die Vielseitigkeit der Themen, die in Rio anstehen, haben einen enormen Aufwand erfordert. Zeitweise waren 26 Aemter an der Vorbereitung beteiligt. Es ist klar, dass dabei Konflikte entstehen. Frau Bäumlin hat die Patentierbarkeit von Lebewesen erwähnt, die sicher ein heisses Thema ist. In der Klimafrage war es etwas leicht-

ter; aber auch dort braucht es einen Prozess, und Rio darf nicht das Ende sein. Aber man kann sicher sagen, dass in der Position des Bundesrates schon sehr wesentliche Schritte gemacht worden sind.

M. Rebeaud: Mme Gardiol, M. Roth ou un des membres de la délégation suisse à l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française sera invité par celle-ci à suivre les travaux du Sommet de Rio.

Ne serait-il pas opportun de proposer qu'un membre du Parlement suisse en tant que tel accompagne également la délégation dans la mesure où les autres le font? Je ne suis pas candidat mais je pense que cela serait bien que quelqu'un y aille.

M. Nordmann: La participation des organisations féminines est assurée via le forum dont je parlais tout à l'heure. Elles sont représentées dans ce groupe de contact et seront également présentes au forum du 26 avril.

Les contacts avec la Communauté et particulièrement avec la République fédérale se poursuivent actuellement dans le cadre de la réunion préparatoire de New York. Les contacts au niveau des spécialistes sont permanents et institués, nous nous informons mutuellement et nous coordonnons nos positions. Il s'est passé à New York un phénomène de polarisation du côté du groupe des 77 qui a entraîné du côté des pays industrialisés un phénomène analogue. Nous espérons dépasser la phase de négociation bloc à bloc qui ne peut être qu'une première prise de position. Au sein du groupe des pays industrialisés il existe de graves divergences de vues concernant le financement. Les pays de la Communauté et les pays européens sont en général prêts à faire un geste supplémentaire auquel les Etats Unis se refusent jusqu'à présent. Ce durcissement américain est la cause du durcissement de la position des pays en développement. Avec l'organisation que préside M. Schmidheiny, les contacts sont institués, mais surtout par l'intermédiaire du DFI et dans le cadre des activités de l'Office fédéral de l'environnement.

Frau Bär: Wird in der offiziellen Schweizer Delegation eine Frau dabei sein - oder mehrere?

M. Nordmann: Dans la délégation actuelle du comité préparatoire il y a deux femmes.

Frau Nabholz: Ich weiss nicht, wie weit hier Einfluss genommen werden kann auf die Delegationszusammensetzung. Aber schon die Tatsache, dass eines der wesentlichen Probleme die Bevölkerungsexplosion ist, rechtfertigt eine Teilnahme von Frauen an der Delegation. Ich möchte gerne beantragen, dass man dieses Anliegen ernst nimmt.

M. Felber, président de la Confédération: Très souvent il y a une ou plusieurs femmes dans nos délégations. Il ne faut pas faire un procès d'intention. Elles ne sont pas exclues d'office et si un sujet les intéresse et qu'elles ont traité un dossier, elles peuvent participer aux délégations.

Präsident: Der Wunsch wurde plaziert, und wir hoffen, dass man ihn gehört hat.

M. Rebeaud: Je fais la proposition formelle qu'un ou et de préférence une parlementaire accompagne la délégation suisse à titre de représentante soit de la commission des Affaires étrangères soit du Parlement. Notre commission a la compétence de prendre une décision à ce niveau-là.

Cette proposition n'est pas à discuter tout de suite, il faut y réfléchir et voir ce que font les autres pays. Je verrais bien Mme Nabhoz, qui dit qu'on apprend beaucoup de choses dans ces conférences, nous représenter et nous raconter ensuite comment cela s'est passé.

Präsident: Das Parlament hat diese Frage selber beantwortet, und zwar negativ. Bei der Parlamentsreform hat man klar gesagt, dass gemischte Delegationen von Parlamentariern und Regierungsmitgliedern nicht gebildet werden sollen.

Rebeaud: Nous n'allons pas donner une autorité exécutive à un représentant du Parlement, mais cela n'empêche pas d'aller à Rio. Je ferai une proposition écrite. (Siehe Anhang)

Frau Haller: Im Zusammenhang mit den supranationalen Organisationen wurde diese Frage sehr eingehend diskutiert. Wir kamen zum Schluss, dass die Verhandlungskompetenz beim Bundesrat sei und bleibe, und es könne nicht angehen, dass dort Parlamentsmitglieder Bestandteil der Delegation seien. Aber ich glaube nicht, dass das eine Antwort ist auf die Frage von Herrn Rebaud. - Ueber eine allfällige informelle Begleitung sollten wir noch diskutieren. Ich habe vor allem einen Wunsch: dass die Delegation eine oder mehrere Frauen enthält, wenn immer dies von der Sachkompetenz her möglich ist, und zwar unabhängig davon, ob Parlamentarierinnen dabei sein werden oder nicht.

Präsident: Ich glaube auch, dass das Thema Frauen ein klares Anliegen der Kommission ist, und der Bundesrat nimmt dies sicher als Wunsch zur Kenntnis.

Unterbruch der Sitzung von 12.15 bis 14.00 Uhr

2.3 Die Anerkennungspolitik des Bundesrates: Der Fall Mazedonien

M. Felber, président de la Confédération: Lorsqu'il est appelé à se prononcer sur la reconnaissance d'un Etat le Conseil fédéral se laisse guider d'abord par les règles et les principes du droit des gens. La notion d'Etat au sens du droit international public repose sur l'existence de trois éléments constitutifs: le territoire, la population et le gouvernement. L'élément gouvernement est ici extrêmement important puisqu'il renferme une double exigence sur le plan interne. Le gouvernement de l'Etat doit être apte à exercer de manière durable le pouvoir suprême au nom de la collectivité sur laquelle s'étend et s'étendra son autorité. Vis-à-vis de l'extérieur ce gouvernement doit être indépendant de tout autre Etat. C'est à partir de ces deux éléments très théoriques que nous entamons la réflexion. Si elle déploie des effets juridiques, la reconnaissance demeure malgré tout un acte discrétionnel. La Suisse est libre de reconnaître ou non un autre Etat comme elle détermine librement le moment de la reconnaissance. En règle général le Conseil fédéral reconnaît les nouveaux Etats dès que sont réalisées les conditions juridiques que le droit international public souligne et dont

il fait dépendre l'existence d'un Etat. Lorsque l'autorité gouvernementale d'un Etat n'est pas fermement établie, nous pouvons différer notre reconnaissance. Le choix du moment de la reconnaissance répond aussi souvent à des considérations politiques. Ce sont précisément de telles considérations qui ont amené le Conseil fédéral à ne pas encore reconnaître la Macédoine comme Etat indépendant. La Macédoine a annoncé à fin décembre 1991 à la Communauté internationale qu'elle avait choisi d'être un Etat indépendant et elle a demandé sa reconnaissance. Il y a eu un tribunal arbitral, appelons-le ainsi, une forme de tribunal d'experts de droit constitutionnel international, placé sous la présidence de l'ancien ministre français M. Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel français, qui s'est penché sur cette question des nouvelles Républiques yougoslaves. Sur le plan juridique, le rapport Badinter était précis et admettait qu'on pouvait reconnaître la Macédoine comme la Slovénie et la Croatie en disant que ces Etats avaient d'une manière populaire et démocratique décidé leur indépendance, ils avaient un gouvernement, ils allaient modifier leurs constitutions. On pourrait donc formellement les reconnaître. Il y a eu cependant dès la fin de l'année passée une attitude différente. La Slovénie et la Croatie ont été reconnues par tout le monde, mais pas la Macédoine.

La Macédoine est un Etat qui a eu une influence et un rôle extrêmement profond dans toute la politique des Balkans. La politique des Balkans reste encore aujourd'hui quelque chose de très compliqué et peut même, à la limite, être un baril de poudre. Il s'agit pour nous de vider le baril, être un baril de poudre par un élément plus agréable et de déterminer avec l'appui, avec l'accord des Républiques concernées, le moment où nous pourrions reconnaître la Macédoine.

La région de la Macédoine a été pendant la guerre des Balkans en 1912 et 1913 considérée comme un siège ottoman. C'était le siège de la puissance ottomane sur la Serbie, sur la Bulgarie et sur la Grèce. Ces éléments ont marqué ces pays. En 1944, le maréchal Tito a décidé de reprendre non pas toute la Macédoine, qui s'étend historiquement et géographiquement largement en Grèce, mais la partie serbo-croate qu'il a annexée à la République fédérative de Yougoslavie. Il a ainsi donné une forme de souveraineté première à cet Etat, amputé de sa partie grecque, qui restait serbo-croate avec passablement de musulmans, ce qui est aussi un problème important. Il a donné aux habitants de cette partie de la Macédoine une identité particulière qui ne représentait pas ce qu'au début du vingtième siècle on comprenait dans la Grande Bulgarie. Aujourd'hui la Bulgarie est un des deux Etats qui a reconnu la Macédoine, ce qui signifie qu'elle n'a plus de prétentions territoriales.

Par contre la situation n'est pas tout à fait la même dans l'esprit de la population et des autorités grecques. La Macédoine issue de l'ancienne Yougoslavie n'est qu'une partie de la totalité de la Macédoine dont l'autre se trouve actuellement sous l'autorité du gouvernement d'Athènes. De là naissent les peurs, les craintes, les angoisses de revendications territoriales particulières.

Pour simplifier, la position de la Suisse est très claire. Elle suit ce qu'elle a toujours fait depuis la division de la Yougoslavie. A côté des principes fondamentaux juridiques de

reconnaissance d'un Etat et du fait que cet Etat reconnaisse les éléments contenus dans la Déclaration d'Helsinki et dans la Charte de Paris, nous voulons encore concrètement que la Macédoine actuelle déclare précisément par accord international qu'elle n'a aucune ambition territoriale en dehors des frontières qui sont actuellement les siennes, c'est-à-dire qu'on ne risque pas de conflit prochain avec la Grèce. La reconnaissance et la possibilité de reconnaissance de la Macédoine existent. Il n'y a pas de raison pour la Suisse de ne pas reconnaître la Macédoine mais nous voulons encore obtenir certaines garanties supplémentaires. Nous pouvons déclarer aujourd'hui qu'on s'achemine vers une solution.

Woker: Die Frage der Unabhängigkeit von Mazedonien ist heute verknüpft mit der Frage der Anerkennung der Unabhängigkeit von Bosnien-Herzegowina. Die Frage hat sich diese Tage ganz speziell gestellt, weil es unter anderem um die Aufnahme dieser - mit grösster Wahrscheinlichkeit kommender - Staaten als Mitglieder der KSZE ging. Die Entscheidung ist gerade heute gefallen: Im Unterschied zu Kroatien, Slowenien und Georgien sind Bosnien-Herzegowina und Mazedonien noch nicht in die KSZE aufgenommen worden, weil sie eben im Moment noch nicht existieren. Es braucht noch eine weitere Entwicklung, bis sich alle Beteiligten mit der politischen Realität der Unabhängigkeit dieser Staaten abgefunden haben. Aber es ist klar, dass die Entwicklung in diese Richtung geht, und dass Griechenland sich mit den von Mazedonien offerierten Garantien zufrieden geben muss.

Präsident: Ihre letzte Bemerkung ist wohl eine Schlüsselfrage: Die Festlegung, dass keine gegenseitigen Territorialansprüche bestehen. Nur so wird Griechenland zustimmen können.

Frau Grendelmeier: Ursprünglich hörte man immer nur, dass Griechenland Mazedonien wegen dessen Staatsnamen nicht anerkenne; wie weit ist dies ein Vorwand?

M. Ruffy: Selon le rapport Badinter, le gouvernement macédonien s'est engagé à respecter absolument les frontières de la Macédoine telles qu'elles existent maintenant; une modification n'interviendrait qu'avec l'accord des parties intéressées. La possibilité d'assurer un enseignement aux minorités qui se trouvent en Macédoine est garantie au-dessus du niveau primaire à condition que le Macédonien soit enseigné parallèlement. La commission a conclu en disant que la Macédoine pouvait être reconnue comme la Slovénie et la Croatie. Il y a donc des problèmes politiques liés à l'inquiétude des Grecs. Pourquoi continuons-nous à attendre et surtout quels sont les moyens de désamorcer cette hostilité qui est entretenue de part et d'autre des mouvements nationalistes?

M. Frey Claude: J'aimerais aller au-delà du cas particulier de la Macédoine. Ma question s'adresse au chef du département. Quand les critères d'appréciation, population, territoire et gouvernement, sont réunis le Conseil fédéral, après le département, doit faire son appréciation politique. Est-ce que la Suisse entend, dans cette appréciation politique, faire entrer comme critère celui de l'alignement, de l'harmonisation à l'attitude européenne? On a reproché au Conseil fédéral d'avoir agi un jour après le Marché commun et d'être satellisé.

Je souhaiterais que l'on puisse se déterminer en toute indépendance.

Vollmer: Auch ich habe in Erinnerung, dass wir den Fall Mazedonien nur herausgegriffen haben, um die Anerkennungs politik einmal zu explizieren. Die Problemstellung ist im Zusammenhang mit anderen Staaten aufgetaucht: Das etwas zögernde Vorgehen bei der Anerkennung. Die Öffentlichkeit wusste nicht, auf wen die Schweiz wartet, ob auf gewisse EG-Staaten oder auf gewisse Verbündete. Wir haben festgestellt, dass die klassischen Kriterien - Einheit des Staatsvolkes, des Staatsgebietes und der Staatsgewalt - immer weniger alleine genügen, um die Anerkennungs politik zu erklären. Da wäre es interessant gewesen, vom Bundesrat einige Erläuterungen zu erhalten, wie diese Kriterien im departementsinternen Prozess bewertet werden.

Präsident: Tatsächlich ist die Frage für uns genau in dieser Richtung zu stellen. Bei der Anerkennungs politik stellen sich doch neben den klassischen Kriterien auch handfeste politische Fragen. Im Falle Mazedonien z.B. scheint es für die Schweiz in der kritischen Phase gar nicht möglich gewesen zu sein, eine Anerkennung auszusprechen, weil dann die Genehmigung des Transitabkommens durch die EG seitens der griechischen Regierung gefährdet gewesen wäre. Die Kommission möchte gerne noch wissen, ob das Kriterium der Interessenvertretung unseres Landes nicht eine dominierende Rolle gespielt hat - nicht im Sinne einer Kritik, sondern im Sinne einer Feststellung.

M. Rebeaud: J'aimerais encourager le chef du département, dans le cadre confidentiel de cette commission, à nous parler le plus clairement et si nécessaire le plus brutalement possible de manière à ce que l'on sache le dessous des choses. Je partage cette impression que la Suisse devrait reconnaître en fonction de ses principes habituels. Il est utile pour nous de mesurer quelle est encore notre souveraineté en matière de politique étrangère et de savoir si nous sommes déjà objectivement satellisés par la Communauté.

M. Felber, président de la Confédération: (à M. Vollmer)
J'aimerais vous mettre en garde quand vous affirmez que les critères traditionnels n'ont pas tellement d'importance. Ils en ont énormément et si ces trois critères ne sont pas réunis, nous n'entrons pas en matière. On n'a pas reconnu la Palestine. L'existence d'un Etat, la Macédoine, la volonté populaire de constituer un Etat indépendant, et l'autorité du gouvernement sur ce territoire étaient réunis.
Les critères politiques doivent être analysés avec beaucoup de prudence. Tout d'abord, nous avons constaté qu'une reconnaissance prématurée par un Etat indépendant n'amenait aucune solution, que cela ne renforçait pas le pouvoir de cet Etat, ne lui donnait pas une meilleure audience internationale et qu'il avait besoin d'une reconnaissance plus significative. C'est pourquoi nous avons introduit ce critère tout à fait arbitraire, je l'admets, mais intéressant de reconnaissance par un groupe significatif d'Etats dont aucun ne va un jour condamner la Croatie ou telle autre nouvelle république pour sa politique générale. Un groupe significatif d'Etats ne signifie pas nécessairement les pays de la Communauté. Nous ne sommes pas à un jour près. Les Pays Baltes que nous avons reconnus un

jour et demi après les autres avaient entretenu des contacts avec nous depuis le jour où ils avaient décidé leur indépendance. Six mois après les Etats-Unis ne les avaient pas encore reconnus. Nous ne sommes pas liés à un groupe, mais il faut qu'il y ait un mouvement qui assure l'existence de cet Etat et si possible la paix autour de cet Etat. Nous avons par exemple reconnu les Républiques de la CEI avant la Communauté. L'important est que nous prenions la décision au moment où elle est claire et où les contacts nous permettent de dire qu'il y a un mouvement et que nous pourrions assumer la responsabilité avec les autres. Tous ces pays nous demandent de les aider. Comment aider un pays si nous sommes seuls à l'aider? Cela serait très difficile et éveillerait des intérêts qui ne seraient pas justifiés.

(au président et à M. Rebeaud) Lorsque la Communauté en tant que telle déclare qu'elle reconnaît une République, cela ne signifie pas que les Douze Etats la reconnaîtront le même jour. La reconnaissance d'un Etat doit être le fait de chaque Etat indépendamment des autres. Il y a des nuances entre le moment où la Communauté reconnaît et le moment où chacun des Etats membres reconnaît.

Très brutalement comme vous me le demandez, je dirai que la Grèce est pour toute l'Europe un client difficile. La Grèce a failli faire échouer jusqu'à la dernière seconde l'accord sur le transit. Cela doit rester confidentiel. Une heure avant la fin de la négociation, M. Oggi me disait "il y a toujours les Grecs". La Grèce est maintenant intéressée à cet accord et également à l'accord sur l'EEE comme un des membres de la Communauté qui doit ratifier cet accord. Par conséquent il est aujourd'hui important pour la Suisse de ne pas prendre une position qui exigerait par la suite des explications à n'en plus finir avec la Grèce alors que la Macédoine est formellement en passe d'être reconnue et que l'ensemble des Etats de l'Europe occidentale demande quelques précisions supplémentaires de sa part. Nous avons donné ces indications à la Macédoine. Elle n'est pas particulièrement surprise et elle sait qu'il y a tout un jeu politique et qu'un seul Etat, comme la Grèce, peut faire échouer beaucoup de choses au mauvais moment. C'est ce que nous ne voulons pas.

Woker zu Frau Grendelmeier: Mazedonien ist tatsächlich ein weiter Begriff, und die Griechen haben sich anfänglich - jetzt weniger - auf den etwas formellen Standpunkt gestellt, dass, falls ein Staat Mazedonien heisst, dies bedeuten könnte, dass er Prä-
tentionen auf das historische Mazedonien, dieses amorphe Gebilde, erhebt. Es gibt da einen Vergleich - er stammt nicht von uns, sondern von der EG - : Das wäre, wie wenn die Schweiz zu Zeiten der Habsburger Monarchie gesagt hätte, diesen Namen akzeptiere sie nicht, da die Habsburg ja in der Schweiz liegt. Dieser etwas despektierliche Verleich zeigt nur, dass die rein formale Betrachtungsweise der Griechen nicht überall ganz ernst genommen wird.

(à M. Ruffy) C'est un peu différent en ce qui concerne les implications historiques. Vous avez constaté qu'il y a énormément d'hostilités qui s'expliquent devant une histoire très complexe et nous ne pouvons pas prétendre faire cesser ces hostilités avec un acte formel de reconnaissance. Elles dureront encore un certain temps.

Ein letztes: Die Anerkennung als Akt muss ohnehin etwas relativiert werden. In dieser Umbruchsphase im Osten hatten wir auf verschiedenen Ebenen Beziehungen zu gewissen Staaten, bevor wir sie anerkannt haben. Wir haben Vertreter aus dem Baltikum z.B. in Bern empfangen, lange bevor wir die baltischen Staaten anerkannt haben. Das gleiche gilt für die Nachfolgestaaten des alten Jugoslawien. - Die Anerkennung als formelle Zulassung ist zwar sehr wichtig; aber sie kommt zu einem gewissen Zeitpunkt fast automatisch, weil die Beziehungen zu einem Staat sich schon vorher entwickeln.

M. Ruffy: Quand la Macédoine sera-t-elle reconnue par la Communauté?

M. Woker: Elle le sera probablement entre le 6 et le 8 avril.

Conseil national

(am 24.3. 92 zurückgezogen)

Commission de politique extérieure

Séance des 23 et 24 mars 1992

Le Sommet de la Terre à Rio

Proposition Rebeaud du 23.3.1992 pour une délégation du Parlement au Sommet de Rio

Me fondant sur l'art. 13, ch. 2 litt. c, du RCN, je propose que notre parlement désigne une délégation parlementaire au Sommet de la Terre à Rio. Notre commission devrait transmettre cette demande au bureau, qui est compétent pour la désignation des membres d'une telle délégation

Selon les décisions de notre parlement dans la discussion sur la réforme du parlement, cette délégation serait autonome, au sens où elle ne ferait pas partie de la délégation officielle de la Confédération. Mais elle aura pour mission de faire rapport au parlement sur le Sommet de Rio et ses suites pour le Parlement fédéral.

Nationalrat

Aussenpolitische Kommission

Sitzung vom 23./24.3.1992

Der Erdgipfel von Rio

Antrag Rebeaud vom 23.3.1992 für die Ernennung einer Parlamentsdelegation für den Erdgipfel von Rio

Gestützt auf Artikel 13, Absatz 2, lit. c des Reglements des Nationalrates schlage ich die Bildung einer Delegation unseres Parlaments für den Erdgipfel in Rio vor. Die Kommission müsste dieses Anliegen dem dafür zuständigen Büro unterbreiten.

Gemäss den Entscheiden im Zusammenhang mit den Diskssionen über die Parlamentsreform, wäre diese Delegation autonom und würde nicht der offiziellen Schweizer Delegation angehören. Sie würde den Auftrag erhalten, den Eidgenössischen Räten über den Erdgipfel von Rio und die für unser Parlament daraus zu ziehenden Folgerungen Bericht zu erstatten.

Pressemitteilung

Die Aussenpolitische Kommission des Nationalrates tagte am 23. und 24. März 1992 in Bern unter dem Vorsitz von Nationalrat Albrecht Rychen (V/BE) und im Beisein von Bundespräsident Felber. Die Kommission befasste sich in erster Linie mit den Berichten über den Europarat (91.081 - Konventionen des Europarates; 92.019 - Tätigkeitsbericht des Bundesrates und 92.013 - Tätigkeitsbericht der Schweizer Parlamentarier Delegation beim Europarat). Die Kommissionsmitglieder unterstrichen die Bedeutung des Europarates für die Schweiz aber auch für den ganzen Kontinent als immer wichtiger werdendes paneuropäisches Forum der Zusammenarbeit. Zu einer regen Diskussion gab der Bericht über den Stand der Ratifikationen von Europaratskonventionen durch die Schweiz Anlass. Die Mehrheit der Kommission vertrat die Meinung, man solle bei der Ratifizierung der Konventionen eher zurückhaltend sein, dafür aber jene, die man unterzeichne und ratifiziere auch tatsächlich korrekt anwenden.

Die Kommission befasste sich auch mit der Lage in Algerien, mit dem Erdgipfel von Rio im Juni 1992 - wo man sich eingehend mit den Zielsetzungen der Schweiz an dieser Konferenz auseinandersetzte - sowie mit der Anerkennungspolitik des Bundesrates, expliziert am Fall Mazedoniens.

Die Kommission befasste sich ferner mit der Parlamentarischen Initiative "Bundesgesetz zur Menschenrechtspolitik" (Bäumlin). Die Initiative sieht die Verwirklichung dieses Anliegens entweder über eine entsprechende Ergänzung des Bundesgesetzes über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe um einen dritten Teil zur internationalen Menschenrechtspolitik oder über einen separaten Erlass vor. Die Kommissionsmitglieder waren sich einig darüber, dass der Menschenrechtspolitik ein hoher Stellenwert zukomme. Die Meinungen gingen aber darüber auseinander, ob eine nationale gesetzliche Normierung der schweizerischen Menschenrechtspolitik notwendig sei oder nicht, und ob man sich hier nicht unnötigerweise einengen würde. Die Durchsetzung der Einhaltung der Menschenrechte im weltweiten Rahmen finde heute am wirkungsvollsten über internationale Gremien statt sowie durch tägliche politische Entscheide. Die Kommission wird mit 15 zu 8 Stimmen dem Plenum beantragen, der Initiative keine Folge zu geben.

Die Kommission behandelte auch eine Petition betreffend das Vorsorgeprinzip zur Sicherung der Menschenrechte. Die einstimmige Kommission wird dem Plenum beantragen, von der Petition Kenntnis zu nehmen, ohne ihr aber Folge zu geben.

Schliesslich behandelte die Kommission auch die beiden Doppelbesteuerungsabkommen mit Bulgarien und Finnland. Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat Zustimmung zu diesen beiden Vorlagen beantragen.

3003 Bern, den 24.3.1992

Parlamentsdienste
Fachdienst II

Communiqué de presse

La Commission de politique extérieure du Conseil national s'est réunie les 23 et 24 mars 1992 à Berne sous la présidence de M. Albrecht Rychen, Conseiller national (V/BE) et en présence de M. René Felber, Président de la Confédération.

La commission s'est penché en premier lieu sur les rapports relatifs au Conseil de l'Europe (91.081 - Conventions du Conseil de l'Europe; 92.019 - Rapport d'activité du Conseil fédéral et 92.013 - Rapport d'activité de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe). Les membres de la commission ont souligné l'importance du Conseil de l'Europe pour la Suisse, mais aussi pour tout le continent européen comme forum paneuropéen de coopération qui prend de plus en plus d'importance. Le rapport sur l'état des ratifications des Conventions du Conseil de l'Europe par la Suisse a donné lieu à une vive discussion. La majorité des membres de la commission ont été de l'avis qu'on devrait être plutôt réservé en ce qui concerne la ratification des conventions; par contre, appliquer correctement celles, que l'on a signées et ratifiées.

La commission s'est informée en outre de la situation en Algérie, du Sommet de la terre à Rio en juin 1992 - où l'on s'est étendu longuement sur les objectifs de la Suisse à cette conférence - ainsi que de la politique de reconnaissance du Conseil fédéral au sujet de la Macédoine.

La commission a aussi traité l'initiative parlementaire "Politique des droits de l'homme. Loi" (Bäumlin). L'initiative préconise l'actualisation de ce but, soit en complétant la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales par un troisième volet concernant la politique des droits de l'homme au plan international, soit par une loi séparée. Les membres de la commission ont été d'accord, que la politique en matière des droits de l'homme revêt une importance capitale. Mais les opinions ont divergé sur le point de savoir si une norme légale sur le plan national en matière des droits de l'homme est nécessaire ou non et si une telle norme ne nous limiterait pas inutilement. L'application des droits de l'homme au niveau international est sauvegardé aujourd'hui au mieux par les institutions internationales de même que par les décisions quotidiennes à caractère politique. La commission propose par 15 voix contre 8 au plenum de ne pas donner suite à l'initiative.

La commission a traité également une pétition concernant le principe de la prévention pour la sauvegarde des droits de l'homme. La commission à l'unanimité propose au plenum d'en prendre connaissance toutefois sans y donner suite.

Finalement, la commission a aussi préexmaniné les deux accords avec la Bulgarie et avec la Finlande concernant la double imposition. La commission à l'unanimité propose au Conseil d'accepter les deux accords.

3003 Berne, le 24.3.1992

Services du Parlement
Service de commission II

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern, 2. April 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 1 der Sitzung vom 23./24. März 1992,
09.30 - 12.15 , 14.00-16.45 und 08.00-12.05 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG 3. Europarat
3.1 91.081 n Konventionen des Europarates. 5. Bericht
3.2 92.019 n Europarat 1991. Tätigkeiten der Schweiz
3.3 92.013 n Bericht der Schweizer Parlamentarier
Delegation beim Europarat über die 43.
Session der Parlamentarischen Versammlung

ORDRE DE JOUR 3. Conseil de l'Europe
3.1 91.081 n Conventions du Conseil de l'Europe.
5e rapport
3.2 92.019 n Conseil de l'Europe 1991. Activités de la
Suisse
3.3 92.013 n Rapport de la délégation parlementaire
suisse auprès du Conseil de l'Europe sur la
43e session de l'Assemblée parlementaire

TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin,
Berger, Bircher Silvio, Bircher Peter (ersetzt am 23.3. Frau
Segmüller), Caccia, Columberg (24.3.), Darbellay (ersetzt
Maitre), Eggly, Fischer-Häggingen, Frey Walter,
Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz,
Rebeaud, Ruckstuhl (ersetzt Oehler), Ruffy, Scheidegger
(24.3.), Segmüller (24.3.), Steffen, Vollmer, Wyss (24.3.)
Entschuldigt: Columberg (23.3.), Scheidegger (23.3.),
Wyss (23.3.), Ziegler Jean

Weitere Teilnehmer:
Bundespräsident Felber, Vorsteher EDA
R. Schaller, Generalsekretär EDA
3. Frau I. Apelbaum, EDA
H. De Cocatrix, EDA
Ph. Boillat, BJ, EJPD

Kommissionssekretariat: A. Aebi, H. Weber

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte, H. Baessler (f)

3. Europarat

Präsident: Im Plenum werden die Traktanden 3.1, 3.2 und 3.3 gemeinsam behandelt werden. Ich schlage Frau Haller als Sprecherin deutscher Sprache und Herrn Caccia als Sprecher französischer Sprache vor. Beide sind Vertreter des Europarates. Im Anschluss an die Einführungen werden wir das Traktandum 3 als Ganzes diskutieren.

M. Felber, président de la Confédération: J'aimerais vous présenter le 5e rapport sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe que le Conseil fédéral a approuvé le 18 décembre 1991.

Ce rapport fait suite au postulat de M. Reiniger qui date de 1976. C'est le 5e rapport de ce type que le Conseil fédéral présente aux Chambres fédérales au début de chaque législature. Il traite des conventions du Conseil de l'Europe qui n'ont pas fait, ou pas encore, l'objet d'une ratification par notre pays. Ce 5e rapport constitue ainsi une mise à jour et sa structure est identique à celle des quatre rapports précédents. Dans une première partie le rapport présente la politique générale de la Suisse à l'égard des conventions du Conseil de l'Europe et indique celles qui ont été ratifiées depuis le rapport précédent. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, la Suisse est depuis de nombreuses années un membre actif du Conseil de l'Europe, ceci indépendamment du fait qu'elle assume ou non la présidence, pour une durée de six mois, du Comité des ministres de l'organisation. Le Conseil de l'Europe qui regroupe la totalité des Etats démocratiques d'Europe constitue la seule organisation politique dont nous soyons membre à part entière. C'est précisément dans ce cadre de coopération intergouvernementale que notre pays peut participer et défendre nos positions dans différentes questions d'actualité avec tous les autres Etats membres sur un pied de totale égalité. Nous considérons que les conventions du Conseil de l'Europe à l'élaboration desquelles nous participons activement constituent non seulement des instruments juridiques qui favorisent une coopération intergouvernementale entre les Etats membres, mais qu'elles contribuent à un rapprochement constructif de l'Europe toute entière.

Au cours de la précédente période de législature, la Suisse a pu ratifier 14 conventions du Conseil de l'Europe. Parmi celles-ci, je mentionnerai particulièrement les 5 conventions dites universitaires - la Convention relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires plus un protocole additionnel, la Convention européenne sur l'équivalence des périodes d'études universitaires, la Convention européenne sur la reconnaissance académique des qualifications universitaires, la Convention européenne sur l'équivalence générale des périodes d'études universitaires - ainsi que la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et la Convention européenne sur la télévision transfrontalière qui constituent à nos yeux une importance certaine.

Dans la deuxième partie du rapport, nous énumérons toutes les conventions par domaine d'activité spécifique qui n'ont pas fait l'objet d'une ratification. Nous tentons de renseigner sur les raisons de la non-ratification et enfin nous établissons un certain nombre de priorités de ratification. Je ne souhaite pas

entrer ici dans le détail de toutes les conventions non-ratifiées à ce jour, mais je peux d'ores et déjà indiquer que le Conseil fédéral proposera aux Chambres la ratification de 9 conventions ou protocoles au cours de la législature qui vient de s'ouvrir. Ces conventions que nous appelons de priorité A, c'est-à-dire celles que nous considérons comme très importantes, touchent des domaines aussi variés que les droits de l'homme, les questions juridiques, l'entraide judiciaire, le dopage et enfin la protection des animaux. Quant aux autres conventions, nous les avons classées, toujours par domaine d'activité, par degré de priorité B, C ou D, selon l'importance que nous leur accordons. Ainsi les conventions de priorité B sont celles dont la ratification nous semble souhaitable mais que nous ne considérons pas comme prioritaire, les conventions de priorité C sont celles qui présentent un intérêt pour notre pays mais dont la ratification dans un proche avenir poserait des problèmes d'ordre politique, juridique et pratique. Quant aux conventions de priorité D, nous n'avons tout simplement pas l'intention de les ratifier.

Le rapport du Conseil fédéral du 19 février sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1991 décrit par domaine spécifique, les points essentiels de l'activité intergouvernementale du point de vue suisse.

Durant l'année 1991, le Conseil de l'Europe s'est essentiellement consacré à étendre et à intensifier ses relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'à développer ses programmes d'assistances en faveur de ces pays. Durant cette période, le rôle paneuropéen de l'organisation s'est affirmé et ses relations avec la CSCE se sont accrues de manière satisfaisante.

En guise d'introduction, je souhaiterais relever les principaux développements politiques qui ont marqué les activités du Conseil de l'Europe durant la période couverte par le rapport, c'est-à-dire de novembre 1990 à novembre 1991.

Un premier et important développement à souligner durant ces douze mois est l'adhésion successive de trois nouveaux Etats membres qui proviennent de l'ex-bloc communiste, la Hongrie le 6 novembre 1990, la République Tchèque le 21 février 1991 et la Pologne le 26 novembre 1991, cette dernière ayant dû procéder à des élections législatives avant de pouvoir adhérer. Ces adhésions sont des engagements pleins et entiers de ces nouveaux Etats qui s'engagent à respecter les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe et à coopérer activement au sein de l'organisation. Il n'y a donc eu aucun abaissement des conditions ou des standards élevés du Conseil de l'Europe pour faciliter ces adhésions. Au contraire pourrait-on dire parce que ces Etats, en même temps qu'ils adhéraient aux statuts, ont dû signer et ont signé la Convention européenne des droits de l'homme et ses dispositions facultatives dont le droit de recours individuel, ce qui n'est en principe pas une obligation statutaire. La Suisse a par exemple adhéré au Conseil de l'Europe en 1963 mais n'a ratifié la Convention des droits de l'homme qu'en 1972, 9 ans plus tard. Des nouveaux pays nous avons exigé la quasi simultanéité. Ces rapprochements des nouvelles démocraties aux standards du Conseil de l'Europe ont été rendus possibles grâce notamment aux programmes d'assistance que notre organisation a mis sur pied pour

accompagner et approfondir le processus de réforme démocratique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Un deuxième développement important du Conseil de l'Europe durant cette période est l'accroissement et l'intensification des programmes d'assistance tant dans leur extension géographique à l'ensemble de l'Europe - tous les pays de l'Europe centrale et orientale en bénéficient maintenant - que dans le nombre de domaines couverts. Ils englobent non plus seulement les aspects que l'on pourrait appeler classiques des droits de l'homme et des institutions démocratiques, mais encore des domaines touchant la santé publique, la protection de l'environnement, la politique de la jeunesse ou la politique des médias. Les programmes d'assistance du Conseil de l'Europe contribuent sensiblement au progrès de ces pays dans leur processus de réforme vers l'établissement d'une société démocratique au sens large du terme. C'est pourquoi la Suisse soutient activement ces programmes. Elle a versé une contribution volontaire d'un million de francs pour des activités supplémentaires dans les domaines des droits de l'homme et de la coopération juridique en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

Un troisième développement important est celui de l'affirmation progressive du rôle paneuropéen de l'organisation qui devient peu à peu le forum d'accueil et d'intégration graduelle des nouvelles démocraties dans la coopération européenne. Le Conseil de l'Europe remplit à cet égard une mission très importante pour l'avenir de notre continent et pour le développement de relations stables et équilibrées entre tous les Etats de la Grande Europe. Notre conseil est présentement la seule organisation de coopération européenne capable de s'ouvrir et d'accueillir rapidement les nouvelles démocraties de l'Est. Par exemple la Communauté européenne ne pourra pas les intégrer avant de nombreuses années et la CSCE ne peut pas leur offrir de véritables structures de coopération. Il n'y a qu'à l'intérieur du Conseil de l'Europe qu'il y a équivalence des droits et des voix. Cette intégration progressive au Conseil de l'Europe étant conditionnée par les progrès des réformes, elle a une valeur en fait de passeport démocratique et elle satisfait le besoin légitime des jeunes démocraties d'être reconnues dans leurs nouvelles structures.

J'aimerais encore soulever les progrès dans la coopération entre le Conseil de l'Europe et la CSCE. Du côté Suisse, nous avons déjà été très actifs depuis quelques années afin que ces deux enceintes qui travaillent dans des domaines très proches l'un de l'autre établissent des relations de complémentarité et surtout évitent les doubles emplois. Nous avons toujours considéré que le Conseil de l'Europe dispose d'un acquis et d'une expérience considérable dans des domaines qui correspondent très précisément à ce qu'on appelle la dimension humaine de la CSCE, qu'on appelle aussi la troisième corbeille de la CSCE, c'est-à-dire les principes de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la coopération et de la diversité culturelle, de la liberté d'information etc. Toute cette partie dimension humaine est en fait le jardin du Conseil de l'Europe. Nous avons défendu l'idée que le Conseil de l'Europe est l'organisation capable de mettre en oeuvre et d'assurer un suivi aux objectifs politiques de la dimension humaine de la CSCE sans qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles institutions dans la CSCE. Nos efforts sont

maintenant pratiquement couronnés de succès et une majorité d'Etats partagent notre point de vue. La coopération entre ces deux organismes s'approfondit et se concrétise de manière très satisfaisante.

Afin de compléter cet aperçu des développements politiques au sein du Conseil de l'Europe et du rôle de la Suisse, il me faut dépasser la période couverte par notre rapport. En effet, depuis novembre dernier et jusqu'en mai 1992, la Suisse assume la présidence du Comité des ministres.

Au-delà des nombreux dossiers que la présidence a pour tâche de faire progresser, j'ai pris l'initiative de développer les relations entre le Conseil de l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. Il faut être courageux pour essayer d'affirmer qu'au cours d'une présidence de six mois on va faire beaucoup. On avance les dossiers en choisissant ceux qui sont les plus importants, mais pratiquement on ne résout aucun problème d'une manière définitive sauf si on a beaucoup de chance. Depuis sa création, le Conseil de l'Europe n'avait jamais établi de relations avec les Etats-Unis qui de leur côté n'avaient pas ressenti le besoin de s'y intéresser de plus près. La situation a aujourd'hui considérablement évolué, le Conseil de l'Europe prend une nouvelle importance dans l'architecture européenne et il est dans son intérêt de se faire connaître et de bénéficier d'un appui positif des Etats-Unis. Je me suis donc rendu en visite officielle à Washington accompagné du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Mme Catherine Lalumière. Notre visite s'est déroulée au plus haut niveau puisque nous avons été reçus par le président Bush le 10 février dernier. Cette visite a été fructueuse et a permis de réaliser pleinement un certain nombre d'objectifs que nous avons fixés du côté de la présidence suisse. Un premier objectif consistait à informer et à sensibiliser les Etats Unis - je devrais dire l'administration américaine qui est extrêmement puissante et qui peut imposer son point de vue - sur le rôle paneuropéen du Conseil de l'Europe et sa contribution essentielle dans le processus de démocratisation des pays d'Europe centrale et orientale. Un autre objectif consistait à promouvoir précisément cette coopération entre le Conseil de l'Europe et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en faisant valoir quelles étaient les compétences du Conseil de l'Europe et l'utilité de sa contribution pour mettre en oeuvre certains engagements politiques de la CSCE dans sa dimension humaine. En effet les Etats-Unis redoutent par dessus tout la création de doubles emplois.

Sur ces deux points essentiels notre visite a permis d'infléchir très sensiblement l'attitude américaine à l'égard du Conseil de l'Europe et d'amorcer un intérêt réel et un appui politique des Etats-Unis.

Cela me permet de répondre à une des préoccupations de M. Ruffy concernant les parlementaires et les Assemblées parlementaires. A Washington, on m'a appris que c'était un sénateur qui bloquait jusqu'à présent les relations entre le Conseil de l'Europe et la CSCE. Ce sénateur avait toujours fait partie de la délégation officielle des Etats-Unis à la CSCE et il craignait d'être naturellement écarté d'une assemblée parlementaire composée par des délégués des Parlements nationaux. Je suis très heureux que mes interlocuteurs américains aient pu me donner le nom, l'adresse et la région d'élection de ce sénateur en me disant que le problème serait

résolu. Cette personnalité très influente n'avait pas compris et ne voulait pas admettre la collaboration entre ces deux organisations.

Or cette collaboration s'affirme de plus en plus, le Conseil de l'Europe s'élargit rapidement vers l'Est. La Bulgarie est le prochain pays qui va adhérer. Elle a eu ses élections, elle a sa nouvelle constitution démocratique pluripartisanne, elle va signer la Convention de droits de l'homme, elle répond aux critères et nous souhaitons qu'elle puisse adhérer au mois de mai prochain. Les Etats Baltes suivront mais peut-être pas cette année puisque se posent les problèmes du respect des minorités. Il y a de fortes minorités russes dont le statut n'est pas suffisamment protégé ou expliqué dans les constitutions actuelles de ces Etats. Cela constituera un de leurs problèmes d'accession au Conseil de l'Europe. Il y a le problème des Républiques de l'ancienne Yougoslavie, la Slovénie a déjà demandé une adhésion. Je vous rappelle que l'acceptation passe toujours par une appréciation préalable de l'Assemblée parlementaire et d'une Commission spécialisée. De même le Conseil de l'Europe est confronté, comme d'autres enceintes, à toute la problématique née de la disparition de l'Union soviétique et des relations qui peuvent s'établir avec les nouvelles Républiques qui en sont issues. Où s'arrêtent les frontières de l'Europe? Nous devons tous nous poser ce problème. L'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie sont des Etats qui d'ores et déjà, en plus des Etats Baltes, sont attirés par le Conseil de l'Europe. Un groupe de travail, placé sous la présidence de notre pays, examine les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux statuts du Conseil de l'Europe. Ces modifications auront également pour objectif de permettre des relations plus diversifiées avec certains Etats qui ne peuvent pas adhérer au Conseil de l'Europe. Demander à l'Azerbaïdjan, à l'Ouzbékistan, au Turkménistan d'adhérer au Conseil de l'Europe serait dépasser assez nettement, culturellement et traditionnellement les frontières de l'Europe. Cela ne devrait pas empêcher ces Etats, ayant appartenu à une grande unité, de pouvoir établir avec le Conseil de l'Europe des relations privilégiées ou particulières que nous sommes prêts à envisager. Ces pays ne désirent pas une adhésion mais un rapprochement et nous devons nous en préoccuper. Certaines Républiques, traditionnellement, culturellement, historiquement européennes pourront sans autre, quand elles auront rempli les obligations démocratiques, adhérer au Conseil de l'Europe.

M. Ruffy: Je prends cette tâche au pied levé étant donné que c'est M. Berger qui devait rapporter sur ce rapport de la délégation parlementaire suisse.

L'année dernière, le Conseil de l'Europe a été préoccupé au premier titre par les problèmes posés par les anciens pays d'Europe centrale et orientale et plus précisément par ceux de la CEI, à savoir de quelle façon on pouvait les accueillir, quelles étaient les modalités à mettre en place pour faire en sorte qu'à la fois ces pays respectent certaines conditions pour rallier le camp des pays dits démocratiques et qu'ils ne soient pas déçus des exigences qu'on mettrait quand ces conditions ne seraient pas tout à fait réunies.

D'une manière générale les pays qui se sont adressés à nous, tous les pays de l'Europe centrale et orientale et la plupart

des pays de l'ancienne URSS, ont en tout cas été entendus et ont obtenu pour la plupart le statut d'invité spécial. Dans le contexte européen actuel, ce qui a le plus marqué le Conseil de l'Europe c'est le fait d'avoir eu pendant plusieurs années la Yougoslavie dans ses rangs, en qualité d'observateur, et d'avoir été dans l'incapacité de saisir à quel rythme la situation se dégradait et d'amorcer un dialogue qui aurait dû, à nos yeux, éviter la désintégration de ce pays. Ceci nous a interpellés pour deux raisons. Premièrement, il s'agissait d'une part d'un constat d'échec flagrant et d'autre part du constat que cet échec ne nous met pas à l'abri d'une situation identique si nous ne créons pas des instruments nouveaux pour nous permettre de réagir valablement. Il y a lieu de souligner les efforts que fait le Conseil de l'Europe pour mettre en place un document, une charte ou une convention, sur le droit des minorités. Il serait nécessaire de disposer d'un organisme auquel des pays en proie à des dissensions et à des conflits liés à la présence de minorités sur leur territoire pourraient s'adresser de manière à intervenir avant que les choses ne se dégradent à un point tel qu'elles donnent lieu à des conflits ouverts. Cette démarche nouvelle, importante, s'inscrit dans ce que nous estimons être la mission du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire accueillir les pays d'Europe centrale et orientale, leur permettre de nous rejoindre sur le plan politique et sur le plan juridique - Mme Haller présentera peut-être dans le détail un des éléments des prestations du Conseil de l'Europe à cet égard - leur faire confiance et leur permettre de croire à ce qui sera progressivement une intégration sur le plan économique. Il est nécessaire de ne pas trop dissocier le problème politique, le problème des institutions et le problème économique car tous les efforts que nous pourrions faire pour essayer de modifier le système dans un sens souhaitable risquent d'être rapidement annihilés si la situation économique ne s'améliore pas.

Il est vrai que le Conseil de l'Europe est démuné, que chaque fois qu'il veut mettre en place un programme d'aide il se heurte à la difficulté de la mise en pratique, de la réalisation parce que ses moyens sont quasi inexistantes. Il y a bien un fonds de développement social mais celui-ci ne permet pas d'entreprendre les opérations qui devraient être menées actuellement dans le contexte de pays comme la Roumanie, la Bulgarie ou l'Albanie. La Hongrie et la Tchécoslovaquie nécessitent moins une intervention immédiate.

Il y a naturellement aussi la poursuite des démarches dans plusieurs domaines. Je n'insisterai pas sur le problème de l'environnement et de l'aménagement du territoire bien que le Conseil de l'Europe ait une responsabilité supplémentaire dans la mesure où les pays de la nouvelle Europe se trouvent réunis. On sait que la pollution et tous les problèmes y relatifs ont une échelle paneuropéenne et à cet égard le Conseil de l'Europe est véritablement la plate-forme où nous devons aborder très rapidement ces problèmes avec nos partenaires d'Europe centrale et orientale. Il existe un document de référence, le schéma européen, publié il y a quelques mois, mais conçu avant la réunion de l'Europe orientale à l'Europe occidentale. De ce fait il lui manque un volet territorial et il faudra prévoir sa poursuite.

L'actualité veut qu'on parle de grandes voies de communication entre l'Est et l'Ouest, d'un axe tout aussi prioritaire que

l'axe Nord-Sud et il sera intéressant de savoir où passeront les grands TGV qui réuniront Londres à Moscou ou à Vladivostok. On sait que les voies de communication sont directement liées et complémentaires aux réseaux urbains et à cet égard on doit déterminer quelles sont les priorités.

Une préoccupation majeure subsiste au sein du Conseil de l'Europe. Après l'enterrement heureux de la Confédération européenne imaginée par le président Mitterrand, comment faire pour éviter le double emploi de l'Assemblée parlementaire de la CSCE et de celle du Conseil de l'Europe. A terme une fusion des deux organismes législatifs sera difficile. Elle dépendra de la bonne volonté des partenaires Canadiens et Américains qui ont jusqu'à présent été réticents parce qu'ils avaient peur d'entrer dans une institution âgée de quarante ans et à laquelle ils ne connaissaient en vérité pas grand chose.

M. Frey Claude: Je n'attache pas une importance démesurée aux conventions du Conseil de l'Europe, à leur signature et à leur ratification, mais je me demande si par notre attitude d'extrême prudence on ne leur donne pas une importance disproportionnée.

Je prendrai deux exemples, tout d'abord la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil fédéral le dit lui-même, on a une structure extrêmement fédéraliste et en ne signant pas cette charte, on est plus royaliste que le roi. On justifie notre prudence par les réactions des cantons. Est-il bien indispensable de toujours les écouter?

Ensuite, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe n'a pas été ratifiée, malgré l'important travail qu'on a fait d'intégration de la protection et de la collaboration au niveau européen. Quand je constate que l'ancienne URSS a non seulement signé mais ratifié cette convention, sachant ce que l'URSS a gaspillé comme capital du patrimoine et comment elle a vécu non seulement sur une consommation de son capital humain mais aussi de son capital en bâtiments et en richesses culturelles, cela me gêne que l'on soit totalement absent.

Cette question prend un autre relief au moment où on élargit nos relations avec l'Europe. En ayant une attitude très perfectionniste je crains qu'à terme nous ne nous pénalisions nous-même. Quand on signera quelque chose on l'appliquera à la lettre, jusqu'à la dernière virgule. Croyez-moi, actuellement dans le Marché commun certains n'appliquent rien ou si peu et encore pour longtemps. Il faut être Suisse et naïf pour croire que l'interdiction des cartels est effective en Europe. Des cartels existent dans le Marché commun, ils sont souterrains certes mais efficaces, il y a une longue liste d'ententes tarifaires et autres.

Ne devrions-nous pas assouplir notre attitude de perfectionnisme?

M. Rebeaud: Je suis complètement d'accord avec M. Frey Claude, particulièrement au sujet de la Charte européenne de l'autonomie locale. Je trouve qu'elle devrait figurer en priorité A. La prise de position extrêmement frileuse des cantons date d'une époque où nos relations avec la Communauté n'existaient pas. Si on leur posait aujourd'hui la même question, les cantons seraient contents de voir qu'il y a au Conseil de l'Europe quelque chose qui permet d'alimenter un

semblant de contre-poids aux tendances centralisatrices de la Communauté. J'étais déjà intervenu dans ce sens lors de la précédente législature. C'est incompréhensible, même pour un Suisse, Vaudois d'origine comme moi.

(à M. Frey Claude) J'aimerais que vous ajoutiez à votre liste des chartes à ratifier le plus vite possible la Charte sociale européenne qui n'est pas mieux appliquée en Italie, qui l'a pourtant signée, que chez nous. Nous pourrions tirer parti de cette charte pour améliorer quelques aspects dans la manière dont nous traitons chez nous certaines minorités, notamment les saisonniers. Nous devrions, avec un accent supplémentaire sur l'urgence de la décentralisation, manifester notre volonté de donner du poids à cette charte qui devra aussi, pour les pays de l'Est, jouer un rôle en politique intérieure de protection des minorités.

(à M. Ruffy et à M. Felber) On nous parle de la restructuration du Conseil de l'Europe et de ses nouveaux rôles. Quels devraient être les moyens institutionnels et financiers du Conseil de l'Europe pour qu'il puisse mener à bien ses tâches, sans être débordé continuellement par l'urgence et sans que ses tâches soient assumées, à cause des défauts du Conseil de l'Europe, par la Communauté, par l'ONU ou par la CSCE? M. Ruffy et M. Felber nous donnent des éclairages différents sur les perspectives d'intégration de l'aspect parlementaire de la CSCE dans l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Qu'en est-il exactement de l'attitude des Américains et des Canadiens et quelles sont les perspectives pour deux ou trois ans de la fusion partielle de ces deux institutions?

Frau Bär: Das Europäische Uebereinkommen über die Kontrolle des Erwerbs und des Besitzes von Feuerwaffen durch Privatpersonen (4.8.8) wird vom Bundesrat in Priorität D eingereiht. Können wir wirklich heute, wo wir vermehrt auf die Problematik des Selbstbedienungsladens Schweiz mit Feuerwaffen aufmerksam gemacht wurden, bei dieser Konvention abseits stehen? Auch finde ich es beschämend, dass wir der Sozialcharta sowie dem Protokoll für die Soziale Sicherheit die Priorität C eingeräumt haben. Zwar hat das Parlament die parlamentarische Initiative unserer Fraktion 1990 abgelehnt; aber der Bundesrat müsste das wieder in die Priorität A nehmen. Es gibt keinen Grund mehr, hier abseits zu stehen.

Frau Grendelmeier: Ich war sehr erstaunt, als ich das alles so aufgelistet bekam - über unsere Prioritäten vor allem. Im Gegensatz zu Herrn Frey Claude glaube ich nicht, dass es sich um einen Ueberperfektionismus handelt, sondern um pure Feigheit. Wenn wir es nicht einmal in der jetzigen Situation, wo die Ratifizierung einer Konvention keine unmittelbar rechtsetzende Wirkung hat, zustande bringen - wie wollen wir dann überhaupt je einen Schritt nach diesem Europa tun? Herr Bundespräsident, liegt es in Ihrer Kompetenz, hier Druck aufzusetzen und alle Konventionen in die Priorität A einzureihen? Wo sind die grossen Widerstände? - Wir müssen uns schämen, wenn wir gefragt werden, warum wir so viele Konventionen nicht unterzeichnet haben. Ich bitte Sie, so ausdrücklich wie nur möglich - wenn es sein muss, mit etwas Gewalt - von Ihrer Kompetenz Gebrauch zu machen.

Frau Haller: Zuerst zu den Konventionen: Ich möchte dafür danken, dass man jetzt so schnell vorwärts gemacht hat mit der Folterkonvention; sie hat politisch eine eminente Bedeutung, und dass wir da ratifiziert haben, ist im Rahmen des Europarates

sehr wichtig. Auch dass das Protokoll Nr. 7 zur EMRK unterzeichnet worden ist, und dass Nr. 9 kommt, finde ich sehr positiv. Zum Ersten Zusatzprotokoll zur Europäischen Menschenrechtskonvention (4.1.1): Dieses Protokoll wurde von fast allen Staaten unterzeichnet, ausser von uns. Im Bericht steht, dass der Bundesrat zwar ratifizieren möchte, dass aber ein diesbezügliches Postulat von mir abgelehnt worden sei, und dass sich der Bundesrat bereit erklärt habe, ein Postulat Columberg anzunehmen. Dieses Postulat ist inzwischen überwiesen. Es ist identisch mit meinem Postulat, das abgelehnt wurde - daraus kann man schliessen, wie es manchmal wichtig ist, wer welche Sachen macht. Ich bitte daher den Bundesrat, sich nicht mehr auf das abgelehnte Postulat Haller zu berufen sondern das überwiesene Postulat Columberg als Grundlage zu nehmen und dieses Zusatzprotokoll in die Priorität A zu verschieben. Man kann sich als Schweizer oder Schweizerin in Strassburg schlecht sehen lassen, wenn wir als einzige dieses wichtige Protokoll nicht unterzeichnet haben.

Ich bin froh über das was Herr Frey Claude gesagt hat, vor allem über die Sozialcharta. Ich glaube tatsächlich, dass die Ablehnung der Ratifikation der Sozialcharta durch unsere Kammer darauf beruht hat, dass man es viel zu genau nehmen wollte. Dass die Sozialcharta in Kategorie C ist, geht auch aus politischen Ueberlegungen nicht. Die soziale Frage hat im Zusammenhang mit dem EWR und einem möglichen EG-Beitritt eine ganz andere Dimension bekommen, und wir könnten diese Entwicklung sehr positiv beeinflussen, wenn wir die soziale Frage jetzt auf den Tisch legen würden, in der differenzierten Art, wie sie die Sozialcharta vorsieht.

Zur Charta der Kommunalen Selbstverwaltung: Die Schweiz hat sie übererfüllt, und wir sollten sie unbedingt ratifizieren, um zu zeigen, wie wichtig dieses Instrument ist. Die Friedensfrage hängt heute von der Minderheitenfrage und von der Nationalitätenfrage ab. Nicht mehr der Kalte Krieg ist Thema der Sicherheitsfrage, sondern es ist die Minderheitenfrage, die - nicht nur in Ost- sondern auch in Westeuropa - brisant wird. Ich halte es für unverantwortlich, diesen politischen Akt der Solidarität nicht zu tun.

Zur Rolle der Schweiz im Europarat: Durch das Präsidium des Ministerkomitees durch Herrn Bundespräsident Felber spielt die Schweiz dort gegenwärtig eine recht intensive Rolle; auch Bundesrat Cotti hat dort gesprochen. Ich spüre einen ziemlich grossen Goodwill gegenüber der Schweiz und eine sehr grosse Aktivität der Schweiz, auch im parlamentarischen Teil. Es ist interessant für uns: Der Sprecher für die Delegation und der Bundespräsident als Sprecher des Bundesrates haben die gleichen Themen als Schwerpunkt angeschnitten. Das scheint mir wichtig, um die Arbeit im Europarat zu charakterisieren. - Ich möchte zwei Elemente kurz beleuchten:

1. Zum Zusammenhang zwischen dem Europarat und der KSZE: Hier möchte ich vor allem danken für die sehr klare Linie, die die Schweiz in der Menschenrechtsfrage gehabt hat. Ich hatte das Glück, am Rande der Moskauer Konferenz in einer Delegation der parlamentarischen Versammlung mit der Delegationsleitung der KSZE zu verhandeln, und man hat gespürt, dass die Schweiz eine intensive Rolle gespielt hat, um diese Aktivitäten dort zu lassen, wo sie am effizientesten vertreten werden, nämlich im Europarat. - Im Zusammenhang mit diesem Thema wird die parlamentarische Versammlung im nächsten Mai darüber beraten, wie man es den Staaten von Mittel- und Osteuropa ermöglichen kann, Rechtsauskünfte einholen in bezug auf die EMRK, die Folterkonvention und die Sozialcharta. Bis jetzt hat diese

Sache in den Kommissionen gute Aufnahme gefunden, und ich hoffe, dass das Ministerkomitee auch einen Beitrag leistet.

Es war vor allem die Idee unseres früheren Kollegen Sager, dass die parlamentarische Versammlung des Europarates auch zum KSZE-Parlament werden sollte. Das ging aus Gründen, die uns dargelegt wurden, nicht. Verschiedene Länder versuchen, wenigstens über eine personelle Identität der Delegationen diese Fusion etwas vorzubereiten. Ich nehme an, dass wir uns noch darüber aussprechen werden.

2. Zum Zusammenhang Europarat-EG: Im Bericht des Bundesrates wird angeschnitten, dass es jetzt die vierseitigen Treffen gibt, wo der Präsident des Rates und der EG-Kommission sich treffen mit den Präsidenten des Ministerkomitees und den Generalsekretären. Die Rolle des Europarates sieht man darin, eine Empfangsstation für die mittel- und osteuropäischen Länder auf dem Weg zu Demokratisierung und Marktwirtschaft zu bilden. Auf Reisen in diese Länder stellen wir immer wieder fest, dass Leute, die mit der Materie schon etwas vertraut sind, sich für eine Mitgliedschaft beim Europarat interessieren, während andere nur davon reden, so rasch wie möglich der EG beizutreten. Es wird aber sehr lange gehen, bis die EG so gross ist, dass sie auch diese Mittel- und Osteuropäischen Staaten umfasst; aber es geschieht hier ein Integrationsprozess, wo eine kleine, langsam wachsende Gruppe Dinge präjudiziert, denen sich dann immer weitere konzentrische Kreise anschliessen werden. - Herr Bundespräsident Felber, müsste man nicht Ueberlegungen anstellen, wo ein informeller Gedankenaustausch zwischen der EG und jenen Ländern stattfinden kann, die sicher einmal in die EG wollen? Die Parlamentarische Versammlung des Europarates ist ja jetzt schon das parlamentarische Diskussionsforum für die OECD. Man könnte jene Staaten, die OECD- aber nicht Europaratsmitglieder sind, auch einladen und so auf Parlamentsebene einen Gedankenaustausch herstellen.

Zur Minderheitenfrage: Im Bericht des Bundesrates, beim Untertitel Menschenrechte, wird gesagt, dass das Comité directeur des droits de l'homme vom Ministerkomitee beauftragt worden ist, eine Minderheitenkonvention zu überprüfen. Das ist ausserordentlich wichtig; die Kommission von Venedig hat unter ganz intensiver Mitwirkung von Herrn Prof. Malinverni von Genf ein solches Projekt erarbeitet; ich möchte darauf hinweisen, dass mittlerweile aus der Parlamentarischen Versammlung die Anregung gekommen ist, auch ein Zusatzprotokoll zur Europäischen Menschenrechtskonvention betreffend die Minderheiten zu prüfen. Das ist von nicht zu unterschätzender Bedeutung, geht es doch darum, ob man neu Menschenrechte für Gruppen schaffen soll. Das kann gut sein; es besteht aber die Gefahr, dass man die Menschenrechte des Individuums in dieser Gruppe nicht mehr ganz ernst nimmt. Ich hoffe sehr, dass diesem Expertenkomitee des Ministerkomitees sehr bald diese Möglichkeit unterbreitet wird.

Abschliessend möchte ich einen - vielleicht etwas unüblichen - Dank aussprechen: Die ganze Arbeit der parlamentarischen Delegation in Strassburg wäre gar nicht möglich ohne einen ganz intensiven Einsatz des Sekretariates. Ich möchte dem Sekretariat ganz herzlich danken.

Steffen: Ich danke dem Bundesrat, dass er bei der Kategorieinteilung der einzelnen Konventionen so subtil vorgeht. Ich stelle fest, dass wir in dieser Kommission zwei Gruppen haben: Die Leute, die bereits in Strassburg engagiert sind, und die übrigen

Eidgenossen, die nurl hier lokal engagiert sind. Die Leute, die in Strassburg engagiert sind, wollen es nicht mehr so ganz genau nehmen - sie finden, dass wir diese Konventionen erst mal unterzeichnen können, wir müssten es ja nicht so genau nehmen. Diese Einstellung kommt vielleicht von der Tätigkeit dieser Damen und Herren in Strassburg, wo sie um Leute herum sind, die es nicht so genau nehmen. Das widerspricht unserer traditionellen Haltung; wir politisieren doch auch gegenüber unseren Wählern nach dem Grundsatz von Treu und Glaube. Wenn wir etwas unterzeichnen, so halten wir uns auch daran und bemühen uns fleissig, die Sache zu realisieren. Herr Bundespräsident, ich bitte sie daher, auf die Rechte der Kantone und der Gemeinden - vorläufig noch - Rücksicht zu nehmen.

Fischer-Häggligen: Auch mir sind die Erklärungen, die der Bundesrat zu seinen Prioritäten gibt, plausibel. Es geht ja nicht nur um die Unterzeichnung und Ratifizierung, sondern vor allem um die anschliessende Gesetzgebung. Wir dürfen eine Konvention erst unterzeichnen, wenn wir auch gesetzgeberisch bereit sind, diesen Schritt zu tun. In sehr vielen Bereichen liegt die Zuständigkeit nicht beim Bund, sondern bei den Kantonen. Dort tönt es oft anders; die Kantone schätzen es nicht, wenn der Bund etwas unterschreibt, das sie dann vollziehen müssen. Ich denke an die Menschenrechtskonvention über die Zuständigkeit der Gerichte. Das hat in vielen Kantonen zu Unmut geführt, weil sie Instanzen einführen mussten, die gar nicht ihrem gewachsenen Instanzenweg entsprachen. - Die Türkei hat hier fast alles unterschrieben, auch in bezug auf die Menschenrechte; aber ob sie sich auch daran hält, ist eine andere Frage.

Zur Sozialcharta: Ich war vor ein paar Jahren Mitglied der Kommission, die diese Frage sehr eingehend diskutiert hat. Wir sind zum Schluss gekommen, dass wir zu jenem Zeitpunkt die Sozialcharta nicht unterschreiben konnten, weil wir die verschiedenen Punkte nicht vollumfänglich erfüllen konnten. Dies kann sich ändern, wenn die parlamentarische Initiative, die jetzt eingegeben wurde, vor die Räte kommt. Bis dahin fühle ich mich noch an den seinerzeitigen Beschluss gebunden. - In einzelnen Punkten kann man sich fragen, ob wir etwas mehr Dampf auflegen sollten; aber sehr wichtig ist mir, dass wir dabei die Kantone nicht überfahren.

M. Ruffy: Je tiens à relever un point très positif de la politique menée par le Conseil fédéral à l'égard du Conseil de l'Europe, c'est d'avoir donné suite à l'initiative de M. Petitpierre pour augmenter les contributions et ceci spontanément. (à M. Rebeaud) Il y a encore quatre ans, le Conseil de l'Europe était absolument verrouillé par quelques pays qui avaient décidé de ne pas augmenter les ressources mais de les stabiliser au montant du budget précédent. Le fait d'être entré en matière sur l'augmentation du budget proposé par le Conseil de l'Europe et d'avoir ensuite spontanément donné une somme, 300 mille francs suisses, a été véritablement, psychologiquement un déclic. Je tiens encore à en remercier le Conseil fédéral.

Au sujet des conventions, j'ai partagé la même surprise que M. Frey Claude. Je ne comprends pas notre non entrée en matière pour une ratification rapide de certaines conventions. Par exemple, pour le Protocole portant amendement à l'Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage toutes les conditions sont remplies. Il n'y a pas de nécessité de ratifier

ce protocole, mais pour les pays qui entrent au Conseil de l'Europe, il y a psychologiquement un intérêt à ce que le maximum de pays qui peuvent ratifier des protocoles ou des conventions le fassent.

La convention sur la prévention de la torture a été mise au point par un Suisse, elle a donné lieu à la création d'un comité qui effectue des visites dans les différents pays. La Suisse a été choisie et visitée. Au vu de l'effet amplificateur, tous les pays qui ont été visités en premier devraient se mettre d'accord sur le principe de la publication du rapport. L'Autriche l'a fait tout comme l'Angleterre. En Suisse, le comité a visité des prisons cantonales à Zurich, Berne, Vaud et Genève. Le rapport sera remis aux autorités suisses qui devront consulter les cantons pour obtenir l'accord de la publication. Je souhaiterais que le Conseil fédéral invite les cantons à publier ce rapport.

Mme Aubry: A la page 39 du rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe j'ai été frappée par le paragraphe relatif aux concentrations des médias. En cas de monopole, une intervention est préconisée par le Conseil de l'Europe. En Suisse romande, nous assistons actuellement à une concentration de la presse. Quelle serait la réaction de la Suisse, où la libre entreprise existe encore, si on intervenait sur le monopole de la presse?

M. Caccia: La Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités a retenu mon attention. Je m'occupe, en tant que président de la Commission fédérale, du problème de l'intégration des étrangers en Suisse. On rencontre des difficultés dans l'application pratique de la loi suisse de 1990 sur la question de la double nationalité, notamment avec les Etats d'origine des étrangers qui désirent acquérir notre nationalité parce que les aspects relatifs au service militaire ne sont pas réglés.

La procédure de naturalisation en Suisse est plus difficile que dans d'autres pays et les processus d'intégration sont menés avec trop peu de moyens par rapport aux problèmes qui se posent. Du moment que la loi a été modifiée, les autres conditions doivent aussi être aménagées afin de pouvoir pratiquer la double nationalité, même si les obstacles majeurs viennent très souvent de la part des Etats d'origine des étrangers. Si ces conventions sont ratifiées par le plus grand nombre possible, cela poussera les autres pays à le faire et à appliquer ces conventions.

M. Fischer-Hägglingen a parlé de la Turquie. On ne peut pas nier que s'il y a une exception aux conditions très strictes d'adhésion au Conseil de l'Europe, c'est bien la Turquie. Le Conseil de l'Europe est aussi un organe politique et la position stratégique de la Turquie fait que ce que l'on n'aurait pas admis pour d'autres Etats a été, avec beaucoup de malaise, supporté ici. Il y a chaque fois des réclamations, mais on ne peut pas exclure la Turquie du Conseil de l'Europe, aussi afin d'éviter qu'elle ne prenne des directions qui ne sont pas souhaitables.

Mühlemann: Ich möchte noch eine grundsätzliche Bemerkung zum Problemkreis Europarat machen: Es ist jetzt an der Zeit, diese Institution richtig in unsere Europapo-

litik einzubetten und die Chancen zu sehen, die der Europarat bietet. Niemand weiss, wie sich unser Verhältnis zur EG entwickelt. Aber mit Sicherheit ist der Europarat eine Möglichkeit, in Europa mitzugestalten. Es ist natürlich nicht so, Herr Steffen, dass in Strassburg die Sachen leichtfertiger behandelt werden als bei uns. Ich bin jetzt in der glücklichen Lage, dass ich an beiden Orten mitmachen kann, und ich muss sagen, dass in Strassburg sehr viel Eindrückliches zu erleben ist. Unser Parlament kann dort vieles lernen. Dass Bundespräsident Felber zurzeit Präsident des Ministerkomitees ist, ist eine Chance, um den Europarat im Bewusstsein der Bevölkerung aufzuwerten. Eine andere Chance für den Europarat sind die Veränderungen, die sich im Osten abspielen: Eine Funktion des Europarates besteht darin, in der ehemaligen Sowjetunion und in Osteuropa dafür zu kämpfen, dass dort ein Minimalziel erreicht wird, nämlich das Erhalten der Menschenrechte. Die Tatsache, dass heute in der ehemaligen Sowjetunion kein Demokrat mehr Präsident ist, sondern ehemalige Kommunisten, die nichts anderes wollen als wirtschaftliche Wachstumssituationen schaffen, die mit dem Westen vergleichbar sind, ohne dass sie demokratisch werden müssen, bildet eine ganz interessante Situation, und es ist darauf zu achten, dass keine Rückfälle vorkommen. Hier sehe ich eine neue, sehr wichtige Aufgabe des Europarates.

Ich möchte noch darauf hinweisen, dass wir ein anderes Instrument haben, mit dem wir Europapolitik treiben, ohne dass wir es uns bewusst sind: die Regionalpolitik. Es gibt heute ein Europa der Regionen, das beschränkt ist auf die historisch gewachsenen Regionen wie Katalonien, die Lombardei oder Baden-Württemberg. Daneben gibt es ein Europa der Euroregionen, womit die grenzüberschreitenden Regionen gemeint sind; bei uns sind dies die Regionen um den Genfersee, Jura, Basel, Bodensee und Tessin. In all diesen Regionen sind jetzt Institutionen entstanden, und zwar deshalb, weil man in Brüssel bei der EG Unterstützung finden kann. Es ist erstaunlich, wie grosszügig grenzüberschreitende Projekte vom Finanzkommissar der EG unterstützt werden. Wir sollten uns auch mit diesem Thema einmal beschäftigen: Wenn Sie sich vorstellen, dass die dritte Fähre von Friedrichshafen nach Romanshorn eventuell von der EG bezahlt wird! In diesen Gebieten wird heute schon Europapolitik gemacht - nicht in der Zukunftstheorie, sondern auf ganz praktische Weise.

M. Felber, président de la Confédération: Afin que vous puissiez situer l'ensemble de mes réponses dans l'appréciation la plus judicieuse possible, je vous dirai que le Conseil fédéral, n'étant pas doté de pouvoirs extraordinaires, doit conduire sa politique vis-à-vis des conventions du Conseil de l'Europe en fonction des échos qu'il reçoit de l'ensemble des différentes composantes de la population suisse. Il ne perd pas de vue les conventions les plus importantes que la Suisse devrait pouvoir ratifier, mais il ne doit pas au travers du Conseil de l'Europe essayer de transformer trop rapidement les structures traditionnelles qui sont celles de notre pays.
(à M. Frey Claude) Je connais vos envolées lyriques mais le Conseil fédéral doit garder une prudence qui n'est pas celle du parlementaire. Alors que vous avez le droit d'exprimer votre point de vue d'une manière très généreuse et que nous sommes à même de le recevoir et de l'apprécier, il est vrai qu'assouplir la position du Conseil fédéral c'est quelquefois se heurter aux derniers domaines de la souveraineté cantonale. Ne nous faisons pas d'illusions. Quand il se trouve en cercle restreint, le professeur Jean-François Aubert admet que la souveraineté des

cantons est un joli terme qui ne recouvre plus grand chose sur le plan juridique. Quelques domaines néanmoins restent de la souveraineté des cantons. La Charte sur l'autonomie communale que nous n'avons ni signée ni ratifiée est précisément un des domaines qui échappent sur le plan constitutionnel à la Confédération. Les communes sont du ressort des cantons et jusqu'à il y a deux ou trois ans il n'y avait même pas de référence au droit communal dans la Constitution fédérale. C'est à un point tel que pour la Convention européenne sur la coopération transfrontalière, le Conseil fédéral n'a jamais été représenté aux conférences ministérielles par un des membres du collège parce qu'il n'a jamais pu, en vertu de ses compétences constitutionnelles, affirmer qu'il avait une représentation quelconque à assumer au niveau des communes. L'autonomie des communes suisses a probablement été citée pour la Convention de coopération transfrontalière, ainsi que pour cette Convention sur l'autonomie communale. La différence de type d'autonomie entre une commune valaisanne et une commune neuchâteloise est considérable au niveau des constitutions cantonales. Les cantons n'ont pas mis en doute l'idée de l'autonomie; ils ont voulu préserver une autonomie calquée sur l'histoire de chaque canton, qui restait l'apanage de la souveraineté de chacun de ces cantons et ils ne voulaient pas la réduire à des directives ou à des règles européennes qui étaient, soit plus fortes, soit plus légères que celles qu'ils appliquaient. Par exemple, les communes valaisannes disposent de tous les droits d'eau et de tous les droits de concession ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres cantons suisses. Cela explique la difficulté et la prudence du Conseil fédéral alors que personne dans le monde européen ne conteste le fait que les communes suisses sont autonomes.

Le Conseil fédéral, manquant de pouvoir, avance avec beaucoup de précautions et sait que les événements de politique extérieure entraînent petit à petit le Parlement à changer d'opinion et modifient les majorités.

C'est pour cette raison que le Conseil fédéral ne se précipite pas pour demander la ratification de la Charte sociale que le Parlement a refusée il y a quelques années. Nous savons que toute la politique européenne du Conseil fédéral va l'entraîner à soumettre une approbation dans le droit européen qui sera pratiquement l'approbation de la Charte sociale. Ne faisons pas d'un combat particulier la raison de perdre une guerre.

Avançons au fur et à mesure que les événements et relations internationales, les modifications de la société et des rapports entre les Etats nous permettent de ratifier un certain nombre de dispositions et de conventions internationales.

Sur le fond je partage aussi l'appréciation générale qui s'oppose à celle de M. Steffen. Celui-ci a raison quand il dit que quand la Suisse signe quelque chose elle l'applique. C'est vrai que dans le monde international de nombreux pays acceptent le principe mais en réservent l'application sans faire de réserve expressé ou juridique. Dans la Communauté on peut citer des exemples et mettre au banc des accusés des pays comme l'Italie qui n'ont pas appliqué plus du 60 % des règles communautaires, c'est-à-dire des lois. C'est vrai que la Suisse n'a pas cette habitude, lorsqu'elle s'engage elle le fait majoritairement à travers une décision parlementaire, voire populaire, et elle applique. Peut-être devons nous apprendre à être plus souples. Il faut aussi tenir compte des habitudes

traditionnelles de notre pays qui respecte les lois qu'il a adoptées et les engagements qu'il a contractés sur le plan international. Cela ne signifie pas que le Conseil fédéral ne va pas revenir avec ces conventions.

Nous avons dans les quatre dernières années ratifié 14 conventions nouvelles, nous en proposons 9 pour la législature qui a commencé en décembre 1992, nous ne sommes pas particulièrement frileux.

(à M. Rebeaud) Le Conseil de l'Europe est pauvre et ses moyens sont insuffisants tant en personnel qu'au niveau financier. Le travail que je fais actuellement est aussi de convaincre mes collègues qu'on ne peut pas à chaque session du Comité des ministres confier de nouvelles tâches au secrétariat général et au Conseil de l'Europe et refuser de légères augmentations. Nous allons adopter des augmentations du budget de l'ordre de 12 %, mais il était resté en arrière pendant de nombreuses années. Le Conseil de l'Europe n'est pas une institution qui travaille dans des domaines particulièrement coûteux. Ce qu'il apporte dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est où il est engagé, ce sont des appuis techniques et intellectuels, des experts du droit international, de l'administration locale et régionale. Nous n'avons par conséquent pas la nécessité de sommes d'argent considérables pour pouvoir travailler, mais le Conseil de l'Europe doit pouvoir bénéficier d'une augmentation normale de son budget.

En ce qui concerne la fusion des Parlements de la CSCE et du Conseil de l'Europe, il y a non seulement la réaction de ce sénateur, mais les députés américains disaient qu'en participant une ou deux fois par année à l'Assemblée parlementaire de la CSCE, ils se trouveraient désavantagés face à des parlementaires, tous délégués au Conseil de l'Europe, ayant siégé dans des sessions normales de plusieurs semaines, plusieurs fois par année. Les Américains et les Canadiens avaient peur d'être mis à l'écart et d'être déphasés n'ayant pas suffisamment d'informations. La solution trouvée est bonne; elle consiste à dire que les Parlements qui désignent une délégation parlementaire à l'Assemblée parlementaire de la CSCE désignent la même à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. C'est formellement deux élections différentes, un ou deux membres peuvent être différents, mais on aurait des gens qui seraient constamment en contact avec les mêmes personnes. C'est là une affaire des parlements.

Les Américains ne veulent pas être associés au Conseil de l'Europe, ils ne demandent pas de signer les conventions comme l'URSS l'avait fait, mais ils demandent à être tenus au courant, à participer et à appuyer le Conseil de l'Europe sur tous les points qui touchent la CSCE. Ils sont prêts à envisager des collaborations ponctuelles. C'est là le point de la situation actuelle, mais l'Assemblée parlementaire de la CSCE est une institution très mouvante, qui n'a ni beaucoup de pouvoir ni beaucoup de droit d'initiative parce qu'elle n'est pas une Assemblée parlementaire d'une institution définie. Elle est une Assemblée parlementaire destinée à accompagner une Conférence gouvernementale. Le Conseil de l'Europe est une institution avec ses statuts propres, qui connaît le partage des compétences ce qui n'est pas le cas à la CSCE.

(à Mme Bär) Le rapport sur l'extrémisme a été publié aujourd'hui par le Conseil fédéral et vous verrez que le problème de la disponibilité des armes à feu y figure. Le

Conseil fédéral annonce son intention de légiférer dans ce domaine suite à ce qui s'est passé ces derniers mois et ces dernières années. Cette question ne peut plus être laissée à la souveraineté cantonale et les cantons admettent qu'une législation fédérale est nécessaire. Je rappelle que le Conseil fédéral avait un projet de loi qui a été unanimement rejeté par les cantons il y a quelques années. C'est l'évolution des problèmes qui permet de mûrir et de déposer des solutions.

(à Mme Grendelmeier) Vous dites qu'on pourrait pratiquement classer toutes les conventions en catégorie A et les ratifier. Idéalement c'est vrai, mais nous vivons dans un pays avec des structures définies, précises et, même si elles sont compliquées, le Conseil fédéral ne peut pas simplement les ignorer.

(à M. Ruffy) Nous prenons note de votre demande de publication des rapports des inspections qui ont eu lieu dans les prisons cantonales. Il n'y a à notre avis pas de raison à ce que la Suisse et les cantons ne favorisent pas la publication de ces rapports.

(à Mme Aubry) Vous semblez un peu surprise que le Conseil de l'Europe pourrait se préoccuper de la concentration des médias. En Suisse, la commission des cartels s'est saisie de ce problème en se demandant où se trouve la limite et quels sont les détenteurs des moyens d'information. Le Conseil de l'Europe, comme l'EEE, comme la Communauté, sont tous intéressés par les phénomènes de cartellisation.

(à Mme Haller) Le terrain des échanges d'informations entre la Communauté et les pays qui voudraient y adhérer est extrêmement miné. L'idée du président Mitterrand, qui voyait d'un côté les pays de la Communauté et d'un autre les pays de l'Est qui ne seront pas membres de la Communauté avant quinze ou vingt ans, était de créer une Confédération européenne pour éviter de les laisser à l'écart sans institution à l'intérieur de laquelle ils pourraient s'exprimer librement face aux membres de la Communauté. Au mois de novembre, le Ministre français chargé des Affaires européennes au sein du Comité des ministres du Conseil de l'Europe disait que la Confédération européenne c'est le Conseil de l'Europe. Je ne suis pas sûr que cela ait vraiment traduit ce que voulait M. Mitterrand qui reparlait de la Confédération européenne la semaine dernière. Nous appuyons cette tendance qui dit que le Conseil de l'Europe est un forum dans lequel tous les pays d'Europe, qui sont membres parce qu'ils sont démocratiques, peuvent s'exprimer librement et à voix égale. Nous arriverons à ce que le Conseil de l'Europe soit ce forum d'échange entre toutes les parties de l'Europe membres ou non-membres de la Communauté. Je peux remercier à cet égard M. Mühlemann. Nous savons pertinemment qu'une partie des pays de l'ancienne Union soviétique et d'Europe centrale ne sont pas prêts à adhérer à la Communauté pour des raisons de développement économique et que la Communauté, qui a déjà de la peine avec le Sud, ne peut pas les supporter sur le plan de l'équilibre entre les régions. Par conséquent le seul instrument que nous puissions utiliser pour garder ces pays proches de l'Europe c'est le Conseil de l'Europe; il prend une nouvelle valeur. Les pays occidentaux ont pris conscience de cette importance en particulier dans le domaine des droits de l'homme, de la libre expression des problèmes et de l'appui technique.

(à M. Mühlemann) Je suis de ceux qui croient que la régionalisation de l'Europe est inévitable. Le Conseil de l'Europe dispose actuellement d'une Conférence, la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, et sans être méchant je pense que c'est un grand somnifère. Cette conférence doit absolument être régénérée et avoir, comme l'Assemblée parlementaire au niveau des parlements, davantage de pouvoir, davantage d'initiative au niveau des régions et des pouvoirs locaux communaux. J'étais la semaine dernière à Strasbourg pour rencontrer les parlementaires qui participaient à cette CPLRE. Ils sont intéressés par cette volonté de transformation bien qu'il y ait un peu des rentes d'habitude parmi les délégués à cette conférence, qui y sont depuis vingt ou vingt cinq ans, on y est depuis qu'on est conseiller communal jusqu'à sa retraite de conseiller d'Etat. Cela doit changer. Il y a là une potentialité réelle inscrite dans le Conseil de l'Europe qui pourrait être le pendant de l'Assemblée parlementaire sur le plan local et régional parce qu'il s'agit de députés au Grand Conseil et surtout d'élus de l'exécutif qui connaissent les problèmes de leurs régions. J'ai demandé au début de ma courte présidence que ce problème soit à l'ordre du jour. On ne le résoudra pas en six mois mais on a annoncé qu'on allait entreprendre une réforme des structures de cette conférence de façon à ce qu'elle soit mieux utilisée.

(à M. Caccia) Je vous remercie d'avoir parlé de la Turquie. Pour ma prochaine session ministérielle, le problème turc va revenir et il n'est pas facile à empoigner. D'un côté on me dit de casser, de l'autre on dit qu'il faut évacuer cette question par voie diplomatique de manière à ce que le problème ne soit pas posé à cause de la position et du rôle de la Turquie dans la politique stratégique de l'OTAN en particulier, et pour le rôle qu'elle joue actuellement dans les pays de l'Asie centrale et vis-à-vis de l'Iran. On ne peut pas prendre le risque grave de chasser la Turquie, on doit l'amener à se rapprocher de nous et de nos modes de vie et de jugement sur les plans éthique et politique. C'est un élément de politique générale qui se pose en termes très précis et jamais au Conseil des ministres je n'aurai une condamnation de la Turquie dans les circonstances actuelles même si le dossier était parfaitement préparé.

Mme Appelbaum: J'apporterai quelques précisions plus techniques sur nos efforts en ce qui concerne la coopération entre le Conseil de l'Europe et la CSCE. Nous attachons une grande importance à ce dossier durant notre présidence au Conseil des ministres. Nous sommes en train de sélectionner une courte liste d'activités qui sont particulièrement dans la compétence du Conseil de l'Europe afin de les présenter à la CSCE pour pouvoir en quelque sorte confier au Conseil de l'Europe le suivi et la mise en oeuvre de ces activités qui correspondent également à des objectifs sélectionnés par la CSCE au cours de précédentes réunions, tant dans le domaine culturel que dans ceux des droits de l'homme et des institutions démocratiques. Pour la coopération entre la CSCE et le Conseil de l'Europe au niveau parlementaire, il y a maintenant une décision parlementaire de la CSCE de créer un forum parlementaire. C'est là une situation de fait avec laquelle nous devons compter. Ce qu'il sera possible de faire sera d'instituer une collaboration aussi étroite et efficace que possible entre le secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a

quarante ans de pratique derrière lui, et le forum parlementaire de la CSCE qui est un secrétariat, très léger et très récent. Il y a une disponibilité du côté du Conseil de l'Europe de mettre des agents à disposition et de coopérer afin que des liens se créent. Si ces liens aboutiront à une fusion, il est trop tôt pour le dire, mais il y aura en tout cas un souci d'éviter les doubles emplois et la mise en place d'un deuxième secrétariat qui travaillerait en parallèle avec le secrétariat de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Concernant les priorités établies dans le 5e rapport sur la signature par la Suisse des différentes conventions, je dirai que les priorités A touchent des conventions que nous avons toutes raisons de penser pouvoir ratifier durant la législature actuelle, ce qui ne veut pas dire que nous ne poursuivons pas nos efforts et nos travaux préparatoires en vue de la ratification d'autres conventions. Les conventions universitaires, par exemple, figuraient en priorité C dans le précédent rapport. Grâce à un développement politique, ces conventions, dont certaines remontent aux années 1955 et 1958 et au sujet desquelles nous nous heurtons aux compétences cantonales et à l'impossibilité pour la Suisse d'appliquer au niveau fédéral les engagements qu'elles prévoient, ont pu être ratifiées. Ce qui est prévu ici sous la priorité A est un minimum que nous espérons dans la mesure du possible dépasser.

Au sujet de la Convention sur la torture, notre pays a été visité en été dernier et nous souhaitons, du côté de l'Administration fédérale, pouvoir publier ce rapport. Cela constituerait une manière de donner l'exemple et de ne pas garder ces rapports confidentiels, y compris s'ils contenaient des critiques. La Turquie a également été visitée, elle est donc sous un certain contrôle ou encadrement qui n'existerait pas si elle était rejetée parce qu'elle ne remplit pas tous les critères ou qu'elle ne se conforme pas absolument à toutes les règles. Il y a constamment au sein du Conseil de l'Europe, même lorsque cela n'apparaît pas publiquement, dans les comités d'experts et dans toutes les structures, une certaine pression afin d'améliorer la situation notamment dans le cadre des droits de l'homme en Turquie.

M. Boillat: Nombreuses ont été les interventions relatives à la Charte sur l'autonomie locale. Permettez-moi une information technique. Cette charte est ce qu'il convient d'appeler un instrument international à la carte, c'est-à-dire que les Etats ratifient un noyau dur et que les autres dispositions sont optionnelles. Evidemment, le problème serait d'obtenir le consensus des cantons sur ces dispositions optionnelles. Il y a eu un colloque au début de cette année à Barcelone sur cette charte et il est intéressant de noter que les représentants de la Commission des Communautés ont montré un grand intérêt puisque la Communauté tend à aller vers la régionalisation. Cet instrument qui est un instrument de référence en Europe pourrait servir pour le moins de source d'inspiration pour la Communauté elle-même.

(à Mme Haller) La protection des minorités est un des problèmes clé à l'heure actuelle au sein du Conseil de l'Europe, aussi bien auprès de l'Assemblée parlementaire qu'au Comité des ministres. Mme Lalumière a eu cette phrase révélatrice: "l'histoire jugera le Conseil de l'Europe à la lumière de ce qu'il fera pour la protection des minorités en Europe". Le

Conseil de l'Europe se veut le champion de la protection des droits de l'homme et il ne fait aucun doute que la protection des minorités s'inscrit dans cette philosophie même si c'est avec certaines nuances. Le Comité des ministres a chargé le Comité directeur des droits de l'homme d'étudier cette question sous deux volets. Le premier est le volet institutionnel et le second est le volet normatif. Sur le plan institutionnel, le Comité directeur pour les droits de l'homme devrait se prononcer les 2 et 3 avril prochain et transmettre une proposition au Comité des ministres. Il serait institué un mécanisme, composé d'un certain nombre de personnalités européennes, qui agirait de façon extrêmement rapide et extrêmement souple. Ce mécanisme serait créé par une résolution du Comité des ministres et le Conseil de l'Europe le mettrait à disposition de tous les Etats-membres du Conseil de l'Europe ainsi que des Etats non encore membres. Il aurait la compétence de sa compétence, c'est-à-dire que c'est lui qui déciderait où et quand il agit; ses décisions ne seraient pas contraignantes. Il s'agirait d'une sorte de bons offices offerts par le Conseil de l'Europe à tous les Etats et toutes les minorités qui en sentiraient le besoin.

La question se complique avec l'aspect normatif évoqué tout à l'heure par Mme Haller. La convention pour la protection des minorités, élaborée par le professeur Malinverni, reprise par la commission de Venise pour la protection de la démocratie par le droit, est actuellement examinée par les instances compétentes du Conseil de l'Europe. Il y a également une proposition suite à une proposition de l'Assemblée parlementaire d'élaborer un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme et là, les Autrichiens ont pris les devants en formulant eux-mêmes cette proposition, ils ont élaboré le canevas d'un protocole additionnel. Va-t-on proposer des droits collectifs ou des droits individuels? Si ce sont des droits collectifs, est-ce possible de les intégrer dans le mécanisme de contrôle institué par la Convention européenne des droits de l'homme qui par définition est plutôt un mécanisme qui traite des droits individuels? Tout est ouvert mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas un enthousiasme très fort pour l'aspect normatif. On se mettra certainement d'accord sur les aspects institutionnels mais beaucoup plus difficilement sur les aspects normatifs et ceci pour une raison très simple: on veut bien parler des minorités à condition que ce soient les minorités des autres. Certains grands Etats craignent terriblement que si l'on a un instrument normatif sur la protection des minorités, cet instrument se "retournera" un jour contre eux.

(à M. Ruffy) L'Autriche, le Royaume-Uni et le Danemark ont accepté de publier les rapports du Comité institué par la Convention contre la torture. Le rapport concernant la Suisse a été adressé à l'Office fédéral de la justice la semaine dernière et les cantons concernés devront être consultés. L'Office fédéral de la justice prend bonne note de votre souhait.

(à M. Caccia) La Convention sur l'élimination des nationalités multiples, qui date de 1983, a été inspirée par une philosophie qui avait cours à l'époque. On pensait qu'à un citoyen devait correspondre une nationalité et on s'efforçait par tous les moyens d'éliminer les nationalités multiples. Or aujourd'hui, par le brassage des populations en Europe, on se rend compte

qu'un citoyen ou une citoyenne peut légitimement vouloir acquérir la nationalité de son Etat d'accueil et tout aussi légitimement vouloir conserver sa propre nationalité. Un Comité d'experts, qui dépend du Comité directeur pour la coopération juridique, est en train d'examiner les possibilités de renégocier cette Convention pour permettre, dans certains cas, à des personnes de conserver la nationalité qu'elles possédaient tout en acquérant la nationalité de leur pays d'accueil.

Frau Grendelmeier: Ein kleiner Hinweis: Auf den Seiten 8 und 9 wird vom "Generalsekretär" gesprochen; dieser Sekretär heisst Cathrine.

M. Ruffy: Puisque Mme Grendelmeier soulève cette question j'aimerais dire qu'il y a là un machisme déguisé qui est insupportable et malheureusement endossé par les Français eux-mêmes. Quand un homme engage une secrétaire, parce qu'elle est au niveau inférieur, on emploie le féminin et on dit une secrétaire. Par contre quand une femme occupe le niveau supérieur de Secrétaire Général, le français utilise le masculin. C'est absolument transparent comme perversion. Nous avons pris l'habitude de dire Madame la Secrétaire de manière intentionnelle.

Präsident: Bevor wir die Europaberichte bereinigen, möchte ich Sie noch kurz darüber informieren, wer an die konstituierende Sitzung der parlamentarischen KSZE-Konferenz in Budapest, vom 3. bis 6. Juli, geht. Die Büros der Räte haben beschlossen, die beiden Ratspräsidenten, die beiden Präsidenten der aussenpolitischen Kommissionen und einen Vertreter der Europaratsdelegation, nämlich Herrn Columberg, zu delegieren.

Abstimmung - Vote

Für Kenntnisnahme des fünften Berichts über die Schweiz und die Konventionen des Europarates

einstimmig

La proposition de M. Rebeaud est annexée au procès-verbal (annexe 1 a).

M. Rebeaud: Il y a dans les justifications qui sont données des catégories pour ces conventions des phrases que j'ai déjà entendues il y a quatre ans. Nos rapports avec l'Europe se situent dans des circonstances totalement différentes. Même les cantons y sont sensibles. J'en veux pour preuve l'exemple des conventions universitaires. Pendant vingt ans il a été impossible de ratifier ces conventions parce que les cantons ne voulaient pas que soit remise en question la moindre partie de leur souveraineté en matière d'universités. Ils ont vu que la réalité, tant intérieure qu'extérieure, rendait cette position intenable et qu'il devenait absurde de prétendre circuler en Europe au niveau des universités et de se fermer les portes d'un canton à l'autre. En six mois, au niveau de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique la situation s'est débloquée. On pourrait observer la même rapidité d'évolution en ce qui concerne la Charte européenne de

l'autonomie locale. Il y avait des susceptibilités formelles de la part de certains cantons. Quand on vient nous dire que des cantons comme le Valais craignent que l'autonomie extraordinaire dont les communes jouissent serait nivelée par cette convention, cela ne tient pas debout. Il y a un standard minimum dans la convention qui n'oblige pas du tout à une réduction de l'autonomie des communes. En revanche, en appartenant à un canton où l'enthousiasme pro-européen est presque une règle de comportement, cela ne me gênerait pas que les cantons retrouvent un peu de leur autonomie parce que nous avons à Genève un régime quasi napoléonien du point de vue du pouvoir central à l'égard des communes. Peut-être que M. Frey Claude ne voudra pas que l'on revienne sur la Charte sociale parce que c'est un peu provocateur à son égard. Je propose, s'il est d'accord sur le principe de la motion, que l'on vote point par point et que l'on renonce à un point ou un autre selon la décision de la majorité.

M. Frey Claude: Je remercie M. Felber qui par sa sagesse a fait atterrir mon lyrisme sur le terrain du fédéralisme. Je ne fais pas un combat de la Charte européenne de l'autonomie locale. La compétence est surtout au niveau des cantons et des communes et il ne s'agit pas de déplacer le problème au niveau de la Confédération.

M. Rebeaud a l'art de l'amalgame. Je n'ai pas entendu citer le cas du Valais autrement qu'en disant que le pouvoir des communes valaisannes n'est pas le même que celui des communes neuchâteloises. Je ne veux pas de la Charte sociale européenne parce qu'il y a là une différence de nature. Pour certaines conventions on remplit largement les conditions et on pourrait les signer, mais ce n'est pas le cas pour la Charte sociale européenne parce que là l'accent est mis sur les droits sociaux. Notre pays dans sa majorité estime à juste titre qu'il ne faut pas encore introduire les droits sociaux. Le droit au travail, signé et ratifié par la France qui compte 3 millions de chômeurs, n'est pas une démonstration éclairante. On peut voter point par point, mais les réponses qui nous ont été données ne nécessitent pas un passage tel que celui qui a été fait dans la motion de M. Rebeaud. C'est pourquoi je suis prêt à la refuser assez globalement et en tout cas sur des points très précis comme la Charte sociale européenne.

Fischer-Häggligen: Dieser Vorstoss ist - wenn überhaupt - keine Motion sondern ein Postulat. Zudem werden mit dieser Einteilung die Prioritäten nicht endgültig festgesetzt; der Bericht ist vielmehr eine Momentaufnahme der gegenwärtigen Rechtssituation. Diese ist nicht so verbindlich, dass es sinnvoll wäre, dass wir darüber diskutieren; sonst müssten wir uns selber mit jeder einzelnen Konvention befassen. Das sollten wir aber dem Bundesrat überlassen.

M. Rebeaud: Le vote est prévisible. Je transformerai cette proposition de motion en postulat pour éviter des conséquences contre-productives. Les cantons ne peuvent plus tenir le discours qu'ils tenaient il y a deux ans. L'évolution de la situation est telle que nous devons tout mettre en oeuvre pour redonner du poids au Conseil de l'Europe par rapport aux autres institutions européennes auxquelles nous n'appartenons pas ou que très partiellement. Je suis convaincu que la ratification d'une convention et l'ajout du poids de zèle que met la Suisse

à appliquer ses engagements internationaux sur une convention du Conseil de l'Europe est une manière peu coûteuse et politiquement convaincante de renforcer l'autorité politique continentale du Conseil de l'Europe. Je renonce à la forme de la motion mais j'aimerais un vote indicatif pour savoir si au moins sous la forme du postulat ce point de vue est partagé. (à M. Fischer Hägglingen) On connaît les résistances des cantons qui ont été exprimées il y a six et quatre ans respectivement pour la Charte sociale européenne et pour la Charte européenne sur l'autonomie locale. On les connaît mais ces justifications sont de manière très claire dépassées par la réalité et il ne faut pas attendre que la Communauté européenne via l'EEE ou via les accords bilatéraux nous impose le respect de conventions que nous ne voulons pas signer en fonction de consultations qui sont vieilles de plusieurs années.

Abstimmung - Vote

Für den Antrag Rebeaud	8 Stimmen
Dagegen	9
Enthaltungen	1

Am 24.3.92 reicht Herr Rebeaud einen Rückkommensantrag ein (Anhang 16)

Abstimmung - Vote

Für Kenntnisnahme des Jahresberichts des Bundesrates über die Tätigkeit der Schweiz im Europarat 1991

einstimmig

Abstimmung - Vote

Für Kenntnisnahme des Berichtes der Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat

einstimmig

Unterbruch der Sitzung von 16. 45 bis 08.00 Uhr

Anhang 1a

Conseil national

Commission de politique extérieure

Séance des 23 mars et 24 1992

91.0181 n Conventions du Conseil de l'Europe, 5e rapport

Proposition Rebeaud, Bär, Ruffy, Vollmer
du 23.3.1992 pour une motion de la commission(à traiter avec le rapport du Conseil fédéral sur la Suisse et
les conventions du Conseil de l'Europe.

Sont placés en catégorie A :

- le premier Protocole additionnel à la Convention de
sauvegarde des Droits
de l'Homme et des libertés fondamentales
- la Charte européenne de l'autonomie locale,
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural
de l'Europe
- la Charte sociale européenne

Nationalrat

Aussenpolitische Kommission

Sitzung vom 23./24.3.1992

91.081 n Konvention des Europarates, 5. Bericht

Antrag Rebeaud, Bär, Ruffy, Vollmer für eine Kommissionsmotion vom 23.3.92

Einteilung in die Kategorie A.

- Erstes Zusatzprotokoll zur Konvention zum Schutze der Menschenrechte und
Grundfreiheiten
- Europäische Charta der kommunalen Selbstverwaltung
- Abkommen zum Schutz des baugeschichtlichen Erbes in Europa
- Europäische Sozialcharta

Anhang 16

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

Sitzung vom 23. und 24.3.1992

91.81 n Konventionen des Europarates. 5. Bericht

Rückkommensantrag Rebeaud vom 24.3.1992 auf Kommissionsentschluss vom 23.3.1992

Kommissionspostulat

Der Bundesrat wird gebeten, bei den Kantonen eine neue Vernehmlassung durchzuführen, um festzustellen, ob dies heute eine Ratifizierung durch die Schweiz der Europäischen Charta der kommunalen Selbstverwaltung und des Abkommens zum Schutze des baugeschichtlichen Erbes in Europa noch während dieser Legislaturperiode unterstützen würden.

CONSEIL NATIONAL

Commission de politique extérieure

Séance des 23 et 24 mars 1992

92.081 n Conventions du Conseil de l'Europe. 5e rapport

Proposition Rebeaud du 24 mars 1992 de revenir sur la décision de la commission du 23 mars 1992

Postulat de la commission

Le Conseil fédéral est prié de lancer une nouvelle procédure de consultation auprès des cantons pour déterminer si ceux-ci soutiendraient aujourd'hui une ratification par la Suisse de la Charte européenne de l'autonomie locale et de la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, en sorte que ces deux textes puissent être ratifiés au cours de la présente législature.

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern, 2. April 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 2 der Sitzung vom 23./24. März 1992,
09.30 - 12.15, 14.00-16.45 und 08.00-12.05 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3.

TAGESORDNUNG 4. 91.433 n Pa.Iv. Bundesgesetz für Menschenrechte
(Bäumlin)
4.1 Anhörung der Initiantin
4.2 Beschluss über das weitere Vorgehen
5. 92-3 Petition Vorsorgeprinzip zur Sicherung der
Menschenrechte

ORDRE DE JOUR 4. 91.433 Iv.Pa. Politique des droits de l'homme. Loi
(Bäumlin)
4.1 Audition de l'auteur de l'initiative
4.2 Décision sur les suites à donner
5. 92-3 Pétition Principe de prévoyance pour la
sauvegarde des droits de l'homme

TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin,
Berger, Bircher Silvio, Bircher Peter (ersetzt am 23.3. Frau
Segmüller), Caccia, Columberg (24.3.), Darbellay (ersetzt
Maitre), Eggly, Fischer-Häggingen, Frey Walter,
Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz,
Rebeaud, Ruckstuhl (ersetzt Oehler), Ruffy, Scheidegger
(24.3.), Segmüller (24.3.), Steffen, Vollmer, Wyss (24.3.)

Entschuldigt: Columberg (23.3.), Scheidegger (23.3.),
Wyss (23.3.), Ziegler Jean

Weitere Teilnehmer:
R. Schaller, Generalsekretär EDA
J.-D. Vigny, EDA
P. Widmer, EDA

Kommissionssekretariat: A. Aebi, H. Weber

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte, H. Baessler (f)

4. 91.433 n Pa. Iv. Bundesgesetz für Menschenrechte (Bäumlin)

Präsident: Für den Fall, dass es im Parlament zu einer Diskussion kommt, schlage ich als Sprecher Frau Grendelmeier und Herrn Berger vor.

Frau Bäumlin:

1. Zum Text und zur schriftlichen Begründung der Pa.Iv.:

Meine parlamentarische Initiative ist in der Form der allgemeinen Anregung formuliert und enthält zwei Vorschläge, über die in einem frühen Stadium diskutiert und entschieden werden müsste (vgl. Anhang 1, Punkt 5 der Begründung).

Ich bin der Meinung, dass die Kommission nicht bereits heute und generell über Folgegeben entscheiden kann, sondern sich erst nach Anhörung von Experten für die eine der beiden Varianten oder allenfalls gegen beide aussprechen sollte. Ich hoffe, dass das Instrument der allgemeinen Anregung genügt, um nicht eine Doppelinitiative oder zwei parlamentarische Initiativen einreichen zu müssen. Die Ausarbeitung des Textes für ein Bundesgesetz will ich auf jeden Fall den Experten überlassen.

Zur Begründung: In Punkt 1 fehlt noch ein sehr wichtiger Aspekt, nämlich derjenige einer Menschenrechtskonditionalität in der Entwicklungszusammenarbeit und in der Weltwirtschaftspolitik, wie sie im GATT, im IWF usw. gemacht wird.

Zur Thematik von Punkt 2 der Begründung haben wir gerade letzte Woche eine signifikante Auseinandersetzung gehabt: unsere Menschenrechtspolitik konnte sich beim Aussenwirtschaftsbericht und beim EFTA-Türkei-Abkommen nicht durchsetzen. Gestern hat Herr Staatssekretär Blankart eine ganze Reihe weiterer Handelsverträge angekündigt und denjenigen mit der CSFR unter anderem auch mit dem Hinweis darauf begründet, dass in diesem Land Demokratisierung und Menschenrechte keine Fremdwörter mehr seien. Beim Abkommen mit der Türkei dagegen spielten diese beiden Aspekte keine Rolle, und wie wird wohl erst argumentiert werden, wenn es um den Abschluss bilateraler Abkommen mit Israel und den arabischen Staaten geht? - Es ist also dringend notwendig, Ziele und Instrumente der Menschenrechtspolitik sowie deren Verbindung mit den anderen Aussenpolitiken klar und transparent festzuhalten, damit die praktische Bedeutung der Menschenrechtspolitik an Effizienz gewinnt.

In Punkt 3 kommt noch deutlicher zum Ausdruck, was im letzten Alinea von Punkt 2 schon anklingt: Die Menschenrechtspolitik soll vermehrt Parlamentspolitik werden. Das Parlament soll die Menschenrechtspolitik des Bundesrates regelmässig diskutieren und zudem auch legislativ beeinflussen können, z.B. bei der Diskussion eines Rahmenkredites oder schon beim Erlass einer gesetzlichen Grundlage dazu. Die beiden Vorstösse der aussenpolitischen Kommissionen, die Motion Zimmerli und unsere APK-Motion, sind unterdessen zu Postulaten verkommen. Ein Menschenrechtspolitik-Gesetz wäre mindestens ein partieller Ersatz für diesen Verlust.

2. Kurze Geschichte der schweizerischen Menschenrechtspolitik

2.1 Der Bericht des Bundesrates vom 2. Juni 1982 zur Menschenrechtspolitik ist ein Schlüsseldokument für diese Geschichte. Verlangt hatte ihn drei Jahre vorher ein Postulat von Frau Nationalrätin Nanchen. Er ist ausserordentlich interessant und wird seine gebührende Rolle bei der Ausarbeitung eines Bundesgesetzes zur Men-

schenrechtspolitik spielen. Der Bericht ist dermassen fundamental und international abgestützt, dass er meines Erachtens geradezu zwingend ein selbständiges Gesetz für Menschenrechtspolitik - d.h. die grössere Variante - verlangt. Die kleinere Variante, diejenige eines 3. Teils des Bundesgesetzes über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe, wäre wohl die einfachere Variante. Dieses Solidaritätsgesetz könnte schon bald auch um einen 4. Teil, die Osteuropahilfe, erweitert werden. Die grossen Kredite, die wir da gesprochen haben, müssen ja schon bald gesetzlich abgestützt werden. - Die Wahl der Varianten müsste aber von den Experten beurteilt werden.

Ich würde auch gerne Experten hören zur Frage, ob die Schweiz mit einem Bundesgesetz zur Menschenrechtspolitik das erste Land wäre, das ein solches Gesetz erlässt und damit eine Art Pionierarbeit leisten könnte. Der Wert solcher Pionierarbeit läge für mich vor allem in der Konkretisierung der internationalen Erklärungen, Grundsätze, Pakte und Charten. Auch hätte sie die Aufgabe, die Menschenrechte aus dem iudikativen Gefilde - d.h. dass man Menschenrechte vor einem Gerichtshof einklagen muss - in die eigentliche Politik zurückzuholen. Die erwähnten Vorgänge um den Aussenwirtschaftsbericht und den EFTA-Türkei-Vertrag weisen auf die Gefahr hin, dass Menschenrechtspolitik von den anderen Bereichen der Politik abgetrennt wird, dass der Aussenminister plötzlich nicht mehr gleich redet wie der Volkswirtschaftsminister und dass dadurch die Menschenrechtsanliegen rein deklamatorisch und entsprechend vom Handelspartner nicht ernst genommen werden.

Der Bericht von 1982 hält die diskrete Menschenrechtspolitik noch für die beste und einzig richtige. Diese extreme Zurückhaltung hat der Bundesrat bis heute durchgehalten und damit der Menschenrechtspolitik mehr geschadet als genützt. Zum Beispiel hat er eine Motion von mir immerhin als Postulat angenommen, die eine Staatenbeschwerde gegen die Türkei wegen Menschenrechtsverletzungen verlangt hatte. Eine solche Staatenbeschwerde wurde schon einmal gemacht, im Jahre 1981. Sie wurde von verschiedenen Staaten des Europarates eingereicht und hat eine sehr gute Wirkung erzielt. Der Bundesrat hat versprochen, er werde gegebenenfalls eine solche Staatenbeschwerde wieder in Gang setzen. Dieses Postulat ist nun durch die bedingungslose Ratifizierung des EFTA-Türkei-Handelsvertrages schwer beeinträchtigt. Ich weiss nicht, ob solche Unzulänglichkeiten durch ein Gesetz vollständig beseitigt werden könnten; aber der Bundesrat darf in diesem heiklen Bereich nicht länger ein Doppelspiel treiben, und es ist sicher gut, dies einmal zu thematisieren.

In der Geschichte der schweizerischen Menschenrechtspolitik haben natürlich der Europarat, die EMRK und die KSZE eine ganz grosse Rolle gespielt, und ein neues Bundesgesetz dürfte diesen Prozess in keiner Weise stören. Ich möchte nur auf einen Aspekt dieser prozessualen Entwicklung hinweisen, die zeigt, dass die Menschenrechtspolitik nicht als abgeschlossen definiert werden kann. Ich meine damit das aktuell gewordene Minderheitenproblem, das die Schweiz vor anderthalb Jahren in die KSZE einzubringen begonnen hat. Dies bedeutete nicht weniger als einen Paradigmenwechsel von den Individualrechten zu ethnisch-kulturellen Rechten, die oft sehr quer in der nationalen Staatenordnung stehen. Damit hängen die drängenden Probleme der Gewaltflüchtlinge aus Bürgerkriegsgebieten zusammen oder auch Menschenrechtsverletzungen durch parastaatliche Organisationen wie Todesschwadronen, Besatzungsregimes oder die Mafia.

Vielleicht denken Sie, dass ich zur Durchforstung und Systematisierung dieser schwerwiegenden Menschenrechtsprobleme gescheiter einen neuen Bericht als ein neues Bundesgesetz verlangt hätte. Das habe ich bereits einmal gemacht; und im Geschäftsbericht 1990 erhielt ich eine Seite abschlägigen Bescheid auf meine Anregung, bei wirtschafts- und handelspolitischen Staatsabkommen eine Menschenrechtsklausel einzufügen. Das genügt mir nicht mehr; es geht jetzt um eine Wende in der Menschenrechtspolitik.

2.2 Die Geschichte der schweizerischen Menschenrechtspolitik könnte auch **anhand der Geschäftsberichte des Bundesrates** dargestellt werden. Nach Durchsicht dieser Berichte ab 1982 würde ich mich hüten, dem Bundesrat Inaktivität vorzuwerfen. Besonders mit der Chinadelegation des letzten Jahres ist ein neuer Zug in unsere Menschenrechtspolitik gekommen, was ich sofort sehr begrüsst habe. Ich bin überzeugt, dass gerade eine solche Aktivität einen wichtigen Platz in einem Menschenrechtspolitik-Gesetz haben müsste und könnte. Die Institutionalisierung der Menschenrechtspolitik würde wohl auch mehr finanzielle Mittel erfordern; die drei Leute der neuen Sektion für Menschenrechte im EDA können sich vor Arbeit kaum retten, und ein personeller Ausbau wäre dringend nötig. Im Jahresbericht 1989 hat der Bundesrat übrigens angekündigt, dass er "im Rahmen der 700-Jahrfeier in Betracht zieht, eine schweizerische Stiftung für Menschenrechte zu gründen, die als verwaltungsunabhängige Institution die Bundesbehörden in diesem Bereich beraten könnte" - und zwar anstelle einer extraparlamentarischen konsultativen Menschenrechtskommission, wie sie in meiner Initiative auch gefordert wird. In den folgenden Berichten des Bundesrates ist davon leider nicht mehr die Rede.

3. Was bringt ein Menschenrechtspolitik-Gesetz?

3.1 Kleine Variante: Diese Variante brächte vor allem eine gesetzliche Grundlage für die nötigen Rahmenkredite. Dazu wäre sie eine wichtige Vervollständigung eines umfassenden Solidaritätsgesetzes.

3.2 Grosse Variante: Sie würde vor allem eine Grundsatzdiskussion über Gegenstand, Grundsätze, Ziele und Formen der Menschenrechtspolitik der Schweiz, eines europäischen Industrielandes an der Schwelle zum 21. Jahrhundert, auslösen. Wichtig scheint mir hier auch der mögliche Einbezug der sog. 2. und 3. Generation der Menschenrechte. Falls wir in der Diskussion nicht darauf kommen, wäre es Sache der Experten, sich näher zu diesem Punkt zu äussern. Ferner würde diese Diskussion zu einer Abstimmung mit den übrigen Konditionalitäten, z.B. mit der Rüstungskonditionalität, führen.

Ein weiterer Aspekt der grossen Variante wäre die Möglichkeit, den Stellenwert der Menschenrechtspolitik zu ändern: Diese müsste den Ausgangspunkt für die Förderung von Entwicklung, Demokratisierung, wirtschaftlicher Prosperität und politischer Stabilität bilden und nicht wie bisher erst am Schluss angeführt werden.

In die grosse Variante gehören ferner Sanktionen zur Durchsetzung; in welcher Weise dies erfolgen könnte, ist Sache der Experten. Dazu gehört auch ein Ehrenkodex für Multinationale Konzerne, eine partizipative Entwicklung, die Schuldentilgung; d.h. es ginge auch um Vorleistungen des Nordens. Wieweit diese Forderungen in einem Bundesgesetz festgeschrieben werden könnten, müsste noch diskutiert werden.

4. Antrag an die APK, der Pa. Iv. mindestens bis und mit dem verlangten Hearing Folge zu geben

Wenn die Kommission meiner Pa. Iv. Folge gibt, können Voraussetzungen für eine neue Solidaritätspolitik geschaffen werden. Der diesjährige Zeitdruck der APK wegen der europäischen Integrationsfrage ist kein Grund für eine sofortige Ablehnung dieser Initiative; ein solches Argument müsste als kurzsichtiger Eurozentrismus denunziert werden. In der Uebersicht der neuen Geschäfte ist für meine Pa. Iv. die Wintersession als Behandlungstermin angegeben - er könnte wohl auch noch hinausgeschoben werden. Für ein Hearing ist somit genügend Zeit vorhanden. Als Experten würde ich - unter anderen - folgende Leute vorschlagen: Prof. Walter Kälin, Bern, Prof. Malinverni, Genf, Dr. Richard Gerster und Frau Botschafterin M. von Grünigen.

Präsident: Ich danke Frau Bäumlin und begrüsse die Herren Vigny und Widmer. Sie sind Spezialisten auf diesem Gebiet, und ihre Informationen sollen uns die Beurteilung dieser Initiative erleichtern. Zu Frau Bäumlin: Ich bin der Meinung, dass wir so vorgehen können und sollen. Denn nach Reglement ist es Aufgabe der Kommission, auch zu prüfen, wie der Stand der Dinge in der Verwaltung ist.

Frau Bäumlin: Deshalb habe ich kurz die Vorgeschichte vorgetragen; ich war nicht darauf gefasst, dass ich - wie ich hoffe - Schützenhilfe von der Verwaltung bekommen würde.

Herr Schaller: Wir waren uns bei der Vorbereitung dieser Sitzung der Problematik dieser Frage bewusst. Wir verstanden unsere Anfrage, ob wir anwesend sein können, als Offerte an den Präsidenten der Kommission, für den Fall, dass Sie Fragen haben sollten. Dem Bereich der Menschenrechte misst der Bundesrat eine zunehmende Bedeutung bei; sowohl im praktischen wie im theoretischen, bei den internationalen Organisationen und im bilateralen Bereich gibt es immer mehr Berührungspunkte, die die nötige Aufmerksamkeit verdienen. Wir sind mit einer Bitte des Völkerrechtsdienstes konfrontiert, eine zusätzliche Einheit zur Verfügung zu stellen. Wir werden diese Frage mit grossem Wohlwollen prüfen; es ist nicht das einzige Gesuch um Personalaufstockung, das vorliegt. - Noch eine Bemerkung zur Koordination zwischen EDA und EVD: Die wichtigen Grundsatzentscheide werden jeweils vom Bundesrat getroffen, und wenn der Bundesrat entschieden hat, gilt die Meinung des Bundesrates - ich erinnere z.B. an die Entscheide betreffend Kriegsmaterialausfuhr. Wie die einzelnen Bundesräte vor der Beschlussfassung eine Sache gewichten, ist eine andere Frage.

M. Vigny : (à Mme Bäumlin) Je ne peux pas, en tant que fonctionnaire, prendre position sur l'opportunité d'une loi relative à la politique des droits de l'homme. C'est au Chef du DFAE de répondre à une telle question.

Je me permettrai de rappeler deux interventions parlementaires sur le même sujet :
- La motion Bäumlin 91.3237 du 2 octobre 1991 intitulée *Promotion des droits de l'homme. Crédit de programme*, par laquelle vous demandiez au Conseil fédéral de soumettre un projet d'arrêté concernant l'ouverture d'un crédit de programme destiné à soutenir les organisations internationales travaillant à la promotion des droits de l'homme et des projets y relatifs, à l'instar de l'acte législatif concernant la

coopération au développement et l'aide humanitaire. Le Conseil fédéral a proposé de transformer cette motion en postulat avec les arguments suivants : "Le Conseil fédéral est en principe disposé à examiner la possibilité de présenter un tel arrêté fédéral. Il souhaiterait toutefois attendre de pouvoir évaluer les expériences qui seront faites ces prochaines années dans le cadre de la gestion du crédit global existant en matière de financement des actions dans le domaine des droits de l'homme. Pour ces motifs, le Conseil fédéral préfère accepter la motion sous forme de postulat."

- Pour répondre au dernier point que vous posez concernant la désignation d'un organe consultatif spécial en matière de politique des droits de l'homme sur le plan international, je me permets de vous renvoyer au Rapport de gestion 1989 du Conseil fédéral, page 53, chapitre D - Direction du droit international public, titre "Droits de l'homme" : un postulat Ziegler du 14 décembre 1988 demandait la création d'une commission extra-parlementaire consultative des droits de l'homme. Il a été jugé peu utile de créer un tel organe et nous avons proposé le classement de ce postulat.

En ce qui concerne la politique suisse en faveur des droits de l'homme, que ce soit sur le plan bilatéral ou multilatéral, ou sur le plan de ce crédit qui nous permet de financer des actions à l'échelon international, il se pose tellement de problèmes que ma réponse serait trop longue. Pour répondre à la question posée quant à un éventuel renforcement de la Section des droits de l'homme, il est vrai que nous avons fait il y a quelques jours une demande pour nous adjoindre un juriste supplémentaire. Ce juriste serait chargé d'établir les rapports que la Suisse devra présenter aux Nations Unies suite à la ratification des nombreux instruments de protection des droits de l'homme auxquels nous vous proposons d'adhérer : le Pacte sur les droits civils et politiques, le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur les droits de l'enfant, et plus tard, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les Nations Unies demandent à l'Etat partie de rendre un rapport sur la façon dont il souscrit, sur le plan interne, aux obligations internationales. Ce travail est important, car le rapport sera défendu devant le Comité des droits de l'homme.

Mühlemann: Es besteht kein Zweifel, dass die Aussenpolitik im Bereiche der Solidarität an Bedeutung gewinnen muss. Dies ist in vielen Bereichen möglich; ich erinnere an unsere gestrige Diskussion über den Europarat oder an das, was heute in der Zeitung steht über unserere Tätigkeit im KSZE-Prozess. Es besteht auch kein Zweifel darüber, dass eine engere Zusammenarbeit zwischen Bundesrat und Parlament im Bereich der Aussenpolitik notwendig ist. Ich bedauere sehr, dass die Motionen von Herrn Ständerat Zimmerli und die unserer Kommission in Postulate umgewandelt worden sind.

Aber mit Ihrer Initiative, Frau Bäumlín, machen sie es uns schwer: denn Sie wollen ein Menschenrechts-Politik in ein Menschenrechts-Recht verwandeln. Die juristische Betrachtungsweise in diesem Bereich führt vielleicht zu einer Erstarrung - ich erinnere an die Neutralitätspolitik - , vielleicht auch zu dem Trugglauben, dass wir über ein Gesetz hier eine entscheidende Veränderung erreichen können. Die drei Mitglieder unserer Kommission, die gestern aus Albanien zurückgekommen sind, machen meines Erachtens mehr Menschenrechtspolitik als wir, die wir gestern in diesem Saal sassen. - Am meisten Mühe habe ich mit der Tatsache, dass diese Menschenrechtspolitik national verankert werden soll; denn für mich ist dies etwas Supranationales und sollte von all jenen Staaten gemeinsam geleistet werden, die die persönlichen

Freiheitsrechte hochhalten. Ich nenne den Unterschied zwischen persönlichen Freiheitsrechten und politischen Freiheitsrechten, weil wir diesen Unterschied heute in der ehemaligen Sowjetunion praktiziert sehen. Dort ist man heute bereit, die Menschenrechte zu akzeptieren - weil die Kontrolle auf der Welt mittlerweile so gross geworden ist, dass man das tun muss -; aber man findet überhaupt kein Interesse an der politischen Mitwirkung des Volkes. Da liegen entscheidende Tätigkeitsfelder, wo nicht nur wir, sondern alle, die demokratisch veranlagt sind, kämpfen müssen, und darum glaube ich nicht, dass wir gleichsam für eine nationale Menschenrechtspolitik plädieren können. Wir müssen diese ganze Problematik auf die supranationale Ebene hinaufheben. Darum erscheint mir eine Verstärkung all der Gremien, in denen wir vertreten sind oder in denen wir noch vertreten werden könnten, sehr wichtig.

Ich glaube auch, dass die Schaffung einer Kommission, die sich mit diesen Fragen beschäftigt, nicht zu einer engeren Zusammenarbeit mit dem Bundesrat führen würde. Ich weiss auch nicht recht, was dieser Pferdefuss soll, dass man in der Wirtschaftspolitik Bremsen oder Kontrollmechanismen einführen soll im Hinblick auf die Menschenrechte. Diesen ganzen Bereich verstehe ich nicht ganz. Zum finanziellen Engagement: Ein Kredit für diesen Bereich nimmt ja keine so grosse Dimension an, dass er nicht in den Rahmen des bisherigen Gesetzes hineinpasst.

Gesamthaft gesehen machen Sie uns wahrscheinlich Probleme mit diesem Vorstoss, weil wir die Stossrichtung verstehen, aber glauben, dass dies wahrscheinlich auf dem falschen Instrument ausgetragen wird. - Ich möchte auch fragen, wer nun in diesem Gebiet Fachleute sind? Wenn ein Land etwas versteht von persönlichen und politischen Freiheitsrechten, dann haben wir unzählige Fachleute in diesem Haus. Ich wäre froh, wenn wir zu dieser Frage nicht ausländische Fachleute einladen müssten.

Ich finde, wir können auf diese parlamentarische Initiative nicht eintreten; was wir aber verlangen müssen, ist - endlich - der Bericht über Aussenpolitik. Seit langem monieren wir eine Konzeption für unsere Aussenpolitik, und da hinein gehört natürlich der ganze Bereich des Menschenrechtspakets.

M. **Eggly** : Je partage les arguments présentés par M. Mühlemann.

J'insisterai sur deux points :

1) le lien que Mme Bäumlín veut établir entre les droits de l'homme et la coopération technique au développement : il est évident que ce lien existe, et que là où les droits de l'homme sont trop bafoués, la coopération au développement peut devenir quasiment impossible. En même temps, il me paraît évident que la distinction doit être faite. C'est un débat que nous avons eu maintes fois en plénière. Ainsi des sanctions à l'égard de l'apartheid en Afrique du Sud : des sanction rigoureuses allaient-elles plutôt profiter aux populations noires, ou au contraire, allaient-elles plutôt leur nuire ? Mais il y a d'autres cas : il en est un auquel je m'étais intéressé à propos du Nicaragua. J'avais été tenté de franchir le pas qui est le vôtre actuellement, mais je me demande si vous auriez adhéré à mon point de vue à l'époque. Je me souviens avoir été au Nicaragua à une époque où, dans les milieux de gauche, on ne voulait pas reconnaître que le régime sandiniste foulait allègrement les droits de l'homme, pratiquant la torture, les arrestations, la confiscation économique etc. La Suisse y menait une coopération au développement. Idéologiquement, j'aurais dû être de ceux qui recommandaient de cesser toute coopération avec le Nicaragua. J'ai considéré néanmoins qu'il fallait continuer à

coopérer sous ce régime totalitaire. Par conséquent, il y a un mélange de pression et de distance à observer, et un équilibre est difficile à trouver.

Je crains donc que si l'on fixait des critères trop précis dans la loi sur la coopération au développement, on ne finisse par l'assécher, voire à paralyser ladite coopération. Je préfère sa rédaction actuelle, qui au chiffre 2 stipule : " Les mesures prises en vertu e la présente loi tiennent compte de la situation des pays partenaires ainsi que des besoins des populations auxquelles elles sont destinées." On ne peut pas mieux dire les choses.

2) Notre politique étrangère, dans son envergure et sa souplesse, de manière évidente et naturelle, doit comprendre la solidarité, de même qu'elle doit comprendre la sécurité pour notre pays, de même qu'elle doit défendre nos intérêts légitimes, y compris économiques, mais elle doit comprendre la défense de nos valeurs, y compris les droits de l'homme, pour la défense desquels notre administration est dotée de structures. Il n'empêche qu'il vaut mieux ne pas trop codifier en la matière.

Cette initiative ne semble pas pouvoir apporter de nouveaux éléments, sinon des éléments de codification qui pourraient aller à fin contraire. Je préfère donc ne pas la suivre.

Columberg: Ich gehe in die gleiche Richtung wie meine beiden Vorredner. Wir dürfen die Effizienz unseres Ratsbetriebes und unserer Kommission nicht ausser acht lassen; wenn wir rasch eine Stellungnahme abgeben können, sollten wir die Diskussion nicht unnötig verlängern. Zur Sache selber: 1. Zweifellos sind die Menschenrechte etwas Wichtiges, und wir müssen dafür eintreten; aber ist der Weg, der hier vorgeschlagen wird, der richtige? - 2. Ist es sinnvoll, dass eine Politik in einem Gesetz verankert wird? Könnte es nicht zum Verhängnis werden, wenn wir etwas festschreiben und dann später den veränderten Umständen nicht anpassen können? - 3. Wenn man die Absicht hätte, könnte man sich damit begnügen, dass man im Zweckartikel des bestehenden Gesetzes einen Hinweis auf die Menschenrechte machen würde. Das wäre das allerhöchste, was man machen könnte; alles andere führt uns zur Immobilität. - 4. Wir sind keine Weltmacht, wie es manchmal in dieser Kommission den Anschein macht, wenn wir uns mit allen möglichen Problemen dieser Welt befassen wollen! Wir sind ein kleines Land mit beschränkten Ressourcen und sollten uns daher auf das Wichtigste konzentrieren. In den neuen Republiken z.B. können wir präsent sein und eine wichtige Rolle spielen.

Fragen: Wie ist die Koordination unseres Landes mit anderen Institutionen, wo wir dabei sind, gewährleistet? Beim Europarat, wo wir ja seit 1963 dabei sind, gibt es eine ausgezeichnete politische Abteilung, die sich professionel mit dieser Aufgabe befasst. Die Parlamentarische Versammlung hat einen Ausschuss für Rechtsfragen und Menschenrechte, und es gibt eine Subkommission Menschenrechte, die von unserer Ratskollegin, Frau Haller, präsiert wird. Sie gilt aufgrund ihrer Dissertation auf diesem Gebiet als Expertin. Darum sollten wir die Möglichkeiten, die wir haben, auch ausnutzen. Besteht hier auch auf Verwaltungsebene, auf der Ebene des Generalsekretariates in Strassburg, eine intensive Zusammenarbeit? Ich glaube, wir haben den grösseren Nutzen, wenn wir dort intensiv mitmachen.

Auch das IKRK befasst sich, an Ort und Stelle, mit den Menschenrechten bzw. mit deren Verletzungen. Bestehen hier Möglichkeiten, informiert zu werden? Es gibt vermutlich keine Leute, die einen besseren Kontakt haben, als die Delegierten, die

dort an Ort und Stelle sind. Und schliesslich sind wir ja auch bei der KSZE dabei; bestehen dort nicht auch Möglichkeiten, dass wir uns informieren können?

Ich bin sehr für einen Einsatz für die Menschenrechte; aber konzentrieren wir uns auf die bestehenden Instrumente, nutzen wir diese voll aus, und vermeiden wir Doppelspurigkeiten. Und vor allem: Vermeiden wir es, ein so delikates Problem in Gesetzesnormen zu kleiden.

Vollmer: Alle Vorredner haben grundsätzlich die Maxime der Menschenrechtspolitik anerkannt und unterstrichen. Unbestritten ist auch, dass die Menschenrechtspolitik umfassend sein muss und nicht in einem einzelnen Bereich angesiedelt werden kann. Unsere Diskussion geht jetzt um die Frage, in welcher Weise wir die Menschenrechtspolitik verstärken und gewährleisten können, dass diese Maxime zu einem Bestandteil unserer gesamten Politik wird. In diesem Sinne verstehe ich das Anliegen von Frau Bäumlin.

Ich bin einverstanden mit Herrn Mühlemann, dass ein Gesetz noch keine Politik macht. Aber gerade hier hätten wir die Möglichkeit, einmal abzuklären, wie weit es Sinn machen könnte, mit einer Festschreibung doch einen Beitrag zur Stärkung dieser Politik zu leisten. Es scheint mir nützlich, wenn wir uns einmal mit Experten darüber unterhalten - nicht mit Experten für Menschenrechtspolitik, sondern mit Experten, die uns sagen können, wie durch das Festschreiben dieser Grundsätze eine Wirkung auf das Handeln des Bundesrates und unseres ganzen Staatswesens erzielt werden kann. Wir sollten uns die Mühe nehmen, abzuklären, wie wir das - unbestrittene - Ziel eines Ausbaus einer kohärenten Menschenrechtspolitik am besten erreichen können. Ich beantrage daher, dass wir Experten anhören, bevor wir über diese parlamentarische Initiative entscheiden.

Steffen: Frau Bäumlin, Sie wollen mit Ihrem Vorstoss mithelfen, die Menschenrechtssituation auf diesem Erdball zu verbessern. Ich akzeptiere das. Mir fällt auf, dass die Länder, in denen solche Menschenrechtsverletzungen passieren, praktisch ausnahmslos Mitglieder der UNO sind und die Menschenrechtskonvention der UNO unterzeichnet haben. Sie wissen, dass im Prinzip die UNO weltweit die Hüterin der Menschenrechte ist. Sie beabsichtigen nun, so etwas wie eine kleine Menschenrechtsorganisation aufzuziehen, die ihrerseits auch noch aktiv werden soll. Ich möchte Herrn Columberg unterstützen: Wir haben ja eine ausgezeichnete Menschenrechtsorganisation, die von Schweizern aufgebaut worden ist, nämlich das IKRK. Wir müssen unsere Kräfte sammeln und dürfen sie nicht in alle Richtungen verpulvern. Durch die Pflege des humanitären Völkerrechtes durch das IKRK haben wir die Möglichkeit, in praktisch allen Ländern einzugreifen. Ich finde nicht, dass wir jetzt Experten zuziehen sollen; Experten sind ja meistens Leute, die in eine bestimmte Richtung engagiert sind. Die Vereinten Nationen tun ihre Aufgabe - ob sie dies gut oder schlecht machen, ist nicht unsere Sache, denn wir sind schliesslich noch nicht Mitglied. Ueberlassen wir daher der UNO diese Aufgabe.

Frau Haller: Zu der Frage von Herrn Columberg, ob wir uns als kleines Land mit den Anliegen der ganzen Welt befassen müssen, habe ich eine ganz klare Auffassung: Im Bereich der Menschenrechte müssen wir uns mit der ganzen Welt befassen, weil sich sonst die Menschenrechte gar nicht durchsetzen können. Die Menschenrechte leben davon, dass sie nicht national formuliert sind sondern international, und dass durch

die gegenseitige Kontrolle der Staaten ein Druck entsteht, sie auch im eigenen Lande durchzusetzen.

Einige grundsätzliche Dinge: Während die verfassungsrechtlichen Grundrechte sich in allen Staaten etwas unterschiedlich entwickeln, ist die Entwicklung der Menschenrechte eine internationale Entwicklung. Diese wird sicher von den politischen Ereignissen beeinflusst; es wäre z.B. niemals möglich gewesen, die Europäische Menschenrechtskonvention zu formulieren, wenn der Zweite Weltkrieg nicht stattgefunden hätte. Es gibt geschichtliche Momente, die günstig sind und in denen es möglich ist, Mechanismen einzuführen, wie z.B. den Europarat, der weltweit einzig dasteht und sehr wirksam ist. Es gibt dann wieder Zeiten, wo man politisch nicht mehr die Grundlage hätte, so weit zu gehen, und dann ist man froh, dass dies in einem günstigeren Zeitpunkt festgeschrieben worden ist. Ich weiss nicht, ob es heute möglich wäre, die EMRK in dieser Form zu formulieren und ratifizieren zu lassen.

Weil sich die Menschenrechte politisch entwickeln, und weil wir als Parlament nicht abgekoppelt sind von dem, was die Schweiz politisch macht, auch auf Exekutivenebene, muss uns dieses Thema interessieren. Die ständige Einflussnahme auf die Sicht und die Definition der Menschenrechte passiert politisch, und der Bundesrat macht durch seine Stellungnahmen täglich Menschenrechtspolitik. Das ist nicht auf den Bundesrat beschränkt: Heute morgen wurde am Radio berichtet, dass der Gemeindepräsident von Köniz beschlossen hat, Vorstösse aus dem Gemeindeparlament, die gegen die Menschenwürde verstossen, nicht mehr zu beantworten. Auf die Frage nach der Rechtsgrundlage hat er geantwortet, bei grundsätzlichen Dingen, die an die Würde des Menschen gehen, reiche die generelle Rechtsgrundlage der Menschenrechte.

Aus diesen grundsätzlichen Überlegungen möchte ich nun Schlussfolgerungen ziehen, erstens zum rechtlichen und zweitens zum politischen Bereich. Wenn ein einzelnes Land rechtlich etwas tun kann, ist dies sicher die Unterzeichnung von möglichst vielen internationalen Übereinkünften - wie dies die Schweiz jetzt tut. In der nationalen Gesetzgebung können zwar die Menschenrechte nicht neu umschrieben werden - das wäre kontraproduktiv gegenüber dem internationalen Standard - ; was man aber tun kann, ist, auf allen Gebieten, in denen man tätig ist und wo es Rechtsgrundlagen gibt, ausdrücklich auf die Respektierung der Menschenrechte hinzuweisen. Das ist nicht sinnlos, und das ist auch der Sinn der parlamentarischen Initiative von Frau Bäumlín. Die Frage, die sich uns am Schluss im rechtlichen Bereich stellen wird: Finden wir, es gebe in unserer Gesetzgebung Erlasse - in denen Grundsätze aufgeführt sind, die zu beachten sind -, wo mit gutem Recht und mit einer gewissen Notwendigkeit auch auf die Menschenrechte hingewiesen werden sollte?

Zum politischen Bereich: Wir sind uns einig darüber, dass sich die Menschenrechte politisch entwickeln, und dass hier die Schweiz eine sehr hohe Verantwortlichkeit hat; denn die Schweiz hat international ein hohes Ansehen bezüglich Verwirklichung der Menschenrechte. Wir müssten eigentlich ein Interesse daran haben, die Politik des Bundesrates zu beeinflussen, d.h. mit ihm im Gespräch zu bleiben. Den Vorschlag von Frau Bäumlín, uns einmal mit - nationalen - Experten zu unterhalten, habe ich nicht so verstanden, dass wir Hinweise zum Rechtlichen bekommen sollen, sondern so, dass wir nachher in der Lage wären, zu diskutieren, ob wir vom Bundesrat zum Beispiel jährlich Berichte über seine Menschenrechtspolitik verlangen soll-

ten. - Wir sollten dieses Gebiet ernst nehmen, und wenn wir jetzt dieses Hearing beschliessen, bekommen wir sicher selber gute Impulse, wie wir später die Menschenrechtspolitik des Bundesrates in sehr vielen einzelnen Gebieten beeinflussen können. Ich kann der Verschiebung des Entscheids und der Durchführung eines Experten-Hearings zustimmen.

M. Rebeaud : C'est M. Columberg qui me pousse à prendre la parole face à sa frilosité quant au rôle de la Suisse dans le monde. Nous ne pourrions pas changer la planète, mais la Suisse a le devoir de défendre des valeurs en politique étrangère. Et le fait que l'ONU soit porteuse de ces valeurs des droits de l'homme, avec une Charte qui n'est cependant respectée que dans 1/3 des Etats, rend encore plus importante la situation de pays qui sont en mesure de respecter les droits de l'homme. Il ne faut pas sous-estimer l'efficacité à long terme de valeurs qu'on nous donne en exemple et que nous devons défendre sur le plan international de la manière la plus active et la plus cohérente possible.

Je ne suis pas persuadé qu'il soit nécessaire de créer un nouvel organe, mais en revanche, je voudrais savoir, de la part des personnes qui sont au front, si elles ont besoin de stipulations supplémentaires dans la législation. J'aimerais entendre sur ce sujet nos ambassadeurs à l'étranger, qui sont le mieux à même de faire office d'experts sur la question.

Fischer-Hägglingsen: Ich habe mich gefragt, wer eigentlich Adressat dieses durch die Initiative postulierten Gesetzes sein sollte. Das müssten eindeutig der Bundesrat sein, das Parlament und jede Behörde. Die Beachtung der Menschenrechte ist ein schweizerisches Prinzip, das auf allen Gebieten angewendet werden muss. Dieser Grundsatz ist unbestritten, wie z.B. auch die Neutralitätspolitik, die zur politischen Ausrichtung unseres Landes gehört. Daher finde ich, dass sich die Menschenrechtspolitik gar nicht eignet für eine gesetzliche Umschreibung. In jedem Entscheid, den wir fällen - sei es bei einem Kredit für die Entwicklungszusammenarbeit, sei es bei der Gesetzgebung -, müssen wir uns immer wieder bewusst sein darüber, wo die Menschenrechte tangiert werden könnten. Weil dieses allgemeine Prinzip unbestritten ist, müssen wir es auch nicht rechtlich fassen. Es wäre ein sehr schwieriges Unterfangen, einen Mechanismus für die Durchsetzung und die Umschreibung der Menschenrechtspolitik in die Gesetzgebung aufzunehmen. Darum sollten wir der Initiative keine Folge geben und auch keine Experten einladen.

Frau Nabholz zu Herrn Vigny: Wie ich die Ausführungen bis jetzt verstehe, kann es nicht um mehr gehen als um eine Absichtserklärung, ohne dass dadurch direkt etwas abgeleitet werden könnte, was über das hinausgeht, was wir aus Verträgen und Konventionen ohnehin als Verpflichtung übernehmen. Ist diese Ansicht richtig? - Gibt es Beispiele von anderen Staaten, die ihre Menschenrechtspolitik kodifiziert haben, und - wenn ja - was hatte das für Auswirkungen?

Columberg: Ich bin selbstverständlich auch dafür, dass sich die Schweiz für die Menschenrechte einsetzt. Aber warum sollen wir uns nicht verstärkt auf die Organisationen abstützen, wo wir Mitglied sind, und dort intensiv mitmachen? Ich bin überzeugt, dass dies viel effizienter ist als der Aufbau einer Parallelorganisation. Frage: Inwieweit sind wir in diese bestehenden Institutionen eingebunden?

Frau Bär: Ich habe mich im Laufe der Diskussion gefragt, ob ich in derselben Kommission sitze wie gestern. Als wir gestern ausführlich über Europarat und KSZE gesprochen haben, hat es kein Referent versäumt zu betonen, wo die Schlüsselposition ist für die Entwicklung der Menschheit. Immer wieder kam das Wort "Menschenrechte". Heute tönt jetzt alles ganz anders: Die Schweiz hat es nicht nötig, den Massstab, den sie weltweit gegenüber anderen setzt, auch in der eigenen Gesetzgebung festzuschreiben. Herr Columberg und Herr Mühlemann haben gesagt, die Menschenrechte müssten sich dem Zeitgeist anpassen können. Es gibt aber einen Kernbereich von Menschenrechten, die auch dann gelten, wenn sie dem Zeitgeist nicht entsprechen.

Zu Herrn Mühlemann: Es ist klar, dass die Menschenrechte supranational sind und dass sie vor allem in der UNO weiterentwickelt werden. Aber ich erinnere mich, wie Sie vorletzte Woche unsere Motion für einen Beitritt zu dieser supranationalen Organisation UNO bekämpft haben mit dem Argument, es sei jetzt der falsche Moment dafür. - Zu Herrn Steffen: Frau Bäumlín will nicht ein zweites, kleines IKRK gründen, sondern sie will, dass unsere Aussen- und Innenpolitik mit der Weltpolitik bezüglich Menschenrechte kohärent ist. Ich verstehe nicht, dass wir uns jetzt dagegen wehren, mindestens Experten anzuhören. Selbst wenn wir der parlamentarischen Initiative nicht Folge geben sollten, könnte es der Weiterarbeit in unserer Kommission nicht schaden, wenn wir zu diesem wichtigen Bereich einmal Fachleute anhören würden. In diesem Sinne bitte ich sie, heute nicht zu entscheiden, sondern eine Anhörung zu beschliessen.

Schaller: Wir sind dieser Diskussion mit grossem Interesse gefolgt, denn es ist für uns wichtig, zu sehen, wie unsere Menschenrechtspolitik im Parlament akzeptiert wird. Es war auch wichtig, dass Herr Widmer mit dabei sein konnte; er ist an der KSZE-Front fast täglich mit diesen Problemen beschäftigt.

Zu Herrn Mühlemann: Der Bericht über die Aussenpolitik soll gegen Ende dieses Jahres fertiggestellt werden. In diesem Bericht wird selbstverständlich auch ein Kapitel über die Menschenrechtspolitik des Bundesrates enthalten sein. Weiter ist zu sagen, dass demnächst das Handbuch zur schweizerischen Aussenpolitik der Schweizerischen Gesellschaft für Aussenpolitik in seiner zweiten Ausgabe publiziert werden dürfte. In diesem neuen Handbuch wird eine sehr eingehende Schilderung unserer Menschenrechtspolitik enthalten sein. Der letzte Bericht des Bundesrates zu dieser Frage datiert von 1982; damals hatte Nationalrätin Nanchen den Anstoss gegeben. Es ist dem Parlament freigestellt, wann es eine Neuauflage eines Berichtes des Bundesrates für nötig oder nützlich hält.

Es sind die verschiedenen Konventionen über Menschenrechte erwähnt worden, und die Frage, wann diese unterzeichnet werden sollen. Diese Instrumente sind von der Regierung bereits unterzeichnet, also der politische Wille ist da. Was fehlt, ist die Ratifizierung. Diese Ratifizierung wird dem Parlament jeweils beantragt. Als nächstes wird ihm eine Botschaft betreffend die Konvention über die Rassendiskriminierung unterbreitet werden, dann die Konvention über die Rechte des Kindes und schliesslich die Konvention über die Diskriminierung der Frau. Dies gibt dem Parlament jedesmal Gelegenheit, eine Diskussion über die Menschenrechtspolitik zu führen.

Zur geplanten Stiftung für Menschenrechte: Die ursprüngliche Absicht der Völkerrechtsdirektion ging in der Tat darauf hinaus, eine Stiftung für Menschenrechte zu schaffen. Bei der Suche nach Mitteln für die Implementierung einer solchen Stiftung - vom Bund sind zwei Millionen Franken vorgesehen - sind allerdings gewisse Zweifel aufgetreten. Trotz mannigfacher Bemühungen konnten keine zusätzlichen Mittel aufgetrieben werden. Seitens des Departements hat eine Neuorientierung stattgefunden, und was jetzt vor dem Bundesrat steht, ist eine Stiftung für Demokratie und politische Reformen. Diese Stiftung würde nicht selbst Projekte durchführen, sondern als Clearingstelle für solche Vorhaben - die Organisation von Vorträgen z.B. - verantwortlich zeichnen. Da wir nicht zusätzliche Mittel bekommen, wäre die Idee, die Lebensdauer dieser Stiftung auf fünf Jahre zu beschränken. Wenn die Erfahrungen gut wären, hoffen wir, vom Bund zusätzliche Mittel für eine Weiterführung zu bekommen. Ich muss Ihnen allerdings sagen, dass die Freigabe dieser zwei Millionen Franken noch nicht beschlossen ist, weil dieses Geld aus den Geldern käme, die Herrn Solari für seine 700-Jahre-Aktivitäten zur Verfügung standen und zuerst der Rechnungsabschluss dieser Veranstaltungen abgewartet werden muss.

M. **Vigny** : (à M. Columberg) Nous sommes membres du Conseil de l'Europe, et non seulement observateurs, et nous y sommes très actifs en matière des droits de l'homme. Nous sommes membres du Comité directeur des droits de l'homme, son organe le plus important, et nous y prenons des initiatives. Ainsi, la Convention européenne pour la prévention de la torture a été élaborée à la demande de la Suisse, qui en a défendu le projet devant ledit comité. Cette convention a été ratifiée et fonctionne depuis 3 ans. Elle offre une contribution déterminante dans la lutte contre la torture. Nous entretenons des contacts avec le CICR sur le terrain via nos ambassadeurs qui rencontrent leurs délégués pour se renseigner sur la situation dans un pays donné. A Berne, nous avons aussi des contacts informels avec le CICR. Nous rencontrons aussi les délégués du CICR à des conférences internationales, par exemple à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, où la Suisse est présente en tant qu'observateur actif, et où le CICR est représenté. Nous avons là des contacts quasiment journaliers sur une foule de problèmes. Nous consultons le CICR quand, par exemple, un projet de résolution sur un pays est en élaboration. Ainsi sur l'Iran, nous demandons l'avis du CICR dans la cadre des visites que ses délégués effectuent dans les prisons de ce pays. Nous sommes aussi actifs dans la Commission des droits de l'homme de l'ONU. En tant qu'observateurs, nous pouvons lancer des initiatives, nous ne pouvons pas voter, mais nous pouvons co-parrainer des projets de résolutions - ce que nous avons fait cette année pour une trentaine sur cent d'entre elles -. Nous avons maintenant une initiative en cours à la Commission des droits de l'homme visant à instaurer le même système de visite des prisons sur le plan universel. Cette initiative a été acceptée à la session de mars dernier. La Commission des droits de l'homme a accepté d'instituer un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture. Dans ce projet de protocole facultatif il y aura un système de visite des prisons par un comité international, selon le même système que le CICR.

(à M. Rebeaud) : Il est vrai que nos ambassadeurs sont sur le terrain, et qu'ils sont chargés d'entreprendre les actes bilatéraux en faveur des droits de l'homme dans le monde. Par exemple, au Myanmar - l'ex-Birmanie -, l'ambassadeur était intervenu pour faire respecter les droits de l'homme, en prenant la défense de Mme Sun An Kyi - prix Nobel de la paix -, qui y est assignée à résidence. Il n'en reste pas moins que nos

ambassadeurs ne traitent que les problèmes sur un plan bilatéral, alors que les problèmes multilatéraux se règlent depuis Berne, via le Conseil de l'Europe, la CSCE, l'UNESCO, le CICR, etc.

(à Mme Nabholz) En tant que telle, une loi ne peut pas rendre une politique des droits de l'homme plus active. L'"Absichtserklärung", nous l'avons déjà, en ce sens que nous avons la volonté de mener une politique active en matière des droits de l'homme. Le Parlement soutient cette politique et manifeste un intérêt soutenu à son égard, et peut contribuer à la rendre plus active. Mais mon propos n'est pas de me prononcer sur l'opportunité d'une loi y afférente.

Frau Bäumlin: Ich danke Ihnen für Ihre Voten; beim Zuhören konnte ich sozusagen die Temperatur der Kommission messen. Ich möchte darauf zurückkommen, dass ich am Anfang den Antrag gestellt habe, über die beiden Varianten getrennt abzustimmen. Gerade deswegen habe ich ja vorgeschlagen, Hearings zu veranstalten. Mir geht es darum, nicht nur reaktiv Menschenrechtspolitik zu machen, sondern diese zu stärken und auszubauen. Mein Vorstoss hat eine relativ lange Geschichte: Während vier Jahren wurde ich bei verschiedenen Vorstössen immer mehr dazu gebracht, eine gesetzliche Grundlage für die Menschenrechtspolitik zu fordern, gleich wie bei der Entwicklungszusammenarbeit, der humanitären Hilfe und bei der Osteuropahilfe. Dass dies in bezug auf die Summen nicht vergleichbar ist, ist noch kein Grund, diese gesetzliche Grundlage zu verwerfen. Herr Vigny hat auf meine in ein Postulat umgewandelte Motion hingewiesen, die einen Bundesbeschluss für einen Rahmenkredit verlangt hat. In der Antwort des Bundesrates wurde ich - mindestens zwischen den Zeilen - darauf hingewiesen, dass keine gesetzliche Grundlage dafür bestehe.

Gerade die kleinere Variante, die Vervollständigung des Solidaritätspolitikgesetzes auf die Osteuropahilfe und - soweit dies finanzielle Folgen hat - auf die Menschenrechtspolitik, ist ein durchaus raisonabler Vorschlag. Vielleicht habe ich ihn selber dadurch gefährdet, indem ich mich plötzlich gefragt habe, ob man Menschenrechtspolitik wirklich nur als einen Teil des Solidaritätsgesetzes festschreiben kann - Frau Haller hat ja dargelegt, wie umfassend dieses Gebiet ist. Genau zu dieser Frage hätte ich wirklich gerne noch Experten gehört. Wenn wir dies nicht tun, weiss ich nicht, wie wir im Parlament diese interessanten Fragen diskutieren können. Jedesmal, wenn der Rahmenkredit neu entschieden werden muss, wird über die Frage der Menschenrechtspolitik diskutiert werden. Der Bundesrat erhielt in uns einen Partner. Herr Mühlemann, ich war sehr glücklich über Ihre Aeusserungen zur Motion Zimmerli. Genau darum geht es mir ja: dass wir Möglichkeiten finden, um in der Aussenpolitik mitreden zu können. Die kleine Variante würde eine solche Gelegenheit schaffen. - Ich hoffe, dass wir heute so abstimmen können, dass mein Hauptanliegen zum Zug kommen kann.

Präsident: Frau Bäumlin wünscht, dass wir über die beiden Varianten getrennt abstimmen. Das gibt ein verfahrensmässiges Problem, weil nach Reglement nur über eine parlamentarische Initiative als Ganzes abgestimmt werden kann. Ich müsste durch einen Ordnungsantrag der Kommission beauftragt werden, über die Varianten getrennt abzustimmen.

Columberg: Ich schlage vor, dass wir die Initiative ablehnen und dafür ein Kommissionspostulat einreichen, der den Bundesrat einlädt, einen Bericht zu seiner Men-

schenrechtspolitik zu verfassen. Ich nehme an, dass der Bundesrat wichtigere Aussagen machen kann als Experten.

Abstimmung - Vote

Für eine Anhörung von Experten	8 Stimmen
Dagegen	14
Enthaltung	1

Abstimmung - Vote

Dafür, der Pa.Iv. Bäumlin Folge zu geben	8 Stimmen
Dagegen	15

Fischer-Hägglingsen: Wie wir heute vernommen haben, bekommen wir ja auf Ende Jahr einen Bericht über die Aussenpolitik, in dem ein Kapitel sich mit der Menschenrechtspolitik befasst. Es braucht wohl keinen zweiten Bericht.

Präsident: Herr Columberg zieht seinen Antrag zurück.

5. 92-3 Petition Vorsorgeprinzip zur Sicherung der Menschenrechte (siehe Anhang 2.)

Widmer: Die Petition ist uns in der Verwaltung nicht unbekannt; das Dossier dazu hat sich in letzter Zeit mit Unterlagen gefüllt. Unserer Ansicht nach befasst sich der Petitionär mit einem wichtigen Prinzip; aber das methodische Vorgehen ist im einzelnen und im allgemeinen falsch. Weshalb? Natürlich muss man alles machen zur Konfliktprävention; das Vorgehen ist aber im einzelnen falsch, denn der Petitionär kritisiert das Streiterledigungsverfahren von Valletta, welches im Rahmen der KSZE verabschiedet wurde. Nun, dieses Verfahren beschränkt sich ausschliesslich auf zwischenstaatliche Konflikte, und was in Jugoslawien geschieht, würde zumindest auf einer Seite ganz sicher nicht als zwischenstaatlicher Konflikt gekennzeichnet. Zweitens wäre es insofern falsch, als das Streitbeilegungsverfahren von Valletta ausdrücklich Territorialansprüche ausnimmt, und gerade darum geht es in Jugoslawien. Der Anknüpfungspunkt ist somit im einzelnen nicht der richtige.

Im allgemeinen ist er nicht richtig, weil man sich innerhalb der KSZE mit Konfliktprävention befasst, aber ausgerechnet nicht in der Streitbeilegung - wie das Wort schon sagt. Da geht es darum, Fälle, die bereits im Konfliktstadium sind, beizulegen; die Prävention dagegen wird in den Normen, in den Dokumenten abgehandelt, und natürlich auch im Rahmen der allgemeinen Ausschüsse der Hohen Beamten und des Rates der Aussenminister. Von dort her besteht keine Möglichkeit, im Rahmen der KSZE einen Vorstoss in diese Richtung machen zu können.

Präsident: Die Kommission hat folgende Möglichkeiten, auf eine Petition zu reagieren: 1. Folge geben und einen parlamentarischen Vorstoss machen. - 2. Dem Bundesrat zur Kenntnis überweisen. - 3. Abschreiben, weil das Problem bereits in Prüfung ist - 4. Ohne weitere Folge zur Kenntnis nehmen und dem Petitionär direkt antworten. - Ich bin für die 2. Möglichkeit.

Widmer: Wenn die Kommission das macht, wird Herr Eberhart eine Antwort bekommen, und es ist nicht die erste, die er in dieser Angelegenheit erhält.

Präsident: Da der Bundesrat mehr Möglichkeiten hat, Briefe zu schreiben, sollte die Kommission diese Petition dem Bundesrat überweisen, ohne weitere Diskussion.

Fischer-Hägglingsen: Ich glaube, der richtige Weg wäre Kenntnisnahme ohne Folge zu geben.

Präsident: Gut, so beschlossen.

Unterbruch der Sitzung von 10.00 - 10.30 Uhr

91.433 Parlamentarische Initiative Bäumlín vom 13. Dezember 1991Bundesgesetz zur Menschenrechtspolitik

Gestützt auf Artikel 21bis des Geschäftsverkehrsgesetzes reiche ich eine parlamentarische Initiative in Form der allgemeinen Anregung ein:

Das Bundesgesetz über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 19. März 1976 wird um einen dritten Teil zur internationalen Menschenrechtspolitik erweitert.

Die Ziele, Instrumente und Kompetenzen dieser Menschenrechtspolitik könnten allenfalls auch in einem separaten Erlass geregelt werden.

Der Bundesrat ernennt auf jeden Fall ein spezielles beratendes Organ zur internationalen Menschenrechtspolitik.

Politique des droits de l'homme. Loi

En vertu de l'article 21 bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je présente une initiative sous forme d'une demande conçue en termes généraux:

La loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976 est complétée d'un troisième volet, concernant la politique des droits de l'homme au plan international.

Les buts et les instruments de cette politique, ainsi que la réglementation des compétences, pourraient figurer dans des dispositions séparées.

Le Conseil fédéral nomme un organe consultatif spécial en matière de politique des droits de l'homme au plan international.

Mitunterzeichner - cosignataires:

Bodenmann, Caspar, Danuser, David, Eggenberger, von Felten, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Hubacher, Jöri, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Rechsteiner, Steiger, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander, Vollmer (21)

(Begründung)

91.433 Parlamentarische Initiative Bäumlin vom 13. Dezember 1991

Bundesgesetz zur Menschenrechtspolitik

Begründung

1. Menschenrechtspolitik ist zu einem wichtigen Pfeiler der schweizerischen Aussenpolitik geworden. Sie ist Ausdruck der Solidaritätsmaxime und vermag - richtig betrieben - Konflikte abzubauen und dadurch den Frieden zu sichern; angesichts der ungewissen Entwicklungen in Osteuropa wird sie neue Betätigungsfelder finden. Sie gewinnt auch zunehmend an Bedeutung, wenn man die Ursachen von Flucht und Zwangsmigration ernsthaft angehen will.
2. Die schweizerische Menschenrechtspolitik bedarf aus verschiedenen Gründen der gesetzlichen Abstützung. Je grösser ihre praktische Bedeutung wird,
 - desto wichtiger ist es, Ziele und Instrumente klar und transparent zu verankern;
 - desto ausgeprägter wird das Bedürfnis nach klarer Regelung der Kompetenzen von Bundesrat, Verwaltung, Bundesversammlung und weiteren Organen (z.B. der vorgeschlagenen Kommission);
 - desto grösser werden die finanziellen Aufwendungen für diesen Bereich und damit auch die Bedürfnisse nach einem Rahmenkredit, dessen Verabschiedung der Bundesversammlung jeweils Gelegenheit gäbe, die Politik des Bundesrates zu diskutieren.
3. Gemäss moderner Auffassung über das Legalitätsprinzip ist es geboten, für wichtige Aufgaben von dauerhaftem Charakter sowie für die damit verbundenen Ausgaben (Rahmenkredite) eine gesetzliche Grundlage zu schaffen. Zudem sollten die Ziele und Instrumente aus Gründen der demokratischen Legitimierung nicht durch Bundesrat und Verwaltung, sondern durch den Gesetzgeber definiert werden. In dieser Beziehung sind mit dem BG über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe sehr gute Erfahrungen gemacht worden.
4. Folgende Materien müssten Inhalt eines Gesetzes über die Menschenrechtspolitik der Schweiz sein: a) Gegenstand, Grundsätze, Ziele und Formen der Menschenrechtspolitik; b) Finanzierung; c) Vollzug (Kompetenzordnung).
5. Ob es besser ist, ein eigenes Gesetz zu schaffen oder aber das BG über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe mit einem Kapitel über die Menschenrechtspolitik zu ergänzen und damit im Sinne einer ganzheitlichen Konzeption zeitgemässer Solidaritätspolitik zu revidieren, sollte nach Durchführung von Hearings mit Fachleuten entschieden werden.

91.433 Initiative parlementaire Bäumlin du 13 décembre 1991

Politique des droits de l'homme. Loi

Développement

1. La politique des droits de l'homme est devenue l'un des piliers de la politique étrangère suisse. Elle est l'expression-même du principe de solidarité et permet, lorsqu'elle est bien menée, de désamorcer les conflits, et donc de préserver la paix; au vu de l'incertitude régnant en Europe orientale, elle trouvera de nouveaux champs d'activité. De plus, elle acquiert une importance croissante, si l'on veut s'attaquer aux causes profondes de la fuite et de la migration forcée de nombreuses personnes.

2. La politique suisse des droits de l'homme a besoin, à plus d'un titre, d'une base légale. En effet, plus on l'applique largement,
- plus il est important de définir clairement ses buts et ses moyens d'action;
- plus le besoin se fait sentir d'une réglementation claire des compétences du Conseil fédéral, de l'administration, de l'Assemblée fédérale et d'autres organes (en particulier l'organe consultatif proposé);
- plus les exigences financières augmentent dans ce domaine, et, par conséquent, le besoin d'un crédit cadre, dont l'adoption par l'Assemblée fédérale donnerait chaque fois l'occasion de discuter de la politique du Conseil fédéral en la matière.

3. Selon une conception moderne du principe de la légalité, il est indiqué de créer une base légale pour des activités importantes de caractère durable et pour les dépenses qui y sont liées (crédits cadres). En outre, les buts et les instruments de cette politique ne devraient pas, pour des raisons de légitimation démocratique, être définies par le Conseil fédéral et l'administration, mais par le législateur. On a fait dans ce domaine de très bonnes expériences avec la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.

4. Les points suivants devraient constituer le contenu d'une loi concernant la politique des droits de l'homme: a) objet, principes, buts et formes de la politique des droits de l'homme; b) financement; c) exécution (réglementation des compétences).

5. Reste à savoir s'il est préférable de créer une nouvelle loi, ou au contraire de compléter par un chapitre la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, et ainsi de la réviser dans le sens d'une conception globale d'une politique de solidarité moderne. La décision devrait être prise après examen des avis donnés par les spécialistes.

Hans Eberhart
Kirschbaumstrasse 8
8963 Kindhausen

Anhang 2

92-3 Petition

8963 Kindhausen, 3. Februar 1992

An die
Hohen National- und Ständeratsmitglieder

Politischer Vorstoss der Schweiz: Vorsorgeprinzip zur Sicherung der Menschenrechte

Hochgeehrte Damen und Herren des Eidg. Parlamentes,
erlauben Sie mir, im Rückblick auf 1991 gedanklich zur Demontage der Menschenrechte durch die Konfliktparteien in Jugoslawien an Sie gelangen zu dürfen.

Die Kriegsverantwortlichen in Jugoslawien haben mit ihrem militärischen Einsatz ohne Erwägung ihre selbstunterzeichneten KSZE-Beschlüsse und Menschenrechte unterlaufen. Sie ignorierten offensichtlich die friedliche Streitbeilegung, obwohl sie als KSZE-Staat gemäss Malta 1991 «das Verfahren zur Streitbeilegung gewissenhaft und nach Treu und Glauben umsetzen werden» (Bericht Valletta 1991, Abschnitt 16). Damit wird Europa, aber auch den Hohen Teilnehmerstaaten der KSZE ein deutliches Signal gegeben, wie unzulänglich die Sicherheit für Menschenrechte funktioniert. Um ihre Gewähr zu festigen, drängen sich internationale Vorsorgeprinzipien auf.

Beispiel: Um Streitfälle nicht in bewaffnete Konflikte ausarten zu lassen, gewährleisten die Staaten der KSZE und Vereinten Nationen, dass Differenzen über Eigentums- und Grenzfragen, Wirtschafts-, Religions-, Nationalitäten- und Rassenzwiespalt ohne Androhung oder Anwendung von Gewalt beigelegt werden.

Begründung: Bei als gefährlich erkannten Aktivitäten des Menschen ist das Vorsorgeprinzip unumstritten. Niemandem würde es einfallen, einen Atomunfall abzuwarten, um erst den Beweis zu haben, dass Massnahmen dagegen getroffen werden müssen. Ein analoges Vorsorgeprinzip fehlt zur Verhinderung von kriegerischen Auseinandersetzungen. Gegen relativ wenig vorkommende Atomunfälle bestehen Schutzmassnahmen. Für vorbeugende Schutzmassnahmen gegen die vielen bewaffneten Konflikte ist niemand wachgerufen. Die im Bericht Valletta 1991 bekräftigte Streitbeilegung hat keine prophylaktische Wirkung zum Schutz von Minderheiten und ihrer Menschenrechte. Der Fall Jugoslawien und mit ihm seit 1945 weit über 180 bewaffnete Konflikte prägen die Tatsache, dass es grundsätzlich falsch ist und nicht genügt, wenn die Institution der KSZE oder EG wie bisher «nur» Politik der Konfliktbeseitigung betreibt, anstatt primär auf dem Rechtsweg Konfliktverhütung zu erwirken.

Vorteile: Das erwähnte Vorsorgeprinzip bietet und lässt folgende Vorteile erkennen:

- Es fixiert die Grenze vor der Waffengewalt. Damit ist die Konfliktverschärfung abgeblockt.
- Es hilft, Konfliktgründe zu eliminieren.
- Es würde dem tödlichen und dem zerstörerischen Unheil bewaffneter Konflikte «vorgreifen».
- Es dient dem wirksamen Schutz der Menschenrechte und es hilft zugleich, das Gewaltpotential zu beseitigen.

Die Einordnung des Vorsorgeprinzipes gegen bewaffnete Konflikte in die Institution der KSZE und Vereinten Nationen ist im Interesse der Gewaltverhinderung und aufgrund der sich bietenden Vorteile sinnvoll.

Die Leiden vieler Völker durch kriegerische Konflikte drängen mich, Ihnen höflich die Frage zu stellen, ob Sie das erwähnte Vorsorgeprinzip in Ihrer Fraktion erwägen und zuhanden eines neuen Vorstosses der schweizerischen Aussenpolitik im Eidg. Parlament beantragen können.

Mit aller Hochachtung grüsst Sie

Hans Eberhart

Hans Eberhart

92.2001

8963 Kindhausen, 3. Februar 1992

Pétition

Aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats

Initiative politique de la Suisse:

Principe de la prévention pour garantir le respect des droits de l'homme

Mesdames et Messieurs les députés,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour attirer votre attention sur les événements survenus l'année dernière en Yougoslavie, année durant laquelle les droits de l'homme ont été foulés aux pieds par les belligérants.

En s'engageant militairement, les responsables de la guerre en Yougoslavie n'ont pas hésité à bafouer les décisions de la CSCE et les droits de l'homme auxquels ils avaient eux-mêmes souscrits. En l'occurrence, le principe du règlement pacifique des différends est manifestement resté lettre morte, bien que, en qualité d'Etat membre de la CSCE, la Yougoslavie se soit engagée à Malte, en 1991, à "appliquer sérieusement et de bonne foi la procédure de la CSCE pour le règlement des différends" (rapport de la réunion d'experts de la CSCE, Malte, 1991, section 16). L'Europe, mais aussi les hautes parties contractantes de la CSCE, ont eu ainsi un témoignage flagrant de la précarité des droits de l'homme. Si l'on veut asseoir ces derniers sur des bases plus solides, il convient d'adopter des mesures de prévention à l'échelle internationale.

Le principe de la prévention pourrait s'énoncer comme suit: En vue d'éviter que des différends ne dégénèrent en conflits armés, les Etats membres de la CSCE et les Nations Unies garantissent que les différends - qu'ils soient d'ordre frontalier, économique, religieux ou racial, ou qu'ils touchent à la propriété ou à la nationalité - , seront réglés sans recours à la violence, ni menace de recours à cette dernière.

En effet, le principe de la prévention est incontesté en rapport avec des activités humaines reconnues comme dangereuses. Ainsi, personne n'aurait l'idée d'attendre qu'un accident nucléaire se produise pour avoir la preuve qu'il faut prendre des mesures. Or, il n'existe aucun principe analogue pour prévenir les conflits armés, contrairement aux mesures de prévention dont on dispose contre les accidents nucléaires, pourtant assez rares. Personne ne se mobilise en vue d'instaurer des mesures de prévention contre les nombreux conflits armés. Quoique réaffirmé dans le rapport précité, le principe du règlement pacifique des différends n'a pas eu d'effet prophylactique et n'a pas permis de protéger les minorités et de garantir leurs droits. Le cas de la Yougoslavie, allié aux très nombreux conflits armés (plus de 180) qui ont éclaté depuis 1945, le prouve à l'envi: il est faux et insuffisant de se borner à mener une politique de règlement des différends, comme l'ont fait jusqu'à présent la CSCE ou la CE, sans chercher avant tout à mettre en oeuvre tous les moyens légaux disponibles pour prévenir les conflits.

En outre, le principe de la prévention présente les avantages suivants:

- Il fixe le seuil de la violence armée, enrayant ainsi l'escalade des conflits.
- Il contribue à éliminer les causes de conflits.
- Il prévient l'effet destructeur des conflits armés et permet d'éviter des morts.
- Il permet de sauvegarder efficacement les droits de l'homme et contribue à éliminer les risques de violence.

Il serait judicieux que la CSCE et les Nations Unies instaurent le principe de la prévention des conflits armés en raison des avantages qu'il présente, et pour faire obstacle à la violence.

Les souffrances que d'innombrables peuples subissent en raison des conflits armés m'incitent à faire appel à vous pour vous prier de discuter le principe de la prévention au sein de votre groupe et de proposer au Parlement de l'adopter, afin que la Suisse prenne une nouvelle initiative en matière de politique étrangère.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de ma haute considération.

Hans Eberhart

Nationalrat
Aussenpolitische Kommission
Sitzung vom 23./24.3.1992

Punkt 5

92-3 Petition Vorsorgeprinzip zur Sicherung der Menschenrechte

Addendum: Vorteile

- Es hat prophylaktische Wirkung für den Schutz von Minderheiten

Conseil national
Commission de politique extérieure
Séance des 23 et 24 mars 1992

Point 5

92-3 Pétition Principe de la prévention pour la sauvegarde des
droits de l'homme

Addendum: Avantages

- Il a un effet prophylactique pour la protection des minorités

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern, 2. April 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 3 der Sitzung vom 23./24. März 1992,
09.30 - 12.15 , 14.00-16.45 und 08.00-12.05 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG 6. Auslandsreisen der Aussenpolitischen Kommission 1992
7. Vorbereitung der Sitzung vom 21. April 1992
10. Verschiedenes

ORDRE DE JOUR 6. Les voyages à l'étranger de la Commission de
politique extérieure en 1992
7. Préparation de la séance du 21 avril 1992
10. Divers

TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlín,
Berger, Bircher Silvio, Bircher Peter (ersetzt am 23.3. Frau
Segmüller), Caccia, Columberg (24.3.), Darbellay (ersetzt
Maitre), Eggly, Fischer-Hägglín, Frey Walter,
Grendelmeier, Haller, Moser, Mühlemann, Nabholz,
Rebeaud, Rückstuhl (ersetzt Oehler), Ruffy, Scheidegger
(24.3.), Segmüller (24.3.), Steffen, Vollmer, Wyss (24.3.)

Entschuldigt: Columberg (23.3.), Scheidegger (23.3.),
Wyss (23.3.), Ziegler Jean

Weitere Teilnehmer:

R. Schaller, Generalsekretär EDA
6. Botschafter Simonin, EDA
D. Woker, EDA

Kommissionssekretariat: A. Aebi, H. Weber

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte, H. Baessler (f)

6. Auslandreisen der Aussenpolitischen Kommission 1992

Präsident: An der Sitzung der beiden Ratspräsidenten, der Präsidenten der aussenpolitischen Kommissionen und den zuständigen Beamten zum Thema Auslandreisen hat sich klar abgezeichnet, dass in Zukunft nur gemeinsame Reisen der nationalrätlichen und ständerätlichen Kommission eine Chance haben werden. Eine solche Delegation soll etwa 8 bis 9 Nationaräte und 4 Ständeräte umfassen. Es sieht auch so aus, dass nur eine, höchstens zwei solcher Reisen pro Jahr bewilligt werden. Ich bin der Meinung, dass, wenn wir durch das Büro stark eingeschränkt würden, jene Mitglieder der Kommission Priorität haben sollten, die nicht der Europaratsdelegation oder der EFTA-Delegation angehören.

Der Präsident der ständerätlichen APK ist einverstanden damit, dass die nationalrätliche Kommission zunächst Ideen für Reisen entwickelt und konkrete Vorschläge macht. Er wird sich - Ueberraschungen vorbehalten - diesen Vorschlägen anschliessen. In unserer heutigen Diskussion können wir nur Destinationen vorschlagen; die Festlegung der Daten erfolgt später.

M. **Rebeaud** : Effectivement, une délégation du Parlement suisse à Rio de Janeiro ne pourrait avoir que le statut d'Organisation non gouvernementale, ce qui me pousse à retirer ma proposition, puisque cela ne répond pas à notre mission.

Präsident: Herr Rebeaud hat seinen Antrag zurückgezogen; somit muss Herr Woker nicht erklären, dass das gar nicht gegangen wäre. - Ich möchte Ihnen jetzt meine Ueberlegungen zu diesen Reisen unterbreiten: Für mich gibt es zwei Brennpunkte, einerseits die westeuropäische Integration, die wohl später auch in den Osten greift, und die ganze Entwicklung in Osteuropa. Ich schlage vor, dass die Kommission dem Büro beantragt, in diesem Jahr zwei Reisen zu machen. Die erste Priorität läge für mich im Osten, z.B. in der Ukraine; denn die Ukraine spielt im Rahmen der GUS eine immer wichtigere Rolle, und ihre Bedeutung in politischer und militärischer Hinsicht für Ost- und Mitteleuropa nimmt mit Sicherheit zu. In der zweiten Priorität sähe ich zwei Alternativen, die eine in der EG und die andere in Jugoslawien. Die erste Variante ist vielleicht noch wichtiger und würde uns ermöglichen, mit Parlamentariern aus einem EG-Land an Ort und Stelle über ihre Erfahrungen mit der EG zu diskutieren. In Frage käme Dänemark, das gegenüber der EG eher kritisch ist oder Spanien, das gegenüber schweizerischen Vorhaben immer wieder kritische Stellungnahmen abgibt. Eine dritte Möglichkeit wäre, nach Brüssel zu reisen und zu warten, ob jemand uns empfängt.

Mühlemann: Ich weiss nicht, ob es einen Sinn hat, wenn uns das Büro ständig Auflagen macht und eine Verhinderungspraxis betreibt. Wir erleben einen Ratsbetrieb, der ja nicht sehr souverän geführt wird von diesem Büro. Ist es wirklich eine Priorität, dass jetzt eine hochkarätige Parlamentarierdelegation in Südafrika weilt? Im Hinblick auf den EWR hat jetzt wirklich der Kontakt mit dem EG-Parlament die erste Priorität, d.h. eine Reise nach Brüssel oder Strassburg. Brüssel hat den grossen Vorteil, dass man auch die EG-Kommissare treffen kann. Auch zwei hochinteressante Nato-Stützpunkte befinden sich in der Nähe von Brüssel. Hier liegt eine Fülle von Kontaktmöglichkeiten, die nirgends sonst erreicht wird - ob man das gern hat oder nicht.

Zum Osten: Die Ukraine ist in der Tat ein sehr wichtiges Ziel. Dort wird sich entscheiden, ob diese GUS zerfällt oder nicht. Was mir dort ein wenig fehlt, ist die Welt der progressiven demokratischen Kräfte; diese Leute sind um Herrn Kraftschuk herum nur schwach vertreten. In der Delegation, die hier war, sassen zwei ehemalige Kommunisten stalinistischer Prägung. Ich würde daher vorschlagen, dass man nicht nur nach Kiew fährt, sondern auch nach Moskau, wo immerhin noch ein Bürgermeister aus der frühlinghaften Zeit von Gorbatschow im Amt ist.

Präsident: Damit Sie im Bild sind, was dieses Jahr alles läuft, wird Sie Herr Aebi jetzt über die Kontakte zwischen unserem Parlament und dem Europäischen Parlament und anderen Institutionen orientieren. Z.B. besucht im Juni der Präsident des Europa-Parlamentes unser Parlament, und es sind vielfältige Besprechungen vorgesehen, wo Sie auch eingeladen werden.

Aebi: Sie haben vor einigen Tagen einen Bericht bekommen von der Mission des Büros des EFTA-Parlamentarier-Komitees in Strassburg am 12./13. März, wo im Hinblick auf den EWR Begegnungen stattgefunden haben mit Herrn Klepsch, dem Präsidenten des EG-Parlamentes, mit den Fraktionsführern und auch mit den wichtigsten Kommissionspräsidenten. Die Delegation für die Beziehungen zum Europäischen Parlament hält am 26./ 27. Mai in Brüssel die nächste Begegnung ab; auch dort wird natürlich der EWR oben auf der Traktandenliste stehen. Und zudem - wie Herr Rychen erwähnt hat - besucht Herr Klepsch am 17./ 18. Juni unser Parlament, begleitet von wichtigen Mitgliedern des Europäischen Parlamentes.

Präsident zu Herrn Mühlemann: Bei der Besprechung mit den beiden Ratspräsidenten habe ich sehr deutliche Worte gesprochen und die Interessen der Kommission an genügend Kontaktmöglichkeiten im Ausland klar verteidigt. Ich habe auch gesagt, dass das Beispiel, das das Ratspräsidium in bezug auf seine Reisetätigkeit gibt, nicht gerade das beste ist. Wir müssen ganz klar festhalten, dass die aussenpolitische Kommission nicht ein Reiseclub ist; aber wir dürfen uns auch nicht auf Null reduzieren lassen. Zwei Reisen in diesem Jahr sind für mein Gefühl verantwortlich.

M. **Ruffy** : La prise de position du Bureau est révélatrice de la situation dans laquelle se trouve le Parlement alors qu'il est confronté à l'ensemble des problèmes touchant l'ouverture à la grande Europe ainsi qu'à des questions d'échanges sur le plan international.

En tant qu'ancien membre du Bureau, je souligne qu'il n'a jamais été question lorsque nous avons pris la décision d'ouvrir la possibilité aux commissions d'aller à l'étranger, de limiter le nombre des voyages. On a simplement exigé que ceux-ci soient préparés, qu'ils fassent l'objet d'un budget et d'un rapport final. Ces précisions pour que vous vous défendiez, Monsieur le Président, face à une attitude trop restrictive, au moment où nous devrions intensifier nos contacts.

Il y a une valeur psychologique à ces voyages : nous devons établir des relations sur le plan interpersonnel avec nos partenaires de ces pays, rattraper le temps perdu, et multiplier les contacts.

Rappelons que nous avons reçu une invitation de la Slovénie. J'admets qu'il y ait d'autres priorités, mais il faudrait, par simple politesse, nous excuser de ne pouvoir y répondre.

Quant à la priorité donnée aux non-membres du Conseil de l'Europe, si la commission se rend dans les pays de l'Est, j'aimerais que nous puissions participer à la préparation, car le Conseil de l'Europe a en général envoyé des missions dans ces pays et dispose d'un certain matériel les concernant.

M. **Caccia** : Je mettrai l'accent sur la nécessité première de prendre contact avec la CEE, notamment parce que tout voyage dans des pays de l'Europe centrale ou orientale demandera un temps plus long de préparation.

A propos de la priorité à la CEE, je soulignerai que s'il est vrai que des membres du Parlement se rendront en Suisse, il n'en reste pas moins qu'il vaudrait la peine de pouvoir rassembler des parlementaires influents de quelques petits pays, et de grands pays, mais parmi les moins centralistes de la Communauté. C'est avec les pays à tendance fédéraliste que nous pourrions bénéficier de la meilleure écoute dans la perspective de la nouvelle Europe.

M. **Rebeaud** : Cette idée de donner la priorité aux pays de la CEE me paraît fautive : nous avons déjà une délégation instituée chargée des rapports avec le Parlement européen. En outre, au moins un représentant de nos différents groupes politiques a fait le voyage à Bruxelles ou à Strasbourg pour rencontrer son homologue européen. Le besoin de contact le plus urgent est dans les pays de l'Est, où nous devrions nous mettre en rapport avec leurs forces démocratiques. On a parlé d'Ukraine, mais il y a la République tchèque et slovaque. A une conférence donnée au Centre européen de la culture à Genève, j'ai pu m'apercevoir que les Tchèques croyaient encore au projet de confédération européenne lancé par Mitterrand.

La commission devrait se prononcer en faveur des pays de l'Est, dans la mesure où nos contacts avec la CEE sont déjà institués.

Bircher Silvio: Es ist klar, dass je länger je mehr eine Vielzahl von Besprechungsebenen zwischen uns und europäischen Delegationen bestehen. Es wird für jemanden, der unsere Kommission einschränken will, ein Leichtes sein, einen viel grösseren Katalog von Reisen aufzuzählen, als das Herr Aebi gemacht hat. Als ehemaliges Mitglied der EFTA-Delegation weiss ich, dass schon diese Delegation nicht nur EFTA-Kontakte hat. Ich erinnere Sie auch daran, dass wir die Delegation für Beziehungen zum EG-Parlament vor ein paar Jahren sogar institutionalisiert haben. So gut diese Vorschläge sind, finde ich doch, dass wir uns zur zweiten Variante, Ost- und Mitteleuropa, durchringen sollten. Der Vorschlag des Präsidenten steht an erster Stelle, weil es sich sowohl bei der GUS als auch im ehemaligen Jugoslawien um neue Staatengebilde handelt, zu denen die Schweiz bisher keine bilateralen Kontakte hatte. Ich glaube, dass wir mit dieser Variante auch vor der Öffentlichkeit eine sehr gute Repräsentation haben.

Vollmer: Es ist zum zweiten Mal peinlich, wie wir diese Vorgaben des Büros einfach zur Kenntnis nehmen müssen. Aber dieses Büro setzt sich ja auch aus Ratskollegen und -kolleginnen zusammen, und anstatt uns nur darüber zu entsetzen, könnten wir einmal mit nahestehenden Kollegen und Kolleginnen sprechen und ihnen unsere Gründe darlegen. Vielleicht sollten wir auch in den Fraktionen darüber reden, anstatt uns einfach blockieren zu lassen. Wir sollten jetzt sehr pragmatisch vorgehen: Ich kann mir nicht vorstellen, dass, wenn wir eine Reise gut vorbereiten und gut begründen, das Büro dann anders entscheiden wird.

Zum Reiseziel: Bezüglich der westeuropäischen Länder haben wir genügend bereits institutionalisierte Kontakte. Es wäre vielleicht sinnvoll, diese Kontakte auch einmal zusammenzustellen und auszuwerten. Im Hinblick auf einen möglichen EWR-Vertrag scheint es mir sinnvoller, wenn sich die entsprechenden Fraktionen nach Brüssel begeben und dort ihren Kolleginnen und Kollegen unsere Position erläutern, als wenn wir mit einer offiziellen Delegation hinfahren. Ich unterstütze daher die Ueberlegungen, die die mittel- und osteuropäischen Staaten in den Vordergrund stellen. Da besteht tatsächlich ein Informationsbedarf und der Bedarf zur Kontaktaufnahme.

Präsident: Es stimmt, dass wir in Westeuropa ein sehr dichtes Beziehungsnetz haben. In dieser Kommission sitzen neun Mitglieder, die in festen Delegationen sitzen, 6 Europaratsmitglieder und 3 Mitglieder der EFTA-Delegation. Von Ihren Informationen müssen wir Gebrauch machen! - Ich muss Ihnen sagen, dass wir als überparteiliche Delegation in Brüssel nicht sehr interessant sein werden. Diese Kommission muss andere Schwergewichte setzen, vor allem im osteuropäischen Raum. - Aus zeitlichen Gründen ist es meine feste Absicht, heute einen Entscheid von Ihnen zu bekommen, ob eine oder zwei Reisen zu planen sind, und in welche Richtungen.

Wyss: Dass wir Koordination und Planung brauchen, möchte ich sehr unterstützen, auch damit unsere Aktivitäten etwas besser aufeinander abgestimmt werden können. Für diejenigen beispielsweise, die mit Westeuropa zu tun haben, besteht die nächste wichtige Übung darin, partiweise mit den Mitgliedern des Europäischen Parlamentes über den EWR zu sprechen. Wir haben in der EFTA-Delegation letzten Montag einen Bericht erhalten, in dem die einzelnen Parteien Stellung bezogen haben, wie sie zu diesem EWR stehen - und Sie sehen daraus, dass dies noch sehr unbestimmt ist. Nur über die einzelnen Parteien können wir dort Einfluss nehmen.

Eine grundsätzliche Bemerkung: Ich war kürzlich mit der EFTA-Delegation in Prag. Das Treffen verlief eher enttäuschend, weil niemand Zeit zu haben schien. Es ist wichtig, dass wir, wenn Parlamentarierdelegationen aus dem Ausland kommen, diese Treffen gut vorbereiten. Wichtig ist auch, dass wir als aussenpolitische Kommission genau informiert sind darüber, warum eine Delegation ins Ausland fährt und was dort passiert. Nur wenn wir etwas Gutes leisten, haben wir als Kommission eine gewisse Power und können uns gegenüber dem Büro durchsetzen.

Mme Aubry : J'ai eu l'occasion de faire partie de nombreuses délégations de l'Union interparlementaire suisse, et partout où nous allons, une délégation de notre pays éveille certains espoirs.

Nous ne pouvons donc pas aller les mains vides, et ne pas y aller sans préparation, sans connaître les besoins des pays hôtes. C'est ce que nous avons fait lors de notre visite dans les pays baltes, et le DFAE n'a pas manqué de s'y employer. J'insiste donc sur la nécessité d'une préparation pragmatique de ces missions.

Präsident: Ich möchte nur darauf hinweisen, dass die APK letztes Jahr eine Reise gemacht hat nach Bulgarien und Ungarn. Selbstverständlich wurde auch diese Reise nicht einfach ins Blaue hinaus gemacht; diejenigen, die dabei waren, können bestätigen, dass das Programm ausserordentlich gut war, und dass wir vom EDA und von der Botschaft unterstützt waren. Dass diese Reisen gut vorbereitet werden, ist selbstverständlich. Wir haben gute Erfahrungen gemacht, und die Zusammenarbeit mit dem EDA war ausgezeichnet.

Frau Segmüller: Ich möchte bei den Voten von Herrn Caccia und Herrn Mühlemann anknüpfen. Bei der Aussenpolitik wird der Konnex zur Innenpolitik immer stärker, und deshalb ist für mich die Priorität schon Europa. Ob man nach Brüssel oder nach Strassburg geht, ist gleich; aber in Ergänzung zu den bestehenden Kontakten braucht es zusätzliche Beziehungen. Wenn man zwei Reisen machen kann - und ich wäre dafür - sollten wir auch eine Reise in den Osten planen. Jugoslawien wäre im jetzigen Zeitpunkt nicht sehr günstig, weil überall alles im Aufbruch, Umbruch und Konflikt ist. Die Ukraine dagegen schiene mir sinnvoll.

Frau Grendelmeier: Zunächst zur institutionellen Frage: Das Büro scheint mir ein schlecht geeignetes Gremium zu sein für eine kontinuierliche Politik in bezug auf die Auslandsreisen; denn alle Jahre wechselt der Präsident. Aber darüber müssen wir uns in einer anderen Sitzung ausführlicher unterhalten. - Zu den Destinationen: Wir sollten uns in erster Linie auf die EG konzentrieren, weil dies unsere Innenpolitik am meisten berührt, und weil wir in nächster Zeit eine Volksabstimmung haben werden. Ich schlage eine Reise nach Brüssel vor - der Kontakt zum EG-Parlament scheint mir sehr wichtig - und dass wir dies verbinden mit einer Weiterreise in ein EFTA-Land, in dem auch ein Beitritt diskutiert wird, z.B. Finnland, Norwegen oder Schweden. Zur zweiten Reise: Die Ukraine ist bestimmt interessant, aber Jugoslawien - das ist der Krieg vor unserer Türe. Ich war kürzlich mit einer Vertretung des Europarates in Jugoslawien und habe gesehen, welche Wichtigkeit einem solchen Besuch beigemessen wird. Ganz einfach, weil sie das Gefühl haben, wir könnten etwas zum Friedensprozess beitragen. Ich habe gestern noch mit Herrn Woker gesprochen; es gibt Dinge, die man konkret tun könnte. Ich würde nicht Slowenien, das jetzt von allen anerkannt ist, vorschlagen, sondern ein Konfliktgebiet, in dem es noch die Möglichkeit einer Vermittlung geben könnte. Warum nicht nach Bosnien-Herzegowina gehen?

Fischer-Hägglingen: Als Mitglied dieses ominösen Büros glaube ich, dass das Büro ohne weiteres einer Reise, die einen ganz bestimmten Inhalt hat, zustimmen wird. Wir müssen natürlich daran denken, dass es noch zehn andere Kommissionen gibt, die auch das Bedürfnis haben, ab und zu im Ausland wichtige Sachen zu sehen; es braucht hier eine gewisse Koordination. Sicher ist es richtig, dass in bezug auf die Grösse der Delegation eine gewisse Beschränkung gemacht wird; grosse Delegationen bringen oft zu wenig. - Bei der Vorbereitung sollten wir nicht nur Kontakte zu Parlamentariern suchen, die ohnehin zeitlich oft sehr eingeschränkt sind, sondern auch zu Leuten, die nicht zum politischen Establishment gehören. - Zu den Reisezielen: Die Ukraine und Russland sind interessant; aber wir dürfen nicht vergessen, dass wir sehr viele Fremdarbeiter aus Jugoslawien haben und von daher vielleicht eine gewisse Verpflichtung besteht, den Konflikt auf dem Balkan lösen zu helfen. Ich würde z.B. Bosnien-Herzegowina oder auch Mazedonien vorschlagen.

Moser: Im Hinblick auf die EWR- und EG-Debatten im Rat ist für uns die Priorität unbestritten: Brüssel. Wir waren noch nie dort und möchten auch einmal am Puls dieses Geschehens sein, damit wir wenigstens nachher wissen, wovon wir sprechen. Auch gegen eine zweite Reise, in den Osten, habe ich nichts einzuwenden.

Frau Bär: Ich stelle den Antrag, dass wir zwei Reisen beschliessen mit je mindestens 9 Mitgliedern, und dass wir die Priorität der ost- und mitteleuropäischen Staaten

festsetzen. Der Vorschlag Ukraine-Moskau scheint mir als Einstieg sehr interessant. Nach Brüssel zu reisen dagegen ist für jede Fraktion viel einfacher, und diese Möglichkeit ist jedem Mitglied dieser Kommission gegeben. Die Aufgabe dieser Kommission ist es, Kontakte herzustellen und zu institutionalisieren.

Präsident: Herr Moser, ich glaube, dass die meisten Fraktionen schon in Brüssel waren. Im Sinne einer Anregung möchte ich sagen, dass auch die Auto-Partei sich eine solche Reise überlegen könnte.

Abstimmung - Vote

Für die Durchführung von 2 Reisen (9 Nationalräte und 4 Ständeräte)
einstimmig

Abstimmung - Vote

Beide Reisen in den Osten 8 Stimmen
Je eine Reise in den Osten und in den europäischen Integrationsraum 10

Abstimmung - Vote

Für Ukraine, verbunden mit Russland offensichtliches Mehr

Präsident: Für die andere Reise schlage ich folgende Varianten vor: Brüssel verbunden mit einem EFTA-Land oder Brüssel verbunden mit einem etwas kritischen EG-Land wie Dänemark oder Spanien.

M. **Rebeaud** : Si on veut aller à Bruxelles, que l'on établisse un cahier des charges précis, définissant la spécificité de la mission. En effet, une délégation n'est pas nécessaire s'il s'agit seulement de définir d'où vient l'opposition au sein de la Communauté : il suffit d'établir des contacts par le truchement des Partis.
Si l'on veut faire de la publicité auprès du Parlement européen pour gagner l'accès à l'EEE, il faudra définir une stratégie entre nous, et nous aurons de la peine à le faire.

Vollmer: Ich schlage vor, in den Norden zu reisen, z.B. nach Dänemark als EG-Land und Schweden als EFTA-Land. Für eine Reise nach Brüssel haben wir genügend Gelegenheit.

Mme **Aubry** : Je ne crois pas que la Suède soit indiquée après la gifle qu'a reçue M. le conseiller fédéral Ogi.

Mühlemann: Unsere Beziehungen gehen über die Entscheidungsträger, und das sind im Moment die EG-Parlamentarier. Wenn wir schon andere Entscheidungszentren aufsuchen wollen, müssen wir nach Bonn oder Paris fahren. Entscheidend ist schon, dass wir nicht irgendwelche Hühnerhöfe besichtigen, sondern mit den politischen Leadern Kontakt haben.

Präsident: Ich habe in Brüssel den Eindruck gewonnen, dass dort nur Leute sitzen, die euphoristisch für diese Integration sind. Mir ginge es darum, auch mit Leuten Kontakt zu haben, die der EG gegenüber kritisch eingestellt sind.

Wyss: In Schweden, wo wir Kontakte haben, haben sich die Parlamentarier distanziert von ihrem Präsidenten. Ich will damit sagen, dass wir bei der Vorbereitung einer Reise nach Dänemark verlangen müssten, Leute aus jeder Partei anzuhören, um ein richtiges Bild zu erhalten.

Frau Bär zu Herrn Mühlemann: Ich möchte nur daran erinnern, dass die Parlamente in diesen Ländern diesen Vertrag auch genehmigen müssen. Von daher ist es interessant, die Divergenzen und die Stimmung innerhalb der Parteien zu sehen.

M. Rebeaud : M. Mühlemann a donné des indications quant au cahier des charges de cette délégation qui recouvre très exactement celui de notre délégation permanente auprès du Parlement européen. Cela fait double emploi.
Je propose de soutenir la proposition de M. Vollmer, peut-être complétée des idées émises par M. Wyss de contacts entre parlements nationaux.

Mühlemann: Wenn man das will, was Herr Vollmer will, nämlich ein Land, das uns Schwierigkeiten bereitet, dann müssen wir nach Madrid, nach Athen oder nach Stockholm gehen.

Wyss: Vergessen Sie nicht, dass die Europa-Parlamentarier in Brüssel nicht Parlamentarier sind in ihrem Land!

Frau Grendelmeier: Damit wir zu einem Schluss kommen, stelle ich Ihnen konkret einen Antrag: Dänemark und Schweden.

Mühlemann: Ich stelle den Antrag: Spanien kombiniert mit einem Besuch der EG.

Frau Grendelmeier: Von Spanien rate ich wegen Organisationsschwierigkeiten im Zusammenhang mit der Weltausstellung ab und stelle den Antrag: Athen.

Abstimmung -Vote

Eventuell - A titre préliminaire	
Für den Antrag Spanien - Brüssel	10 Stimmen
Für den Antrag Athen	7
Definitiv - Définitivement	
Für den Antrag Dänemark-Schweden	13 Stimmen
Für den Antrag Spanien - Brüssel	7

Präsident: Somit habe ich den Auftrag gefasst, zusammen mit dem Sekretariat diese beiden Reisen vorzubereiten und sofort dem Büro Antrag zu stellen. Erst nach dem Entscheid des Büros können wir die Detailplanung in Angriff nehmen. Zu Frau Grendelmeier: Die Daten werde ich sobald wie möglich bekannt geben.

In bezug auf die Reisen gibt es noch ein Problem: Letzte Woche ist der Botschafter von Volkschina bei mir aufgetaucht und hat mündlich eine persönliche Einladung an den Präsidenten der aussenpolitischen Kommission des Nationalrates für eine offizielle Visite beim Volkskongress in China überbracht. Auf meinen Wunsch erfolgte

dann die Einladung auch schriftlich. Hier steht nun, dass der Präsident persönlich oder "eine Delegation Ihrer Kommission" China einen Besuch abstatten solle. Wenn das überhaupt in Frage käme, dann sicher nur in Absprache mit dem EDA.

Ambassadeur **Simonin** : Nous avons amorcé un virage dans le sens d'une normalisation de nos relations avec la Chine populaire. Si nous avons rétabli des relations après le gel successif aux événements de Tien An Men, cela s'exprime par une plus grande intensification des visites à la fois d'ordre administratif et gouvernemental. C'est ainsi que nous avons reçu un certain nombre de ministres du secteur technique chinois, que M. Jacobi, alors secrétaire d'Etat, s'est rendu en Chine populaire. Nous avons aussi envoyé une commission d'experts concernant les droits de l'homme en décembre dernier. Cette délégation devrait retourner en Chine cette année. Nous attendons une visite du procureur de la république populaire de Chine cette année. Il s'est donc rétabli un "Regelverkehr" dans les relations entre nos deux pays : rappelons la visite récente de Li Peng.

Cela ne veut pas dire que nous nous résignons à accepter un certain nombre de faits tels que l'impossibilité de modifier la question des droits de l'homme.

Quant à l'invitation en question, je la verrais d'un bon oeil, à condition que les membres de la commission posent eux-mêmes un certain nombre de conditions aux Chinois, notamment, par exemple, celle de traiter des droits de l'homme. Mais c'est à vous, Monsieur le président, d'en décider.

Präsident: Es ist sehr wichtig, dass man bei solchen heiklen Einladungen eine sehr enge Abstimmung mit dem Departement pflegt. Wir sind uns einig darüber, dass diese Reise, falls das Büro hier zustimmen würde, nur unter gewissen Bedingungen stattfinden könnte. So wollen wir z.B. über alle bilateralen Fragen reden können, auch über die Menschenrechte; wenn das nicht genehm ist, bleiben wir zuhause. Sollen wir dem Büro Kenntnis geben von dieser Einladung in dem Sinne, dass sie selber entscheiden sollen, ob eine kleine Delegation diese Reise machen soll?

Frau Segmüller: Ich würde die Einladung annehmen, ganz im Sinne von Herrn Botschafter Simonin. Was die Grösse der Delegation betrifft, muss man die Chinesen fragen, wie viele Leute sie einladen wollen. Ich würde die Möglichkeiten voll ausschöpfen, denn erstens ist es interessant und zweitens nützlich, weil nur auf dem Wege einer Normalisierung der Beziehungen überhaupt Einfluss genommen werden kann. - Ist es überhaupt irgendwo festgelegt, dass hier das Büro entscheidet?

Präsident: Jemand führt, ob uns das passt oder nicht. Wir müssen eben vermehrt über unsere Fraktionschefs Einfluss nehmen. Ich habe wenig Verständnis dafür, dass man sich bei jeder Sitzung über dieses Büro auslässt. Die Parteien bestimmen, wie dieses Büro zusammengesetzt sind. Also bitte, arbeiten Sie daran, dass die APK da mehr Gewicht bekommt. Ich tue es an den Sitzungen mit den hohen Präsidien. Aber das alleine nützt nichts.

Vollmer: Ich möchte wissen, ob diese Reise unserem Kontingent angerechnet würde. In diesem Falle läge sie absolut nicht in der Priorität unserer Kommission.

Präsident: Ich habe das nicht genau abgeklärt. Diese Einladung geht ausdrücklich nur an den Nationalrat. Sie ist etwas Separates, und das Büro müsste entscheiden, ob das zusätzlich noch geht.

Frau Grendelmeier: Ich bin auch der Ansicht von Frau Segmüller, nur finde ich, dass diese Reise nicht dieses Jahr stattfinden sollte. Herr Koller hat vor dem Davoser Gipfel eine sehr eindeutige Haltung gegenüber dem Ministerpräsidenten gezeigt, und wir sollten nun nicht so schnell diesen Wechsel vollziehen.

M. Rebeaud : Je soutiens la proposition de Mme Segmüller.

Präsident: Die Kommission ist damit einverstanden, dass ich dem Büro Antrag stelle, dass diese Einladung akzeptiert wird. Die Idee einer Verschiebung auf das nächste Jahr nehmen wir in die Diskussion mit dem Büro auf.

7. Vorbereitung der Sitzung vom 21. April 1992

Der Vorschlag des Präsidenten eine Sitzung ausserhalb von Bern durchzuführen und mit einem gesellschaftlichen Abend zu verbinden, wird aufgenommen und für den 25./26. Juni vorgesehen.

Präsident: Die durchschnittliche Präsenz war bei dieser Sitzung 19 bis 20 Mitglieder von 27. Ich bin der Meinung, dass genügt nicht; denn jedes Mitglied hat das Recht, einen Stellvertreter zu schicken.

Ich wäre nicht erfreut darüber, am 21. April "nur" Aktualitäten zu behandeln. Wenn der Bundesrat morgen entscheidet, dass er unser Begehren erfüllt und den Integrationsbericht früher herausgibt, werden wir mit der Behandlung dieses Berichts beginnen. Wenn nicht, werden wir stattdessen zwei andere Dinge behandeln: 1. Den Expertenbericht über die Neutralität und 2. den institutionellen Teil des EWR-Vertrages. Hier sind immer noch Fragen offen. - Wären Sie mit diesem Alternativprogramm einverstanden?

M. Rebeaud : Je vous ai fait une proposition en revenant sur la décision d'hier sous forme d'un postulat. Pour gagner du temps, je propose que cette question soit repoussée à la journée du 21 avril 1992.

M. Frey Claude : Pour gagner du temps, on peut imaginer que le Conseil fédéral sera d'accord, ce qui nous évitera la discussion sur le postulat à cette date.

Schaller: Ich möchte darauf hinweisen, dass der Departementschef am 21. April in der Kommission betreffend Regierungsrichtlinien absorbiert ist; nicht dass sein Fernbleiben von dieser Kommission etwa als politisches Zeichen interpretiert wird. - Der Neutralitätsbericht der Expertengruppe dürfte am Donnerstag der Presse vorgestellt werden. Ob der Bundesrat sich diesen Bericht zu eigen machen wird, wird er noch zu entscheiden haben, vermutlich am 8. April.

Mühlemann: Das wäre für uns eine Chance, Einfluss zu nehmen: Wenn wir den Expertenbericht haben, nehmen wir Stellung zuhanden des bundesrätlichen Berichtes.

10. Verschiedenes

Präsident: Aus zeitlichen Gründen sollten wir die vorgesehene Berichterstattung von Frau Segmüller und Herrn Scheidegger über Albanien auf den 21. April verschieben. Es liegt noch ein Antrag von Frau Bäumlin vor (siehe Anhang)

Frau Bäumlin: Die Idee zu diesem Antrag kommt vom Büro für die schweizerische Osteuropahilfe. Herr Carlos Orga hat mir gesagt, sie wären sehr froh, wenn sie Ansprechpartner hätten in der Kommission, um die ganzen Probleme der Osteuropahilfe flexibel besprechen zu können.

Präsident: Persönlich habe ich schon öfters Kontakte mit diesen Leuten gehabt - und andere Mitglieder sicher auch. Sollen diese Kontakte institutionalisiert werden?

Mühlemann: Hier besteht zweifellos Handlungsbedarf. Ich schlage vor, die Herren Martin und Orga einzuladen und diese Idee dann zu besprechen.

Präsident: Ich habe noch eine Mitteilung. Wir haben abgeklärt, wie es mit der Forderung der Kommission bezüglich Simultanübersetzung steht. Die Antwort aus dem Ratsbüro ist klar: Grundsätzlich keine Simultanübersetzungen, weil das Parlament die entsprechenden Kredite nicht bewilligt hat. Ausnahmsweise kann eine Simultanübersetzung organisiert werden.

M. **Caccia** : Cela me réconforte : au moins, dans notre commission, on parle beaucoup français, et ce sont les autres qui se donnent de la peine !

Ursula Bäumlin
Liebeggweg 19
3000 Bern 32
Tel. 031 44 76 27

Bern, den 20. Februar 1992

Herrn NR A. Rychen
Präsident der Aussen-
politischen Kommission
des Nationalrats
3003 Bundeshaus

Sehr geehrter Herr Rychen,

Bei einem Informationstelefon über die schweizerische Osteuropa-Hilfe mit Herrn Carlos Orga vom EDA stellte sich heraus, dass die dafür neu strukturierte Dienststelle unter Leitung von Herrn Martin sehr an einem engeren Kontakt mit der aussenpolitischen Kommission zwecks begleitender Diskussion interessiert wäre.

Um nicht die ganze Kommission zu belasten, stelle ich Ihnen den Antrag, eine kleine "Subkommission" für Osteuropa-Hilfe-Fragen auszuschliessen, die das Gespräch mit der Dienststelle möglichst rasch aufnehmen kann. Offenbar ist eine generelle Berichterstattung vor der Gesamtkommission in einer der Herbstsitzungen geplant, aber das schliesst ja eine solche Vorarbeit nicht aus; im Gegenteil. Ich denke, dass jede Fraktion in dieser Arbeitsgruppe vertreten sein und sie sich ansonsten selbst organisieren sollte.

Ueber ihren konkreten Auftrag müsste wohl an der nächsten Sitzung noch kurz diskutiert werden; deswegen mache ich Ihnen diesen Vorschlag so formell und schriftlich.

Mit freundlichen Grüessen,

Ursula Bäumlin

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern, 2. April 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 4 der Sitzung vom 23./24. März 1992,
09.30 - 12.15 , 14.00-16.45 und 08.00-12.05 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG 8. 92.007 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit
Bulgarien
9. 92.014 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit
Finnland

ORDRE DE JOUR 8. 92.007 é Double imposition. Convention avec la
Bulgarie
9. 92.014 é Double imposition. Convention avec la
Finlande

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin,
Berger, Bircher Silvio, Bircher Peter (ersetzt am 23.3. Frau
Segmüller), Caccia, Columberg (24.3.), Darbellay (ersetzt
Maitre), Eggly, Fischer-Hägglingen, Frey Walter,
Grendelmeier, Häller, Moser, Mühlemann, Nabholz,
Rebeaud, Ruckstuhl (ersetzt Oehler), Ruffy, Scheidegger
(24.3.), Segmüller (24.3.), Steffen, Vollmer, Wyss (24.3.)

Entschuldigt: Columberg (23.3.), Scheidegger (23.3.),
Wyss (23.3.), Ziegler Jean

Weitere Teilnehmer:

R. Schaller, Generalsekretär EDA
D. Metzger, Direktor ESTV, EFD
G. Menétrey, ESTV, EFD

Kommissionssekretariat: A. Aebi, H. Weber

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte, H. Baessler (f)

8 92.007 Doppelbesteuerung, Abkommen mit Bulgarien

Metzger: Angesichts der vorgerückten Zeit möchte ich nur sagen, dass es wieder einmal - wie schon vor einem Monat bei Polen - um eines dieser ehemaligen Staatshandelsländer geht.

Präsident: Das Abkommen ist nicht bestritten, auch nicht in der Detailberatung. Ich darf zur Schlussabstimmung kommen.

Abstimmung - Vote

Für Zustimmung zum Doppelbesteuerungsabkommen mit Bulgarien

Einstimmigkeit

9. 92.014 Doppelbesteuerung, Abkommen mit Finnland

Metzger: Hier geht es um eines der ältesten Abkommen (1956), das aber angepasst werden muss an die neue finnische Gesetzgebung. Es bietet keine Probleme.

Präsident: Da keine Einwände aus der Kommission kommen, darf ich auch hier Eintreten und Detailberatung als abgeschlossen betrachten.

Abstimmung - Vote

Für Zustimmung zum Doppelbesteuerungsabkommen mit Finnland

Einstimmigkeit

Präsident: Meine Herren, ich möchte mich noch entschuldigen, dass wir Sie eine Stunde lang warten liessen.

Metzger: Ich lege meine Ausführungen dem Protokoll bei (siehe Anhang)

Schluss der Sitzung 12.05 Uhr

Anhang

Eidgenössische Steuerverwaltung
Der Direktor

DBA-K1b/Stf/Kor
16.3.1992

Doppelbesteuerungsabkommen mit Bulgarien und Finnland

(Kurzreferat an der Sitzung der aussenpolitischen Kommission des Nationalrates vom 24. März 1992)

Zweck von Doppelbesteuerungsabkommen ist es, internationale Doppelbesteuerungen zu vermeiden. Wie schon bei der Behandlung anderer Doppelbesteuerungsabkommen dargelegt wurde - letztmals beim Abkommen mit Polen - gilt es, solche Doppelbesteuerungen aus zwei Gründen zu vermeiden. Einerseits weil sie gegen das Gebot der Steuergerechtigkeit verstossen und andererseits weil sie den internationalen Wirtschaftsverkehr behindern. Die Politik des Bundesrates ist es denn auch, Doppelbesteuerungsabkommen abzuschliessen, soweit schweizerische Interessen dies rechtfertigen. Im Rahmen dieser Politik ist das vorliegende Abkommen mit Bulgarien abgeschlossen worden; ihm dürften weitere Abkommen folgen, insbesondere mit der Tschechoslowakei, Rumänien und mit bestimmten Staaten, die aus der aufgelösten Sowjetunion hervorgegangen sind.

Bereits anfangs 1989 revidierte Bulgarien seine Wirtschaftsgesetzgebung tiefgreifend. Seit diesem Zeitpunkt haben westliche Investoren die Möglichkeit, sich in Bulgarien wirtschaftlich zu betätigen. Der Handelsaustausch zwischen der Schweiz und Bulgarien spielt sich heute noch in einem bescheidenen Rahmen ab. 1991 hat die Schweiz Waren im Werte von 17.9 Mio. Franken von Bulgarien importiert. Die Exporte von der Schweiz nach Bulgarien beliefen sich im gleichen Zeitraum auf 69.3 Mio. Franken. Es ist jedoch anzunehmen, dass sich der Handelsaustausch in Zukunft merklich steigern wird. Auch sind schweizerische Unternehmen bereits heute mit Direktinvestitionen in Bulgarien tätig. Dieser Bereich der Investitionstätigkeit dürfte in Zukunft ebenfalls an Bedeutung gewinnen.

Wie schon im Falle von Polen ist der Bundesrat auch bei Bulgarien der Ansicht, dass der Abschluss eines Doppelbesteuerungsabkommens den eingeleiteten Reformprozess unterstützen kann.

Das Doppelbesteuerungsabkommen mit Bulgarien stellt aus all diesen Gründen eine willkommene Ergänzung des schweizerischen Abkommensnetzes dar.

Das Abkommen bezieht sich sowohl auf die Steuern vom Einkommen als auch auf diejenigen vom Vermögen. Es folgt weitgehend dem Musterabkommen der OECD aus dem Jahre 1977 und der schweizerischen Vertragspraxis.

Der Artikel über die Betriebstätten wurde im Vergleich zum OECD-Musterabkommen insofern geändert, als Bau- und Montageeinrichtungen bereits dann eine Betriebstätte begründen, wenn ihre Dauer neun Monate übersteigt. Im Bereich der Quellensteuern auf Dividenden, Zinsen und Lizenzgebühren konnten, wie im Abkommen mit Polen, vorteilhafte Lösungen erreicht werden. Bei Dividenden wird das Besteuerungsrecht des Quellenstaates im Beteiligungsverhältnis auf 5 % und beim Streubesitz auf 15 % beschränkt, während bei Zinsen das Besteuerungsrecht an der Quelle auf 10 % begrenzt wird. Zinsen bei Kreditverkäufen sowie auf Bankdarlehen unterliegen jedoch keiner Quellensteuer. Lizenzgebühren können solange nur im Wohnsitzstaat des Empfängers besteuert werden, als die Schweiz in ihrem internen Recht keine Quellensteuer auf derartigen Gebühren einführt.

Das zwischen der Schweiz und Finnland bestehende Doppelbesteuerungsabkommen datiert aus dem Jahre 1956, ist somit eines der ältesten schweizerischen Abkommen überhaupt.

In den auf finnischen Wunsch hin aufgenommenen Revisionsverhandlungen wollte Finnland in erster Linie der mit der finnischen Steuerreform von 1989 zusammenhängenden Neuregelung der Besteuerung von Gesellschaften und deren Aktionären Rechnung tragen. Die finnische Steuerreform verschlechterte die Stellung

der ausländischen Anteilseigner finnischer Gesellschaften, indem die ausgeschütteten Dividenden nicht mehr vom Gewinn der Gesellschaft abgezogen werden können und die neu eingeführte Steuergutschrift der auf den ausgeschütteten Gewinnen lastenden Körperschaftsteuer auf finnische Aktionäre beschränkt bleibt. Für schweizerische Investoren verringert sich dadurch der Dividendenenertrag. Mit der Revision des Abkommens werden diese Nachteile dadurch gemildert, dass die finnische Kapitalertragsteuer bei Beteiligungen von mindestens 20 % einseitig von bisher 5 % auf Null und bei den übrigen Beteiligungen von 10 % neu auf 5 % abgesenkt wird. Die Schweiz darf demgegenüber bei wesentlichen Beteiligungen 5 % und bei den übrigen Beteiligungen 10 % Verrechnungssteuer einbehalten.

Die erwähnte Aenderung der Quellensteuersätze bei Dividenden wurde zum Anlass genommen, das Abkommen von 1956 formell dem OECD-Musterabkommen anzupassen und einige unbedeutendere Neuregelungen vorzunehmen, die im wesentlichen der schweizerischen Abkommenspraxis entsprechen.

Zusammengefasst können die Abkommen mit Bulgarien und Finnland als für die Schweiz und ihre Wirtschaft günstig bezeichnet werden. Die Kantone und die Wirtschaftsverbände haben den Abkommenstexten anlässlich des Vernehmlassungsverfahrens denn auch durchwegs zugestimmt.

Ich beantrage Ihnen daher, die Abkommen mit Bulgarien und Finnland durch die Annahme der beiden vorliegenden Bundesbeschlüsse zu genehmigen.